



Imlach et Pronovost congédiés

George «Punch» Imlach, directeur général des Sabres de Buffalo et une des légendes du hockey ainsi que son entraîneur Marcel Pronovost ont été congédiés hier par la direction des Sabres.

La nouvelle a secoué les joueurs de l'équipe qui respectaient «le Vieux» même s'il se montrait souvent dur et aimait Pronovost, un coach très humain.

«Si les frères Knox, les propriétaires, ont osé congédier un bonhomme comme Imlach, ça veut dire que tout est possible à Buffalo et

que plus personne n'est certain de son poste», a commenté l'aillier droit René Robert.

Marcel Pronovost demeure exceptionnellement calme sous le choc et n'a que des bons mots tant pour ses anciens joueurs que pour la direction des Sabres.

«Il a également expliqué à Réjean TREMBLAY que la perte d'un emploi n'était pas la fin du monde pour un homme: «Tu sais d'où je reviens dans la vie... quand on s'est relevé du trou où j'étais tombé, c'est pas un congédiement qui va me jeter à terre.»

A Buffalo, même si aucun nom n'a été mentionné officiellement comme remplaçant d'Imlach, on chuchote dans les couloirs que Joe Crozier pourrait être l'homme tout désigné.

Et dire que Scotty Bowman serait le candidat numéro un s'il avait choisi en septembre de risquer quelques mois de carrière pour réaliser son vieux rêve... devenir directeur général d'une équipe.



— page C 1

la presse

RECAST 12.10

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, MARDI 5 DÉCEMBRE 1978, 94e ANNÉE, no 179, 72 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METEO

Quelques flocons de neige. Minimum: -12 Maximum: -3. Demain: Dégagements et froid. Détails à la page A 2



Gérard Barbin

Radio-Québec

Vers les régions

Le nouveau président de Radio-Québec, Gérard Barbin, voudrait que cet organisme devienne un instrument de développement de la société québécoise, qu'il se rapproche de la population. Il a, toutefois, refusé de révéler à Ingrid SAUMART le plan de développement qu'envisage le gouvernement pour Radio-Québec. La Presse a quand même pu savoir que ce serait probablement le modèle «D» du rapport du sociologue Guy Rocher qu'adopterait Radio-Québec. Radio-Québec produirait ainsi plus d'émissions régionales-nationales.

— page D 14

le monde

- **Begin dit non à Sadate**
Begin a répondu aux dernières propositions de Sadate. On croit savoir que la réponse a été polie mais très fermement, Begin a fait comprendre au président égyptien qu'il s'en tenait à l'avant-projet de traité israélo-égyptien approuvé par le gouvernement israélien.
- **L'opposition gagne au Venezuela**
L'élection présidentielle a été gagnée par l'opposition et s'est soldée par le laminage des tiers-partis. Ce triomphe de la Démocratie chrétienne a renforcé les principes du bipartisme et de l'alternance au Venezuela.
- **Le terrorisme en Iran**
Avec l'attaque d'un centre de police à Téhéran, la question maintenant se pose: l'opposition religieuse iranienne dispose-t-elle d'armes et le recours à la violence a-t-il été décidé par les chefs de l'opposition au Chah.

— pages F 1 et F 2

édito

● **Le juste coût de l'école privée**
par Jean-Guy DUBUC

— page A 4

sommaire

- Arts et spectacles: D 2 à D 5, D 14, D 15
- Horaires: D 5
- Bandes dessinées: F 3
- Décès, naissances, etc.: C 8
- Économie: E 1 à E 7
- Êtes-vous observateur?: D 12
- Feuilleton: D 7
- Horoscope: F 3
- L'auto: C 6, C 7
- Mon oeil sur Montréal: D 5
- Mot mystère: F 3
- Mots croisés: F 3
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: D 6 à D 13
- Radié et télévisé: D 4
- Sports: C 1 à C 5
- Vivre aujourd'hui: B 1 à B 7
- L'esprit de la table: B 3

General Dynamics ou McDonnell Douglas

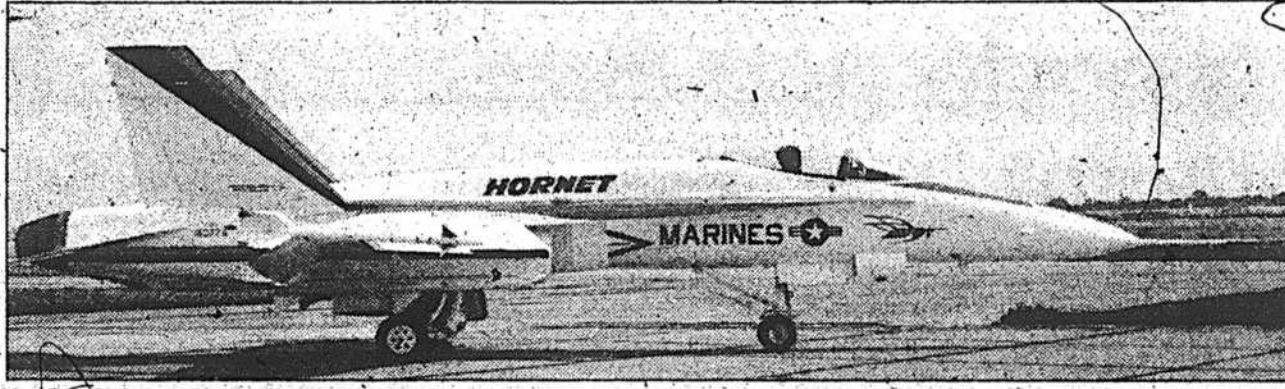
Un demi-milliard au Québec

par Jean PELLETIER de notre bureau de Washington

WASHINGTON — Selon les estimés les plus conservateurs des sociétés General Dynamics et McDonnell Douglas, l'achat par le gouvernement fédéral canadien de 130 à 150 nouveaux avions de chasse rapportera au Québec plus d'un demi-milliard de dollars sous forme de contrats divers.

Ce sont les sociétés Canadair et United Aircraft (Pratt & Whitney) qui profiteront le plus de ces investissements bien que les porte-parole des deux compagnies américaines soulignent que plus de 100 sous-contractants québécois feront des «affaires d'or» grâce au contrat du siècle.

Au total General Dynamics et McDonnell Douglas s'engagent à dépenser un minimum de deux



Le F-15 de McDonnell Douglas

milliards au Canada. «Et nous parlons de dollars américains, de souligner M. John MacGrath, porte-parole de McDonnell Douglas, qui au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE a fait

valoir que bien que le Québec et l'Ontario seront les plus choyés, les dix provinces canadiennes y compris l'Île-du-Prince-Édouard profiteront des investissements de sa société.

Rappelons que le gouvernement fédéral canadien après avoir examiné diverses propositions venant de sociétés aéronautiques tant européennes qu'américaines, a réduit récem-

ment son choix à deux sociétés, General Dynamics et McDonnell Douglas, qui d'ici juin prochain devront présenter des offres finales au ministère de la Défense nationale.

Le choix se limite donc entre le chasseur F-16 de General Dynamics et le F-15 de McDonnell Douglas. L'un de ces deux avions remplacera dès lors le CF-104 Starfighter, le CF-101 Voodoo et le CF-5 Freedom fighter, et constituera le fer de lance de l'aviation canadienne pour les 25 prochaines années.

Ces nouveaux avions sont conçus de telle sorte qu'ils peuvent être transformés et modernisés avec l'évolution de la technologie aéronautique et électronique.

— voir F-16 en page A 6

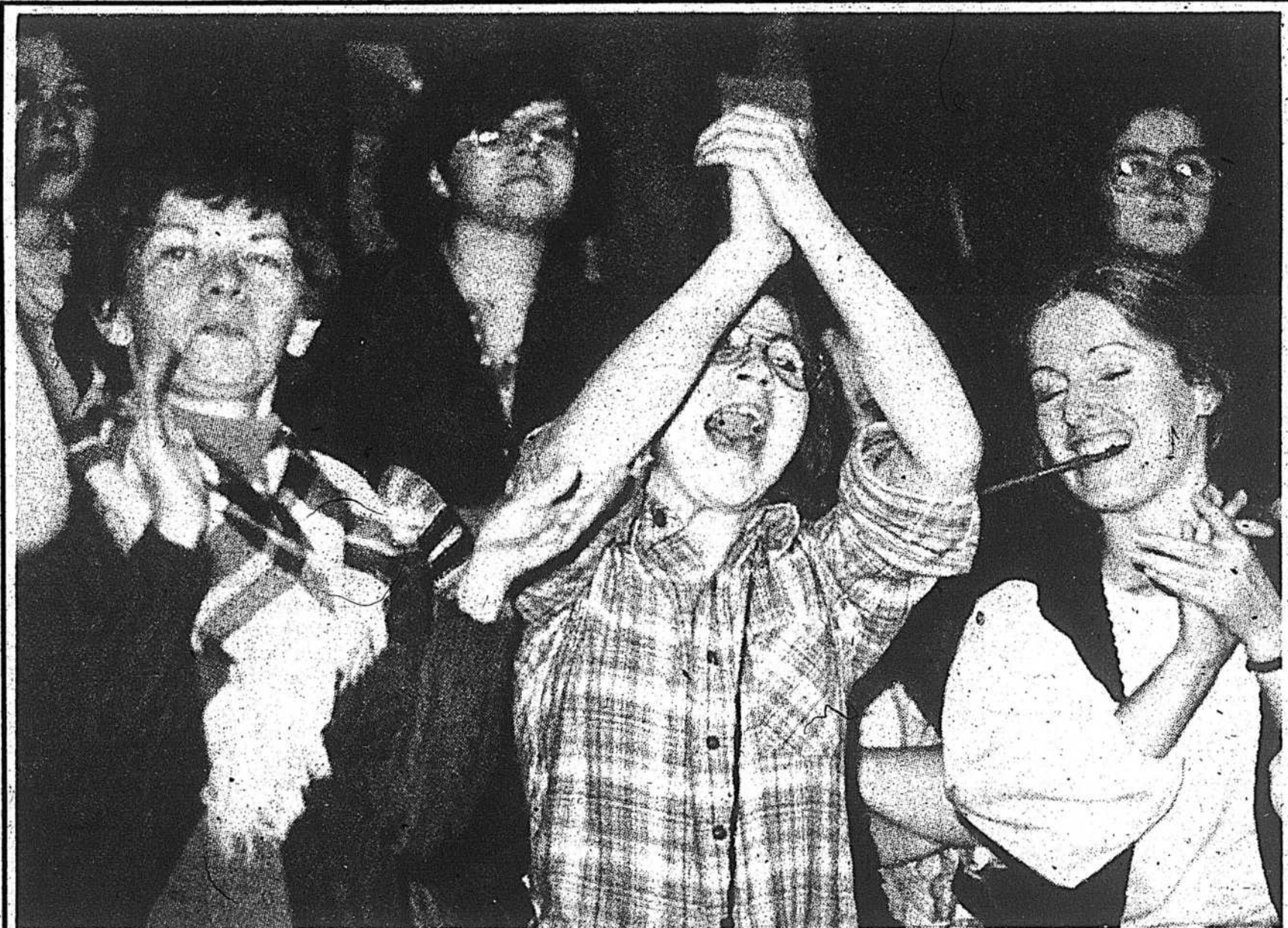


photo Robert Nadon, LA PRESSE

L'UQAM: assez de grèves pour cette année

Les étudiants de l'Université du Québec à Montréal ont décidé hier de mettre fin à leur grève de quatre jours, entamée pour forcer le gouvernement à modifier le régime de prêts et bourses et reprennent leurs cours dès aujourd'hui.

Ce geste signifie donc le retrait des étudiants d'université du mouvement de grève déclenché le 7 novembre dans les cégeps. Actuellement, 75,000 étudiants d'une trentaine

d'institutions collégiales sont toujours en grève.

L'Association nationale des étudiants du Québec organise d'ailleurs une manifestation à Québec ce soir, avec marche sur l'Assemblée nationale.

L'assemblée de l'UQAM hier fut houleuse, rapporte Michel HOTTE. En effet ce n'est que par une majorité de 58 p. cent que la ren-

trée a été votée. Précisons que les étudiants de l'UQAM ont décidé de s'abstenir de faire la grève sur la question des prêts et bourses jusqu'à la fin de l'année académique, le 30 avril.

C'est l'intervention des étudiants en administration qui aurait été déterminante au cours de l'assemblée.

— pages A 3 et F 8

le liban: Une guerre sans nom

De 1969 à 1976, les fedayin faisaient la pluie et le beau temps au Liban. Grâce à leurs opérations de guérilla contre Israël, ils avaient pris le contrôle au Sud-Liban. Mais depuis 1976, un nouveau jeu d'alliances a complètement fait basculer la scène libanaise.

— page A 7

«Les Fées»

Le livre est interdit mais pas la pièce

«Les Fées ont soif» restera à l'affiche du Théâtre du Nouveau Monde, mais le livre du même nom est interdit jusqu'au 16 décembre. Léopold LIZOTTE rapporte en effet que le juge Paul Reeves s'est partiellement rendu à la demande d'injonction présentée en cour par sept organismes disant représenter 200,000 personnes outrées par le caractère blasphématoire de la pièce et du livre.

— page D 1

VOULEZ-VOUS HETTRE DE L'EAU DANS LE VIN DE BOURGUAULT, S'IL VOUS PLAIT, MERCI!



Girard

Il distribuerait les \$7.5 millions aux survivants

Un seul héritier de Jonestown

NEW YORK (d'après AFP, AP et UPI) — La fortune du Temple du Peuple, soit \$7.5 millions, reviendra à un seul héritier, un homme dont l'identité n'a pas été révélée pour raisons de sécurité, a déclaré l'avocat de la secte, Me Mark Lane, dans une entrevue publiée hier par le New York Post.

Plusieurs mois avant le suicide collectif de Jonestown, a expliqué l'avocat au quotidien new-yorkais, Jim Jones avait décidé

de mettre l'argent en sécurité dans un compte secret en Suisse, ou vert au nom d'une adepte de Jonestown âgée de 70 ans, morte au cours de la tragédie. Le seul héritier de la vieille dame serait un homme pauvre, étranger à la secte, qui aurait l'intention de distribuer cette somme aux survivants du massacre.

L'avocat a affirmé la preuve de l'ouverture de ce compte, qui lui aurait été remise par Terry Buford, l'un des responsables

financiers de la secte. Terry Buford a quitté Jonestown avant les événements ayant conduit 914 personnes à la mort, et on ignore où elle se trouve.

Cette déclaration contredit en bonne partie les allégations du New York Times de dimanche selon lesquelles Jones projetait de faire don de son avoir à l'OLP, l'Organisation de libération de la Palestine, et même à l'URSS.

Hier, la chaîne de télévision

américaine NBC, dans un reportage spécial sur le sujet, affirmait de son côté que Jones était devenu millionnaire et qu'il avait déposé de \$3 à \$4 millions dans divers comptes en Suisse. Selon NBC, Jones avait amassé cette fortune en prélevant une partie de l'argent que la secte collectait auprès des pauvres. Le reportage indiquait d'autre part que le département d'Etat n'avait pas fait savoir spéciale-

— voir TUEURS en page A 6

S'ils décident de revenir

Québec paiera les billets des Cossette-Trudel

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Cette fois, il n'y a plus aucun doute possible: il est maintenant clair, à partir des réponses fournies hier par le ministre Marc-André Bédard, que le Québec est prêt à payer les billets d'avion du couple Cossette-Trudel dès que celui-ci aura formellement décidé de rentrer au pays.

Même que la Sûreté du Québec ira les cueillir en France.

Les réponses du ministre de la Justice, beaucoup plus claires que celles qu'il avait fournies vendredi sur le même sujet, ont stupéfait l'opposition, particulièrement le député libéral Fernand Lalonde qui n'en revenait pas de voir que M. Bédard ne fasse pas la distinction «entre des criminels ou des suspects qui ne veulent pas être traduits devant la justice québécoise, donc qui ne veulent pas revenir au Québec, et le couple Cossette-Trudel qui veut revenir au Québec».

Manifestement soucieux de ne pas créer l'impression que le gou-

vernement a intérêt à favoriser le retour de Jacques Cossette-Trudel et Louise Lanctôt, le ministre Bédard, s'est méticuleusement gardé de dire explicitement que Québec paierait leur billet de retour. Les longues réponses qu'il a fournies à l'opposition, permettent cependant d'aboutir sans équivoque à cette conclusion.

«La procédure normale»

M. Bédard a d'abord rappelé que le couple Cossette-Trudel avait quitté le Québec en 1970 après avoir conclu avec les autorités politiques de l'époque des arrangements les mettant à l'abri de la justice québécoise.

«Dès le moment, d'enchaîner le ministre, où le couple Cossette-Trudel nous aura signifié qu'il entend ne plus se prévaloir des avantages ou des bénéfices de ces arrangements, mon humble opinion est que la procédure normale doit être appliquée».

Et la procédure normale «implique l'obligation pour la SQ de traduire devant la justice et de faire les démarches nécessaires pour traduire devant la justice les



Le couple Cossette-Trudel photographié sur le balcon de l'appartement qu'il occupe dans la banlieue de Paris.

citoyens contre qui des procédures sont pendantes».

Le ministre précise que la volonté du couple devra se manifester

clairement, c'est-à-dire «par écrit». Jusqu'à maintenant, seul l'avocat des Cossette-Trudel, Me Serge Ménard, a fait savoir au

ministère l'intention de ses clients de rentrer au Québec.

Non satisfait de cette réponse qu'il a qualifiée de «méandreuse», le député Fernand Lalonde a voulu savoir clairement si le ministre autoriserait la SQ à aller cueillir les Cossette-Trudel à Paris pour les ramener «aux frais des contribuables».

Et le ministre de répondre: «Je n'aurai même pas à autoriser la SQ... C'est leur devoir, dans le cas des Cossette-Trudel comme dans le cas de n'importe quel autre citoyen, de faire les démarches nécessaires pour traduire ces personnes et les amener pour qu'elles répondent aux accusations qui sont pendantes contre eux».

Pour être sûr de se faire comprendre, M. Bédard ajouta même: «Lorsqu'un individu appelle au poste de police ou appelle les policiers pour les informer qu'il vient de commettre un crime grave, la police ne dit pas à l'individu: prends-toi un taxi et viens-t'en au poste».

Fausse distinction

Un député de l'Union nationale, M. Serge Fontaine, tenta lui aussi d'obtenir une réponse plus précise: «Est-ce que le ministre de la Justice pourrait nous dire s'il est effectivement exact que, malgré le fait qu'ils aient manifesté leur intention de revenir d'eux-mêmes au Québec, la Sûreté du Québec va déléguer deux agents pour aller les chercher et payer leurs billets d'avion de retour? C'est cela que le public veut savoir».

Ce fut peine perdue; M. Bédard, fidèle à son habitude de ne dire que ce qu'il veut dire, répéta essentiellement la même réponse: «La SQ m'informe qu'elle croit de son devoir de faire les démarches nécessaires pour aller chercher les Cossette-Trudel à partir du moment où ces derniers indiquent leur intention de ne plus se prévaloir des arrangements qui avaient été consentis à l'époque par les autorités politiques».

Rappelons que le couple Cossette-Trudel, actuellement en exil en France, avait quitté le Québec en 1970 à destination de Cuba, suite à l'enlèvement du diplomate britannique James Cross. Les membres de la cellule «Libération» avaient obtenu l'assurance qu'aucune procédure d'extradition ne serait intentée contre eux cependant qu'ils ne sauraient remettre les pieds au Québec sans que des accusations soient portées contre eux.

Aujourd'hui, le député libéral Fernand Lalonde s'étonne que le ministre Bédard ne fasse pas la différence entre «le fait que cela nous a coûté de l'argent pour les sortir du Canada alors qu'un canon de revolver était sur la tempe de M. Cross mais qu'on n'a pas besoin de payer pour les faire revenir». Il s'étonne aussi que M. Bédard ne distingue pas entre un criminel ou un suspect qui ne veut pas rentrer au pays «et le couple Cossette-Trudel qui veut revenir au Québec».

Le ministre Bédard estime que cette «fausse distinction» constitue «de la haute démagogie».

Aux Communes

Chrétien a parlé le plus souvent

OTTAWA (d'après CP) — C'est le ministre des Finances, Jean Chrétien, qui a pris la parole le plus souvent aux Communes au cours de la dernière session, en tout 937 fois.

Vient ensuite le premier ministre Trudeau, qui s'est adressé à la Chambre 598 fois entre le 18 octobre 1977 et le 30 juin 1978.

Sept députés libéraux du Québec et un conservateur de l'Alberta n'ont pas dit un seul mot au cours de la session, révèle une étude de Barry Gander, le directeur des Affaires publiques de l'Association canadienne de la construction.

Les députés silencieux sont: Roland Comtois, de Terrebonne, Léopold Corribeau, de Frontenac, Gérard Duquet, de Québec-est, Claude Lajoie, de Trois-Rivières, Paul Langlois, de Chicoutimi, Gérald Laniel, de Beauharnois, Antonio Yanakis, de Berthier-Maskinongé et William Skoreyko, d'Edmonton-est.

Chez les conservateurs, Sinclair Stevens a été le plus loquace, 450 fois, tandis que son chef, Joe Clark, prenait la parole 416 fois.

L'étude de M. Gardner ne donne pas la longueur des interventions.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: -12 Maximum: -3
Nuageux, éclaircies, flocons de neige

DEMAIN Dégagement et froid

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-	-8	Nuageux, neige inter.	Ciel var. neige
Outaouais	-	-3	Nuageux, éclair., neige	Dégagement, froid
Laurentides	-	-7	Nuageux, neige	Gené. nuageux
Cantons de l'Est	-	-3	Nuageux, éclair., neige	Dégagement, froid
Mauricie	-	-7	Nuageux, aver., de neige	Gené. nuageux
Québec	-	-5	Nuageux, neige légère	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	-	-7	Nuageux, aver. de neige	Gené. nuageux
Rimouski	-	-5	Nuageux, aver. de neige	Gené. nuageux
Gaspésie	-	-5	Nuageux, aver. de neige	Beau
Bas-Caraïbe	-	-7	Nuageux, aver. de neige	Gené. nuageux
Sept-Îles	-	-8	Nuageux, aver. de neige	Gené. nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique		Victoria	6	7
Alberta		Edmonton	5	8
Saskatchewan		Regina	-7	0
Manitoba		Winnipeg	-2	0
Ontario		Toronto	3	5
Nouveau-Brunswick		Fredericton	-12	-2
Nouvelle-Écosse		Halifax	-6	11
Île-du-Prince-Édouard		Charlottetown	-16	6
Terre-Neuve		Saint-Jean	-12	-7

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	7	19	Chicago	-13	0	Nlle-Orléans	15	-
Washington	10	23	San Francisco	4	14	Miami	26	28
Boston	0	17						

vers les capitales

Amsterdam	1	Londres	1	Stockholm	-4
Athènes	14	Le Caire		Sydney	
Berlin	-6	Lisbonne	9	Tokyo	12
Bruxelles	3	Madrid	3	Tunis	-5
Casablanca	15	Moscou	-12	Vienne	-7
Genève	0	Paris	6	Varsovie	-8
Hong Kong	19	Rome	10		

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7000, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième édition — Enregistrement numéro 1450 — Port de retour garanti».

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi	\$1.75
Lundi au vendredi	\$1.25
Samedi seulement	0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

	Nombre de semaines		
	13	26	52
par courrier, Canada	\$35.00	\$70.00	\$140.00
Lundi au samedi	\$23.50	\$46.00	\$92.00
Lundi au vendredi	\$12.00	\$24.00	\$48.00
Samedi seulement			

ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

	Nombre de semaines		
	13	26	52
par courrier:	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Lundi au samedi	\$32.50	\$65.00	\$130.00
Lundi au vendredi	\$19.50	\$39.00	\$78.00
Samedi seulement			

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
REDACTION	285-7070
EDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES (annonces classées)
Commandes 285-7111
du lundi au vendredi, 9h à 17h
Pour changer ou annuler 285-7205
du lundi au vendredi, 9h à 16h 30h

GRANDES ANNONCES	285-7202
Détailants	285-7306
National Tele-Press. Vacances, voyages	285-7306
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ	285-6892
Grandes annonces	285-6901
Petites annonces	285-6911

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h)

À L'ÉCOUTE D'OTTAWA

Une définition nébuleuse de la sécurité nationale canadienne

Mine de rien, le Solliciteur général Jacques Blais a désigné récemment le champ des «relations fédérales-provinciales» comme l'un des points névralgiques de la «sécurité nationale» canadienne, au moment où un gouvernement «indépendant» édicte des lois au nom de la reine Elizabeth... Il n'y a pas que du côté de la souveraineté-association qu'on cultive la confusion.

S'adressant la semaine dernière à un club social de la capitale fédérale, M. Blais a tenté de définir le concept de sécurité nationale au nom duquel des agents de la GRC se sont livrés à des actions illégales. Citant la loi fédérale sur les secrets officiels, il a très bien indiqué que le citoyen moyen pouvait se sentir en paix tant qu'il ne se livrerait pas à l'espionnage, au sabotage, aux activités visant à renverser un gouvernement légitime par la force ou au terrorisme.

Mais lorsque le Solliciteur général énumère les cinq grands secteurs névralgiques pour la sécurité nationale, sur lesquels le gouvernement fédéral ne peut et ne doit donner d'informations, ni permettre que de telles informations circulent sans son autorisation, il ajoute aux relations internationales du pays, à la défense nationale, à la sécurité intérieure et au maintien du régime parlementaire, les «relations fédérales-provinciales».

Encore une chance qu'Ottawa ne se soit pas décidé d'appliquer ses principes de sécurité nationale avec rigueur, car cela l'aurait amené à tenir la dernière conférence économique sous bonne garde au camp militaire de Petawawa.

Le sénateur dans les patates

Même si leur pain est assuré, parce qu'ils ont bien mérité de la patrie, les honorables sénateurs n'en sont pas moins émus par la hausse prochaine de la miche de pain.

Il s'est même trouvé le lendemain de cette annonce d'augmentation un sénateur du Nouveau-Brunswick, M. Daniel Riley, pour proposer au ministre fédéral de diffuser à travers le pays la recette de pain à la farine de pommes de terre, telle qu'on la fait au Nouveau-Brunswick. Il paraît aussi qu'on fait d'excellentes gaufres de la même farine dans les Maritimes. Mais le problème, note l'honorable sénateur, c'est qu'il en coûterait probablement aussi cher, sinon plus, que de subventionner les producteurs de blé de l'Ouest. Sans compter les frais de la campagne de rééducation populaire qu'il faudrait entreprendre. En somme, on est bien né pour un petit pain...

De l'amour et des jobs

Interrompant en Chambre le leader néo-démocrate Ed Broadbent dans une de ses envolées

oratoires, le député conservateur albertain Eldon Woolliams lui faisait remarquer récemment qu'on ne peut dissocier création d'emplois et profits de l'entreprise. «J'ai toujours pensé, avait-il dit, que si vous faites des profits vous créez des emplois.»

Dans la version préliminaire du Journal des débats des Communes, qui est ensuite passée au peigne fin comme l'on pense

bien, au cas où il s'y retrouverait quelques citations historiques par session, on a fait une coquille drôlement compromettante pour le député Woolliams: «J'ai toujours pensé que si vous faites l'amour vous devriez avoir des emplois.»

Divorce à gogo

Enfin une bonne nouvelle de Statistique Canada: le taux des divorces a cessé de grimper au

pays. Même pas un pour cent d'augmentation par 100,000 de population. Encourageant? Pas tant que cela. Une autre statistique replace les choses en perspective: le taux des mariages a baissé d'un gros 4.8 pour cent par millier d'habitants, pour une cinquième année d'affilée. A ce rythme, on comprend bien sûr que la paix conjugale soit à portée de la main...

Paul LONGPRÉ

Le service d'inscriptions multiples de la Chambre d'Immeuble de Montréal

M est... **Logique.** Quand on veut vendre ou acheter une maison, il est important aujourd'hui d'avoir accès au plus vaste marché possible. Or, grâce à l'inscription multiple, vous bénéficiez d'un seul coup des services et de l'expérience de plus de 3,500 courtiers et agents membres de la Chambre d'Immeuble de Montréal. Ces spécialistes, qui se sont engagés à respecter une rigoureuse éthique professionnelle, vous assurent la compétence voulue pour conclure avec succès la plus importante transaction de votre vie.

Sûr. Vos intérêts sont protégés en tout temps par un expert qui veillera aux détails et aux négociations relatifs à la transaction. Par son entremise, vous profitez des conseils nécessaires pour que cette opération hautement complexe soit avantageuse pour vous et en règle. Aussi, avant de vendre ou d'acheter une maison, consultez d'abord un courtier membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal. Tous ont à leur disposition un répertoire informatique des inscriptions «Photo M.L.S.» et peuvent vous renseigner sur la tendance du marché autour de chez vous.

PHOTO M L S
La Chambre d'Immeuble de Montréal
Au service du public depuis près de 60 ans.

UQAM: fin de la grève

par Michel HOTTE

Le mouvement de grèves étudiantes pour la refonte du régime de prêts et bourses a sérieusement marqué le pas hier alors que les étudiants de l'Université de Québec à Montréal (UQAM) se sont prononcés en assemblée générale contre ce moyen de pression pour faire valoir leurs revendications, et ce jusqu'à la fin de l'année académique en cours.

Au cours d'une assemblée de cinq heures, houleuse et ponctuée de chahûts qui noyaient le débat dans les échos assourdissants du Centre Paul-Sauvé, les quelque 2,300 participants ont voté dans une proportion de 58 pour cent (1,357 contre 993) pour « que les étudiants de l'UQAM cessent toute interruption de cours comme moyen d'action concernant les prêts-bourses, et ce jusqu'au 30 avril 1979 ». Les 15,000 étudiants de l'UQAM retournent donc en classe dès aujourd'hui après avoir débrayé pendant quatre jours, ce qui avait entraîné la fermeture de l'institution.

C'est en vain que l'exécutif de l'AGEUQAM, dont l'ordre du jour a été totalement bouleversé par une assemblée fortement réfractaire, a tenté d'inciter les étudiants à poursuivre leur débrayage jusqu'au 8 décembre. Déterminés envers et contre tout à trancher la question, les étudiants ont même refusé de sortir du Centre Paul-Sauvé quand un appel à la bombe leur fut communiqué au tout début de l'assemblée.

L'opposition à la poursuite de la grève émanait principalement des étudiants en sciences administratives, venus massivement à l'assemblée à l'instigation de leur recteur. Ceux-ci, fort bruyants par ailleurs, ont littéralement fait sortir de ses gonds le président de l'assemblée, M. André Lauzon, d'ailleurs président du Conseil central de Montréal (CCSN), qui s'est emporté au point de les traiter de « sauvages » avant de démissionner, outré qu'il était de leur attitude.

Contre la procédure en vigueur et contre les statuts de leur association étudiante, ces derniers, d'ailleurs regroupés en association indépendante, la Corporation des étudiants en sciences administratives (CESA), tentaient de forcer une proposition qui équivalait à rien de moins que la dissolution de l'AGEUQAM. Cette proposition fut cependant contenue jusqu'à l'ajournement.

La rentrée des étudiants de l'UQAM signifie le retrait des étudiants universitaires du mouvement de grèves déclenché le 7 novembre dernier dans les cégeps, à l'appui des 12 revendications de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ). Quelque 75,000 étudiants d'une trentaine d'institutions collégiales sont toujours en grève, mais il faudra attendre les assemblées générales qui se tiendront au cours des prochains jours avant de jauger leur degré de mobilisation.

L'ANEQ, de son côté, organise ce soir une manifestation.

Rencontrant la presse à l'issue de l'assemblée générale, l'exécutif de l'AGEUQAM a signifié sa détermination à poursuivre la bataille des prêts et bourses sur la base des 12 revendications de l'Association générale des étudiants du Québec: entre autres, l'abolition des frais de scolarité, de l'endettement, de la contribution des parents, de la contribution minimale de l'étudiant; la gratuité du matériel d'apprentissage; l'octroi sur demande du maximum de prêts et bourses; enfin, le statut de non-dépendance de l'étudiant vis-à-vis de sa famille, cette dernière constituant le cœur même du débat.

Comme le vote n'a porté que sur la question des débrayages, le mandat d'appui tient toujours, selon le responsable général de l'AGEUQAM, M. Henry Quillinan, même si « la lutte continue sous d'autres formes ».

Dénonçant l'interprétation que donnait vendredi dernier le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, des statistiques officielles des prêts et bourses, l'exécutif avait plus tôt tenté en vain de signaler dans le brouhaha général qu'au niveau universitaire, à partir des mêmes chiffres, la moyenne individuelle des bourses a baissé de 14 pour cent cette année par rapport à l'an dernier (\$1,249 pour 1978-1979 en regard de \$1,457 l'année précédente), tandis que l'endettement augmentait avec une moyenne individuelle de prêts en hausse de 16 pour cent cette année (\$1,014 contre \$955 l'an dernier).

« Les chiffres de Morin n'ont servi qu'à masquer, sous le couvert de la prétendue objectivité statistique, la réalité de la condition économique désastreuse de nombreux étudiants », affirme un porte-parole de l'exécutif, qui conclut qu'« en aucun cas, les hausses de bourses n'ont couvert la hausse de l'inflation ».

Légère hausse du chômage

OTTAWA (PC) — Le chômage a légèrement augmenté au Canada le mois dernier, selon Statistique Canada, le taux désaisonnalisé passant de 8,2 à 8,3 p. cent de la main-d'œuvre, d'octobre à novembre. L'agence fédérale estime que le nombre de personnes à la recherche de travail a augmenté de 9,000 pour atteindre 919,000, élimination faite des facteurs saisonniers.

C'est en Ontario et en Colombie-Britannique que le chômage a le plus augmenté le mois dernier. On ne signale que très peu de changements dans les autres provinces.

Le nombre de personnes ayant un emploi a d'autre part augmenté de 23,000, portant le nombre de personnes au travail à 10,213,000.



photos Robert Naddon, LA PRESSE

Le « Upsherenish » du petit David...

par Jules BELIVEAU

« Upsherenish », que cela s'appelle en hébreu.

Il s'agit d'une cérémonie à caractère religieux, chez les Juifs, pendant laquelle les enfants mâles ayant atteint l'âge de trois ans se font, pour la première fois de leur vie, couper les cheveux.

Hier, à l'école Gardenvue de Saint-Laurent, le petit David Smukler, dont les deux belles couettes blondes étaient encore intactes, pleurait à fendre l'âme.

« Il est très, très heureux », confiait son frère aîné à qui voulait l'entendre. Plus tard, son père devait expliquer que David avait pleuré non pas parce qu'il avait peur ou parce qu'il ne voulait perdre sa longue chevelure, mais parce qu'il était intimidé par la présence, autour de lui, d'une bonne centaine d'écoliers turbulents.

Une étape

« Chez les Juifs, a poursuivi M. Smukler, l'âge de trois ans marque une étape dans une vie d'homme. C'est le moment où, alors qu'il commence généralement à com-

muniquer verbalement avec son entourage, l'enfant est le plus apte aussi à recevoir sa première éducation. C'est également l'âge de la foi, celui où tout naturellement l'enfant n'a pas besoin de voir pour croire. »

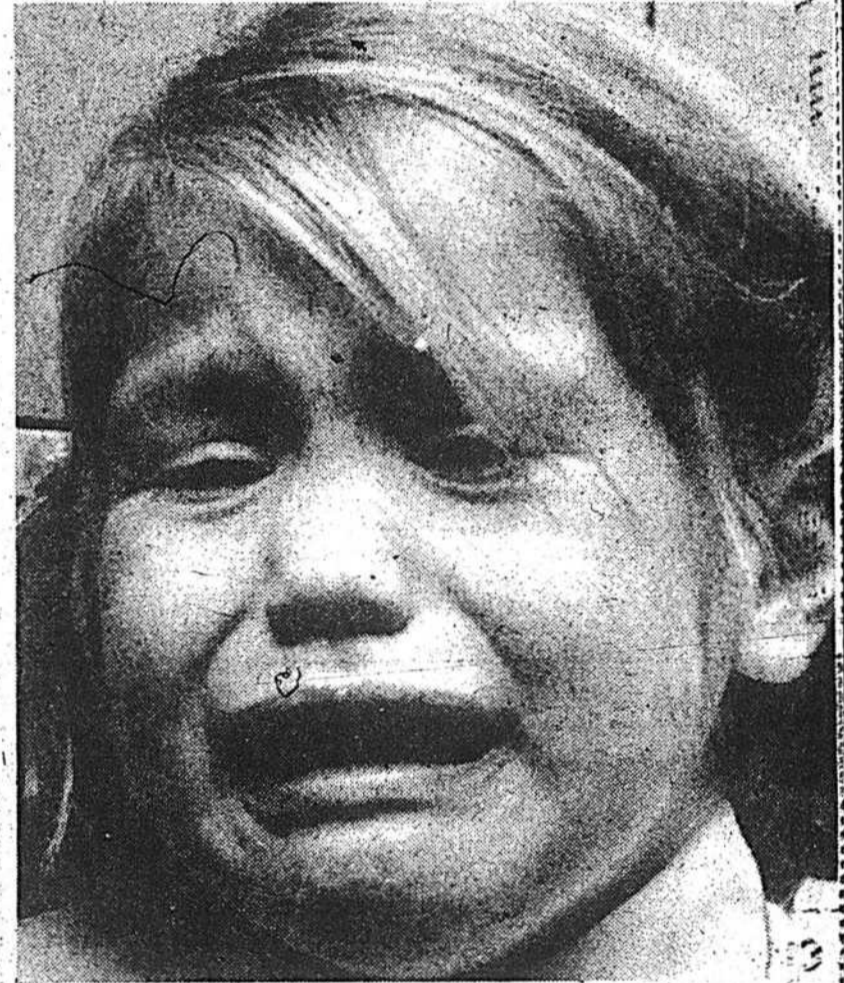
Ayant perdu ses longs cheveux, le petit David sera dorénavant tenu, de par la loi et la tradition juives, de porter un chapeau ou un couvre-chef quelconque dans la synagogue.

« Le chapeau — ou, le plus souvent, la calotte — que portent les Juifs, dit M. Smukler, leur rappelle qu'il y a quelqu'un au-dessus d'eux. Quant à la mante frangée dont sont investis les enfants juifs aussi à l'âge de trois ans, elle leur rappelle les Commandements de Dieu reçus par Moïse. »

Les fillettes

La cérémonie de la coupe des cheveux et l'imposition de la mante frangée à son pendant chez les petites Juives de trois ans: celles-ci sont invitées à allumer les chandelles qui, pour toute la durée du jour du sabbat, éclairera et réchauffera leur maison.

Avant, pendant et après. Le petit David Smukler, âgé de trois ans, assurait son frère aîné, était heureux de subir la coupe de cheveux rituelle juive.



La tragédie d'Eastman: l'enquête débute

(PC) — Sept habitants de la ville minière d'Asbestos vont revivre cette semaine les 15 minutes les plus terrifiantes de leur vie, lors de l'enquête qui coroner sur l'accident d'autobus du 4 août, qui a coûté la vie à 40 de leurs amis et voisins et rendu invalides 27 autres.

Présidé par M. J. Armand Drouin, coroner de la ville de Québec, l'enquête commence aujourd'hui à Granby, non loin d'Eastman, où a eu lieu le terrible accident.

Elle va durer deux jours, au cours desquels seront recueillies les dépositions de plus de 24 personnes, dont les sept survivants, le propriétaire de l'autobus, M. Gilles Bolduc, demeurant à Kingsley Falls, près d'Asbestos et les

experts du ministère provincial des Transports.

Le jour de l'accident, un autobus affrété avait emmené en excursion les membres d'un club de handicapés d'Asbestos. Sur le chemin du retour, les freins ont lâché et l'autobus, qui descendait une colline, a plongé dans le Lac d'Argent.

C'était un autobus General Motors construit en 1956. Il ne comportait pas les freins de secours courants sur les modèles plus récents.

La législation du Québec est très stricte quand il s'agit de l'inspection des autobus scolaires. Mais, elle ne prévoit pas les mêmes normes pour les autobus de passagers.

C'est pourquoi, le ministère provincial des Transports a ré-

cemment chargé M. Robert Jodoin d'enquêter sur la tragédie d'Eastman et sur l'ensemble du problème de la sécurité des autobus dans la province.

M. Jodoin a déclaré qu'il ne soumettrait son rapport qu'après étude des recommandations de M. Drouin et des résultats d'une enquête au sujet d'un autre accident, qui s'est produit une semaine après celui d'Eastman et dans lequel trois enfants avaient trouvé la mort.

Que M. Drouin puisse, au terme de son enquête, établir ou non des responsabilités pour cet accident, il est certain qu'il va insister pour que ses recommandations concernant la sécurité soient appliquées par la province dans les plus brefs délais.

Dans une interview qu'il accor-

dait récemment, il avait fait remarquer que les accidents paraissent bêtes après coup. On constate alors qu'on aurait pu facilement les prévenir.

En 1974, M. Drouin avait dirigé une enquête sur un accident d'autobus qui avait coûté la vie à 14 personnes âgées. Il s'est récemment plaint de ce que, sur les neuf recommandations qu'il avait alors formulées, une seule avait été retenue par le gouvernement provincial: celle concernant la amélioration de la signalisation routière sur les lieux de l'accident.

N'ACHETEZ PAS VOS CADEAUX AVANT LE 8 DÉCEMBRE

Et Passez donc au Salon des métiers d'art du Québec

du 8 au 23 décembre

PLACE BONAVENTURE

CANON

La caméra avec étui et lentille F 1.8

\$369

Nous avons en magasin un assortiment complet d'objectifs CANON

En spécial cette semaine 135mm F 3.5. **\$150**

studio f. laparé inc.

2530, rue des Ormeaux (Près d'Hochebourg)

351-3770

ACCESSOIRES ET EQUIPEMENT COMPLET DE PHOTOGRAPHIE

LOUEZ

LOCATION NETTE

36 mois \$165 + taxe
24 mois \$185 + taxe

BUICK SKYLARK 79

Moteur V-6, transmission automatique, servofreins, servodirection, radio AM, moulures latérales, miroir de luxe, enjoliveurs de luxe, pneus à flanc blanc.

Demandez André Lapointe
866-4454

GOYETTE

2375 chemin Chambly Carignan

Les 6 et 7 décembre

EXPOSITION ET VENTE

de

PEINTURES D'ARTISTES CANADIENS DE RENOM

DE SUCCESSIONS ET DE COLLECTIONS PRIVÉES

à l'hôtel LE RITZ CARLTON (Salon Or et Gris)

Les mercredi 6 et jeudi 7 décembre de midi à 22 h 00

La vente est supervisée par la

GALERIE DOMINION CORINTH LTEE

Château Laurier, 1, rue Rideau Ottawa (613) 235-9955

- F. Foulita
- E. Carr
- C. Kreighoff
- A.Y. Jackson
- J.P. Lemieux
- M.A. Fortin
- F.S. Coburn
- G. Gagnon
- E. Holgate
- Goodridge Roberts
- Suzor-Côté
- J. Dallaire
- David Milne
- M. Utrillo
- A. Pollan
- A. Lismer
- J.P. Riopelle
- H. Watson
- L. Harris
- J.W. Morrice
- M. Cullen
- R. Pilot
- F. Johnston
- F. Varley
- J.E.H. MacDonald
- L. L'Hermite
- E. Boudin
- A.J. Casson
- A. Cosgrove
- A. Sheriff Scott
- A. Derain
- F. Verner
- P.E. Borduas
- E. Vulliard
- L.L. Fitzgerald
- H. Masson
- J.F. Millet
- et plusieurs autres

NUMÉROS GAGNANTS PEU...PORTE L'ORDRE

4	6	8	9	15	30
6 SUR 6	2	\$123,599.50			
5 SUR 6	181	\$624.80			
4 SUR 6	6889	\$45.60			
5 SUR 6 +	4	\$18,847.70			

GROS LOT minimum \$100,000.00 Dimanche VENTES TOTALES \$1,308,874.00

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUENT SEULEMENT AU 5 SUR 6

35

Maintenant ouvert

VISITEZ

LE MONDE DE

L.G.B.

RESEAU FERROVIAIRE COMPLET POUR TOUS LES AGES

Spéciaux d'ouverture sur ensemble de début

Pour usage extérieur ou intérieur

Grande sélection de locomotives, wagons, accessoires, bâtiments, etc.

Construction robuste

Plan mise de côté

Maquette en montre

OBTENEZ NOTRE CATALOGUE GEANT EN COULEUR. LE MONDE DE

L.G.B.

Plaza l'Aoadie-Sauvé

1410 ouest, rue Sauvé, Montréal

Tél.: 331-7259

Heures d'affaires: Lundi à mercredi 11h00 à 18h00 Jeudi et vendredi 11h00 à 21h00 Samedi 10h00 à 16h00

Le juste coût de l'école privée

Les institutions d'enseignement privé craignent toujours pour leur survie. Elles sentent constamment au-dessus de leur tête l'épée que le Parti québécois veut laisser tomber sur elles malgré la défense du gouvernement. C'est peut-être pour cette raison que certains de leurs représentants ont décidé de passer à l'attaque.

Car demander le financement total au moment où l'on parle de couper toutes subventions, c'est vraiment passer à l'attaque. Il s'agit de voir si la démarche agressive peut s'avérer la plus efficace.

En fin de semaine dernière, l'Association des institutions d'enseignement secondaire, qui regroupe 111 maisons d'enseignement privé, a repris la discussion. Peut-être parce qu'on craint les politiques gouvernementales qui doivent paraître, avec énormément de retard, le printemps prochain. Peut-être parce qu'on se prépare à refaire les raisonnements et les définitions qui convaincront les adversaires irrédutibles.

En fait, les défenseurs de l'enseignement privé n'ont pas à s'inquiéter: le gouvernement ne peut pas leur retirer ce qu'ils ont. Et les tergiversations du gouvernement ne servent qu'à diminuer les ardeurs de membres du Parti qué-

bécois ou d'enseignants très militants de l'école publique. Le ministre de l'Éducation, comme le premier ministre, comme le cabinet, comme la majorité de la population, est d'accord pour offrir aux Québécois le choix entre deux types d'institution. D'accord également pour subventionner, en partie, l'enseignement privé. Mais il faut malgré tout créer le plus grand nombre possible de consensus.

En mai 1977, le congrès général du Parti québécois demandait l'élimination progressive des écoles privées. M. René Lévesque a bien signifié qu'une telle exigence était excessive. Malgré tout, les membres ont demandé que le gouvernement élimine ses subventions en cinq ans.

Pour se sortir de l'impasse, le ministre Jacques-Yvan Morin a fait semblant de froncer les sourcils en déclarant que chaque institution privée devrait prouver sa «complémentarité» au secteur public pour obtenir l'aide gouvernementale. Et récemment, le ministre Camille Laurin affirmait à son tour que son gouvernement préparait une refonte du financement du secteur privé.

Il reste donc à se demander: qu'est-ce que la complémentarité? Et dans quelle proportion l'enseignement privé doit-il être subventionné?

La notion de complémentarité est trop floue, trop vague, pour qu'elle serve d'unique critère. Parce que la complémentarité sert à combler un besoin identifié par des tiers. Il n'est pas facile de définir en quoi l'école publique a besoin d'être complétée. Par la qualité de l'enseignement? Par un nombre limite d'élèves? Par un meilleur choix de professeurs? Qui peut décider du genre de complément nécessaire?

Il vaudrait beaucoup mieux parler d'originalité, d'identité correspondant au besoin d'une partie de la population. Ce besoin est manifeste quand il s'agit d'enfants souffrant d'un handicap physique ou mental. Mais il l'est également pour ceux qui recherchent l'identification de l'éducation à un certain nombre de valeurs.

Si l'originalité répond à un besoin essentiel d'une partie de la population, il n'y a pas de doute que l'école spécialisée a droit à une pleine subvention gouvernementale. Il n'y a pas de raison pour que des enfants déficients se présentent comme un luxe pour des parents à revenus moyens ou faibles.

Mais l'originalité n'est pas toujours apparente. Même quand une institution prétend défendre un ensemble de valeurs, on sait fort

bien que, parfois, il n'y paraît aucunement ou presque. Il faudrait voir quelle philosophie et quel enseignement religieux l'on donne dans certains collèges dont l'originalité est d'être chrétiens.

Dans une société pluraliste comme la devient la nôtre, l'originalité identifiable devrait se manifester comme le signe de la maturité du peuple. Et plus elle se manifesterait, plus, en saine démocratie, elle devrait être respectée.

Au point de subventionner en totalité tout l'enseignement privé? Peut-être pas. Parce qu'il demeure un choix particulier qui s'ajoute à un bien déjà offert. Il doit être soutenu, aidé, puisqu'il a droit de cité. Mais en toute justice pour l'ensemble de la société, il doit aussi engager la participation de ceux qui en font le choix, au nom de valeurs privilégiées.

Du moins, pour le moment. On pourra parvenir un jour à un système d'enseignement intégré tellement respectueux des divers groupes de la population qu'il saura toute la servir adéquatement, avec justice. Présentement, il est probablement normal que la réponse à tous les besoins particuliers coûte quelque chose à ceux qui les réclament.

Jean-Guy DUBUC

bloc-notes

Le prochain gouverneur

Selon certaines sources d'information, le premier ministre Trudeau profiterait de son bref séjour à Londres, cette semaine, pour soumettre le nom d'un ou de quelques candidats possibles à la succession de M. Jules Léger. On sait que le mandat de l'actuel gouverneur général du Canada se termine en janvier.

En vertu d'une tradition maintenant solidement implantée, le prochain représentant de la reine au pays doit être un éminent citoyen choisi dans le milieu anglophone. Certains ont laissé entendre que le temps serait peut-être venu de déroger à ce principe de l'alternance strictement anglo-francophone pour se tourner du côté des Néo-Canadiens ou de ce que d'aucuns appellent la «troisième force». L'idée est peut-être généreuse, mais elle manque pour le moins de réalisme.

Les Néo-Canadiens, de façon générale, s'identifient à l'un ou l'autre groupe linguistique. Il s'agit là d'un critère plus facile à vérifier que celui de l'appartenance à la soi-disant troisième force. Quand est-ce qu'un citoyen cesse d'être un Néo-Canadien? Après deux, quatre, huit générations au pays? Dans un sens large, nous sommes tous des immigrants, si l'on fait exception des Indiens et des Inuits.

Un quotidien de la capitale fédérale, l'«Ottawa Journal», suggérait récemment le nom de M. Robert Stanfield, l'ex-chef national du parti progressiste-conservateur. C'est sûrement un personnage qui ferait honneur à la fonction.

Il est vrai que, à côté du principe de l'alternance, il en est un autre qui veut que le gouverneur général ne sorte pas immédiatement des rangs de la politique partisane. Et M. Stanfield siège toujours à la Chambre des communes.

Pourtant, on doit reconnaître que, depuis qu'il a quitté la direction de son parti, il a joué un rôle plutôt secondaire sur la scène politique. Au surplus, l'homme qui a échoué deux fois dans sa tentative de supplanter M. Trudeau à la tête du gouvernement fédéral n'a cessé de jouir du respect de ses concitoyens, même de ceux qui votaient contre lui.

M. Stanfield a toujours fait passer l'intérêt du pays avant celui de son parti, notamment au chapitre de l'unité canadienne. Tout le monde s'entend pour voir en lui un grand Canadien, un homme honnête et intègre avec lequel le peuple aurait plaisir à s'identifier. D'autres candidatures méritent sûrement aussi d'être considérées, mais celle-là ne peut manquer de retenir l'attention.

Vincent PRINCE

Le prix du parlementaire

À propos des émoluments versés à nos chers députés, un humoriste avait suggéré il y a quelques années que nos législateurs soient payés à la pièce. Pour toute bonne loi votée en une session, ils recevraient une certaine somme. Plus il y aurait de bonnes lois, plus les vaches seraient grasses. Cette proposition, il va sans dire, n'a jamais été retenue.

Si l'humour tombe à plat, la démagogie, au contraire, trouve facilement son compte dans le traitement d'un thème pareil. Sollicités sans arrêt par des quémandeurs privés ou corporatifs auxquels ils peuvent rarement donner entière satisfaction, les parlementaires, conscients qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, retrouvent une belle unanimité quand il s'agit d'ajuster leurs revenus au coût de la vie. (Le salaire de base du député passe de \$27,800 à \$29,468; l'allocation non imposable passe de \$7,000 à \$7,500 et s'additionne naturellement au salaire.)

Pourtant, avec un salaire de \$78,688, le Premier ministre du Québec gagne encore moins que certaines vedettes du hockey. Il gagne 5 fois moins que tel bon joueur de hockey. Je veux bien croire que les athlètes méritent leur salaire. Mais il ne devrait pas être plus difficile (ou plus important) d'envoyer une rondelle de caoutchouc dans un filet que de gouverner un territoire grand comme la province de Québec.

En s'accordant une augmentation de l'ordre de 6 p. cent, la première en deux ans, l'Assemblée n'a pas abusé de la situation,

si on tient compte de la hausse du coût de la vie. Sans contrevenir à aucune loi, elle aurait pu pousser l'échelle jusqu'à 7,2 p. cent. Mais elle aurait donné un fort mauvais exemple, au moment où le contribuable geint sous le poids excessif des impôts. Il ne faudrait pas tirer beaucoup sur la corde pour qu'elle casse.

Sans dénigrer personne et sans rabaisser aucune institution comparable, on peut dire que nous avons un gouvernement qui travaille beaucoup et une Assemblée nationale qui ne chôme guère.

Qu'on trouve encore parmi les élus des incompetents et des débilés légers reste une fatalité sans remède. La Nature elle-même fait des erreurs. Dans tout Parlement reposent des individus qui ne savent pas pourquoi ils ont gagné un siège et qui ne comprennent pas davantage pourquoi ils l'ont perdu.

Assemblée de législateurs, l'Assemblée nationale est aussi une société de gestion. L'Union nationale a fait la semaine dernière la suggestion pertinente suivante: que soit créée une commission permanente de l'Assemblée, chargée de surveiller les performances de 18 sociétés d'Etat regroupant près de \$20 milliards d'actifs et donnant de l'emploi à 35,000 personnes. (Sont concernés: l'Hydro-Québec, la Caisse de dépôt, Sidbec, la SAQ, la Société d'habitation, la SAQ.) La nécessaire vigilance à exercer sur des géants pareils exige que ministres et députés aient l'esprit et les mains libres.

Guy CORMIER



Droits réservés

Libre opinion

Mao n'a jamais été contre la modernisation

Ces dernières semaines, les journaux ont publié de nombreux articles tendant à prouver que la Chine aurait abandonné les politiques du président Mao Tsé-toung. Les journalistes nous disent que l'actuelle politique chinoise de modernisation, y compris le fait d'apprendre de la technologie de pointe des autres pays, irait à l'encontre des principes de Mao Tsé-toung. Enfin, on nous apprend que le peuple chinois rejette tout bonnement Mao, l'associant à Lin Piao et à la Bande des quatre.

Mais quels sont donc les faits? Qui fut le premier à mettre de l'avant l'idée que la Chine devait se moderniser? En 1949, à la veille de la fondation de la République populaire de Chine, Mao Tsé-toung a dit que la Chine devait devenir un pays industrialisé, un puissant pays socialiste. En 1956, s'adressant à des membres du Parti communiste, il affirmait:

«Telle est la responsabilité qui nous incombe. Vous avez une population aussi nombreuse, un territoire aussi vaste et des richesses naturelles aussi abondantes et vous édifiez, dit-on, le socialisme, régime qualifié de supérieur, si vous n'arrivez pas à dépasser les États-Unis après cinquante à soixante ans d'efforts, quelle figure ferez-vous?

Il faudrait, dans ce cas, vous expulser du globe!» (oeuvres choisies de Mao Tsé-toung, tome V, p. 340.)

Si Mao Tsé-toung et Chou En-lai ont avancé la nécessité de moderniser la Chine, c'est qu'ils avaient compris que, d'abord et avant tout, le socialisme signifie élever le niveau de vie de la population. Ceci est particulièrement important pour un pays pauvre et sous-développé comme la Chine, où on travaille dur et où les conditions de vie sont encore difficiles.

Mao Tsé-toung a dit que la Chine devait principalement compter sur ses propres efforts pour développer son économie, afin de n'avoir pas à dépendre des pays capitalistes. Et c'est ce que la Chine fait aujourd'hui. Une nouvelle exploitation pétrolière vient tout juste d'être mise en service dans la province du Hopei; or, celle-ci est plus importante que le fameux champ pétrolier de Taching qui, dans les années 60, a permis à la Chine de devenir autosuffisante en pétrole. Actuellement, les Chinois, eux-mêmes, construisent de nouvelles aciéries. Récemment, ils ont élaboré des plans de construction de logements urbains, des ouvrages hydrauliques ainsi que des projets de réaménagement.

Mao disait aussi que, secondairement, la Chine devait apprendre de l'étranger. La Chine doit utiliser les techniques d'avant-garde des autres pays afin de devenir encore plus auto-suffisante. On en a eu un exemple, récemment, lors de la signature du traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon. Le Japon construira pour la Chine un complexe sidérurgique ultramoderne et entraînera des techniciens chinois à l'opérer. Le complexe sera propriété chinoise à 100%. Les usines et techniques achetées de l'étranger serviront de modèles aux Chinois dans la construction de nouvelles usines et de nouveaux équipements.

On parle aussi beaucoup d'affiches à grands caractères critiquant Mao Tsé-toung. Mais les journaux parlent beaucoup moins d'un article du regrettable premier ministre Chou En-lai, publié tout récemment en Chine et intitulé: «Apprendre de Mao Tsé-toung». Cet article ne cache pas le fait que le président Mao a commis des erreurs — il était un homme, non un dieu — mais établit clairement que la ligne politique et les analyses de Mao Tsé-toung se sont constamment avérées justes dans la pratique et que le leadership de Mao Tsé-toung a été la clé du succès

de la révolution. Est-ce cela rejeter Mao Tsé-toung?

En Chine, les affiches à grands caractères sont un aspect de la démocratie socialiste. N'importe qui peut écrire et plaquer son opinion. Il faut dire que chaque affiche ne représente pas nécessairement les sentiments de l'ensemble du peuple chinois. Ceux qui pensent qu'on est en train de procéder à la purge de Mao Tsé-toung parce que sont apparues certaines affiches le critiquant, devraient se souvenir d'une chose. Mao Tsé-toung, lui-même, a dit qu'il était un homme qui commettait des erreurs, et non un dieu.

Aujourd'hui, la Chine a entrepris un mouvement révolutionnaire, aussi important et aussi profond que la guerre de libération ou la révolution culturelle. Le peuple chinois lutte pour transformer un pays socialiste pauvre et sous-développé en un puissant pays socialiste, indépendant et moderne, où les besoins matériels et culturels du peuple seront pleinement satisfaits. C'est ce pourquoi Mao Tsé-toung a lutté toute sa vie et c'est un de ses nombreux legs au peuple chinois.

Rob ROBSON
président Société
Canada-Chine

«Les fées ont soif»: deux autres sons de cloche

M. Jean-Louis Roux
Directeur
Théâtre du
Nouveau Monde
Monsieur,

L'aspect blasphématoire de la pièce «Les fées ont soif» sert bien mal un bon thème et une bonne cause. Il faut appuyer la démarche qui veut que les femmes obtiennent les pleins droits reconnus à la personne humaine; il y a lieu de s'étonner non seulement qu'une telle démarche soit nécessaire mais encore qu'elle semble devoir s'avérer aussi longue. Malgré nos professions de foi libératrices et démocratiques, nous multiplions allègrement jour après jour les injustices envers une moitié de notre population.

Mais le ton blasphématoire choisi par l'auteur comporte une autre injustice, tout aussi inacceptable, car il heurte et ridiculise les croyances d'une bonne partie de la population. J'aurais ressenti le même malaise et j'aurais eu la même réaction de réprobation, si l'on avait employé ce ton pour ridiculiser la

croyance des juifs, des protestants ou de tout autre groupe. Mais vous ne l'auriez pas fait, Monsieur Roux, j'en suis sûr, car nous avons longtemps cherché à pratiquer chez nous une tradition de respect pour tous... sauf que cette ouverture d'esprit et cette tolérance connaissent maintenant pour plusieurs une exception à l'endroit de tout ce qui est catholique.

Je partage votre point de vue sur la censure préalable qui est à rejeter en matière de théâtre. Vous avez la responsabilité du choix des pièces, et vous avez l'obligation d'en répondre. Je demeure persuadé qu'une telle pièce n'apporte rien de positif à la vie de notre société, même montée avec des fonds privés. Vous avez terni votre saison et la réputation de votre troupe par cette erreur et à tout le moins perdu droit aux subventions publiques.

Evidemment, je ne saurais plus renouveler chez vous mon abonnement annuel, après avoir

assisté la semaine dernière à ce spectacle décevant.

Raymond VINETTE
Montréal

Le journal LA PRESSE dans son édition du 25 novembre annonçait que les «Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne» (JCCC) devaient organiser une manifestation devant le Théâtre du Nouveau Monde en vue de protester contre la pièce «Les Fées ont soif» et d'obtenir des autorités civiles le retrait de la pièce à l'affiche du TNM. Selon LA PRESSE, le groupe aurait entrepris cette protestation au nom des valeurs qui lui sont chères: la tradition, la famille et la propriété.

Y a-t-il de quoi alerter l'opinion publique, crier au scandale et accuser de blasphème la pièce «Les Fées ont soif»? Je répondrai carrément non pour les raisons suivantes. Premièrement, c'est un fait que les femmes au Québec, comme ailleurs, ne sont pas traitées sur un pied d'égalité avec les hommes. Le récent volume «Égalité et Indépendance»

est là pour nous le rappeler. A ce seul égard, la pièce, véritable cri de femme, mériterait qu'on applaudisse à son audace plutôt qu'à la condamner. Deuxièmement, l'accusation de blasphème



Jean-Louis Roux

qu'on porte contre la pièce sous prétexte qu'elle injurie Marie mériterait quelques considérations. On peut voir Marie comme une femme de renoncement qui s'est sacrifiée pour devenir la mère de Dieu. On peut faire à son propos un éloge inconditionnel de la virginité et faire de la virginité la voie royale de réalisation de la condition féminine. La tradition chrétienne, notamment celle du Québec, a cédé à ces travers. Ceux qui en sont encore là ne peuvent qu'être choqués par une pièce qui remet en question ce modèle de la femme. Toutefois, il serait grave d'identifier ce modèle historique de la représentation mariale à l'essence même de la personne de Marie. Ce serait oublier que la virginité de Marie est ordonnée avant tout dans la Bible à signifier le caractère messianique de Jésus et qu'en conséquence un éloge unilatéral de la virginité de Marie passe à côté de la signification réelle du message évangélique.

Puisque la virginité de Marie est un signe de la valeur de la

parole de son fils Jésus, c'est plutôt ce dernier et son message qu'il faut interroger pour connaître sa pensée sur la femme. Or, le Nouveau Testament fait souvent intervenir des femmes dans l'entourage de Jésus. Jésus respecte ces femmes. Il a vaincu les préjugés de son temps à leur égard. Bien plus, c'est à elles qu'il a confié la mission d'annoncer aux douze apôtres qu'il était ressuscité. Jésus a valorisé la libération de la parole chez la femme. On peut donc se demander dans quelle mesure ce prophète au franc-parler n'applaudirait pas aujourd'hui le cri des femmes et leur désir de ressusciter à une vie nouvelle. Dans quelle mesure aussi ne s'attaquerait-il pas aux vierges offensées qui se posent en défenderesses de traditions pétrifiées. S'il est vrai que l'évangile est du côté des pauvres et des opprimés, il doit bien, en quelque façon, être du côté des femmes. C'est bien malheureux pour les JCCC.

Roland CHAGNON
UQAM

La réédition de l'ancien «p'tit cat'chisse»...ou le retour du «Bonhomme sept heures»

Au moment où nous nous pensions affranchis de la lourde tutelle de l'Eglise des années 40, voilà qu'un mordu du retour aux sources parle de relancer et même d'imposer aux écoles le petit catéchisme que les plus de trente ans se sont vus forcés d'apprendre par cœur, sans pour autant le comprendre. C'est aussi progressif que de ramener Maurice Bellemare et Pierre Sévigny sur la scène politique.

Ceux-là mêmes qui ont bouffé de force cet enseignement bourré de menaces et d'intimidations se souviennent aussi de ces illustrations nous montrant un pécheur poussé à la mer du haut d'une falaise, portant une meule de moulin au cou. Ou encore cette image de l'enfer avec ses flammes, ses condamnés se tordant de douleurs et son horloge qui, à chaque mouvement de son pendule, découvrait les mots: «Toujours — Jamais».

Les éducateurs qui ont contribué à l'illustration de telles pages ont-ils visité ces lieux ou vécu de telles expériences pour pouvoir ainsi les imposer aux enfants et faire ainsi de la religion une menace constante?

La catéchèse moderne est davantage orientée vers le positif et le sens moral de l'individu.

Je me souviens qu'à l'école primaire, il ne se passait pas une année sans que nous changions de grammaire française, de livre de calcul, de livre d'histoire. Il y avait toujours ce bon frère ou cette pieuse religieuse qui en avait composé un meilleur. Comme par coïncidence, le professeur qui nous enseignait se trouvait à faire partie de la même congrégation.

Je soupçonne certains éditeurs de vouloir faire leur petit profit avec le lancement de ce catéchisme désuet et rétrograde. On n'enseigne plus aux gens par la peur; l'exemple est beaucoup plus efficace que la menace de sanctions. Le monde n'a plus peur du Bonhomme sept heures. Faites attention aussi à la réaction de nos enfants. Ils sont éveillés, ils sont sarcastiques. Ils pourraient prendre cette illustration de l'enfer pour une fondue à neige.

René BRUNELLE
Longueuil

Ainsi donc, la réédition de l'ancien catéchisme du Québec donne des cauchemars à Michel Nault, qui se désigne comme «animateur de pastorale» à Sherbrooke et nous décrit longuement ses «visions» dans LA PRESSE du 28 novembre.

Si le petit catéchisme d'autrefois revient aujourd'hui en honneur parmi nombre de catholiques (qui ne sont certainement pas tous des «intégristes»), c'est que ceux-ci ont pu mesurer les lacunes et les insuffisances de certaines catéchèses modernes (y compris celles du Québec) que l'on a prétendu lui substituer, parfois sous de hauts patronages. Trop de parents, sans parler de nombreux évêques et prêtres, ont pu constater chez une foule de jeunes une ignorance flagrante et croissante en matières de Foi, de religion et de morale. De là leur désir d'y remédier par un retour à des bases plus solides. Dans quelle mesure cette carence de la formation chrétienne est-elle imputable à certaines pastorales avant tout humanistes qui, trop souvent et trop longtemps, ont tenu lieu d'enseignement religieux?

Pour exorciser M. Nault des fantômes qui hantent ses rêves, je me permets de lui conseiller la lecture attentive de l'excellente lettre publiée, il y a quelques semaines dans cette même rubrique, sous la signature du père Edmond Robillard o.p., qui fait autrement sérieux que ses élocutions cauchemardesques. Mieux encore, pourquoi M. Nault ne ferait-il pas connaissance à nouveau avec ce petit catéchisme, objet de sa verve ironique?

Quant à l'Eglise de l'an 2000, je ne la perçois guère à travers les chimères de M. Nault. La réalité, je le souhaite et le crois fermement, sera tout autre sous un pape qui s'annonce à la fois dynamique et profondément spirituel et qui n'a pas tardé à mettre l'accent sur ces vertus bien chrétiennes, quoique fort délaissées, que sont la Fidélité et la Discipline, et à proclamer son attachement à des pratiques et à des dévotions très conformes aux enseignements des «petits catéchismes» bien qu'apparemment désuètes pour certains animateurs de pastorale. M. Nault acceptera-t-il de se remettre à jour et de se préserver ainsi d'autres cauchemars, cette fois beaucoup plus proches de la réalité?

Pierre DERMINE
Montréal

Bourde au Salon

Nous sommes un petit peuple en Amérique, petit peuple fait main au Québec, tricoté serré par surcroît, cependant, nos frontières restent ouvertes au «libre-échange des biens et des personnes», pour utiliser des termes économiques mis à la mode récemment par notre coloré ministre fédéral des Finances. Et, combien il y avait matière à réjouissances fédérales en province ce mardi 21 novembre 1978!

A l'heure où, de sa main droite, l'Assemblée nationale du Québec s'apprête à déposer un projet de loi sur la création d'une société de développement des industries culturelles, ignore-t-elle ce que sa main gauche fit ce mardi-là? Monsieur Denis Vaudeville, notre distingué ministre des Affaires culturelles, inaugure le Salon du livre à Place Bonaventure, auquel son ministère avait consenti la généreuse somme de \$100,000 de deniers publics.

Au stand de lancement, nous avions bien remarqué que Duplessis, sur la couverture de son livre, avait le sourire figé, attitude compréhensible pour un autonomiste passé de l'autre côté, mais le désenchantement que nous crûmes y déceler nous mystifia; aussi, en cherchant nous la cause. Voilà qu'au détour de l'allée centrale nous

découvrimmes... le verre aux roses. Douze caisses de bouteilles de pétillant ontarien dont l'étiquette nous livrait le nom Bright's President, Niagara Falls, Ontario.

D'une main, notre «Maurice», de l'autre «Mille façons d'acheter québécois», publié par l'Éditeur officiel du Québec, que nous feuilletions haletantes en vue d'y trouver ce fameux Bright's President. Que non! Que non! Nos coupes débordaient de bulles, made in Niagara Falls plus coûteuses et moins délicieuses que les cascades cristallines de notre Cidrerie nationale. Le «champale» nous monta directement au sommet économique en tentant de comprendre quelle coordination, quelle concertation ou quelle concentration du pouvoir d'achat pouvait présider à une telle inconscience dans la dépense publique.

Mais tout n'était que bulles, bulles, bulles...! Nous partîmes avec, sous le bras, Maurice, toujours triste, sous l'autre, «Mille façons d'acheter québécois» qui, blessé au plus profond de la feuille, se voyait déjà avec un nouveau titre: «Achetez péquiste, achetez fédéraliste».

Nicole OUELLETTE
et Régine PARENT
Montréal

Médecins et tribunaux

Récemment a paru dans LA PRESSE, sous la signature de Nicole Beauchamp, une série de trois articles intitulée «Les médecins et les tribunaux» et dont le sujet en fait se limite aux démêlés des médecins avec les patients ayant été victimes d'accidents iatrogéniques, c'est-à-dire avec les patients souffrant de séquelles d'actes médicaux qui, au lieu de les aider, leur ont porté préjudice. A la lecture de ces articles on a l'impression que l'auteur n'est pas loin de regretter que les médecins du Québec ne soient davantage poursuivis et surtout davantage condamnés.

Certes, ce n'est pas comme en Californie. Pensez donc: \$7.6 millions en dédommagement pour une négligence médicale! Cela a de quoi faire souhaiter à plusieurs patients de devenir des victimes. Surtout lorsqu'on voit le sourire radieux de la jeune Laurie Necochea...

Qui paie cela? Pas les médecins: il va de soi qu'ils sont couverts par une assurance-responsabilité. C'est vrai qu'ils paient de grosses primes, mais, comme ils exercent leur profession au pays de la libre entreprise et non sous le régime de l'assurance-maladie, il est évident que cette prime est payée au prorata par chacun de leurs patients. Donc, inconsciemment plutôt que consciemment, les patients paient à leur médecin, en même temps que les honoraires dus, une somme qui permet de satisfaire les exigences de ceux qui d'une part sont assez malchanceux pour subir un préjudice iatrogénique et, d'autre part, assez chanceux pour décrocher, en compensation, un gros lot.

Je doute fort que ce soit une solution idéale car, dans un pareil système, ce sont les exceptions seulement qui arrivent à obtenir un dédommagement justifié ou plus que justifié. En fait souvent ce sont surtout les avocats qui profitent de cette situation. La majorité des victimes d'accidents thérapeutiques n'arrivent pas à obtenir de compensation.

C'est un peu ce qui se produisait ici au Québec il n'y a pas si longtemps pour les victimes d'accidents d'auto: 28% des blessés n'étaient jamais indemnisés, 6% ne l'étaient que partiellement et près de 40% de la perte économique des victimes non responsables n'était pas compensée, tandis qu'une fois par ci par là une victime obtenait une somme mirabolante pour un dommage sérieux mais pas toujours très grave. La seule différence, c'est que c'est pire pour les victimes d'actes médicaux: on peut dire sans crainte de se tromper beaucoup qu'actuellement 90% des victimes d'accidents iatrogéniques ne sont pas dédommagées. Pourquoi? Parce que, pour recevoir une compensation quelconque, la victime doit prouver que le médecin est coupable, ce qui est d'ordinaire très difficile à démontrer pour

de nombreuses raisons, dont la principale est que, justement, le médecin très souvent n'est pas vraiment coupable: la plupart du temps il s'agit de véritables accidents.

Il faudrait donc remplacer le système actuel de responsabilité avec faute par un régime universel sans égard à la faute (no fault). Pour le médecin qui serait coupable d'une faute, il devrait en répondre devant ses pairs ou devant les tribunaux selon le cas comme cela se fait actuellement. Mais tout malade qui, du fait d'un acte médical quelconque, subirait un dommage certain, devrait être assuré d'une équitable compensation.

Il va de soi que ce régime de compensation universel devrait être universellement financé un peu de la même manière, à mon avis, que l'assurance-maladie, à la régie de laquelle il devrait d'ailleurs être intégré.

Il est entendu qu'une solution semblable ne se préterait pas — comme le récit de la cause d'une Laurie Necochea — au sensationnalisme dont la majorité des lecteurs de journaux sont friands, mais il serait plus en accord, il me semble, avec la véritable justice et la dignité humaine.

Dr Emile GAUTIER
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

Les Maisons d'Youville

Mme Claire Dutrisac
Journaliste
Madame,

C'est avec intérêt que j'ai lu votre article (LA PRESSE, 9 novembre 1978) sur les foyers de groupe mis sur pied par le Centre des Services sociaux Laurentides-Lanaudière.

Sans vouloir discuter de la forme d'organisation de ces «foyers», ni des valeurs qu'elle met en jeu, je tiens à exprimer mon contentement de voir enfin reconnue par les ressources du réseau, autres que les foyers d'accueil, l'importance de la continuité de la présence parentale substitut auprès d'enfants privés de leur milieu familial naturel. Sur ce point capital, depuis 13 ans, ce sont les Maisons Familiales d'Youville qui ont innové à Montréal et même au Canada, en même temps qu'elles rompaient avec le cadre physique de l'institution traditionnelle.

Au Québec seulement, comme l'on sait, des milliers d'enfants et d'adolescents sont privés de leur foyer naturel. Les plus jeunes surtout souffrent d'avoir manqué d'une figure maternelle stable. Avant toute autre chose, ces enfants aspirent à la stabilité du placement et à la permanence d'au moins un substitut parental. Ce qu'ils recherchent le plus, c'est une véritable «mère» d'emprunt qui incarne à leurs yeux la continuité dans la compétence: une «mère» responsable à qui ils puissent recourir en tout temps, vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine. Un tel engagement repose sur des valeurs d'un autre ordre que celles auxquelles nous ont habitués jusqu'ici le professionnalisme, la spécialisation et une

organisation des tâches empruntée au monde de l'usine. C'est pourquoi les Maisons Familiales d'Youville ont été fondées, telles qu'elles subsistent toujours, en 1965.

Sans que rien ne les distingue des familles voisines, nos deux Maisons sont installées dans le même quartier urbain depuis les débuts; elles regroupent chacune 7 enfants des deux sexes et dont l'âge peut varier de 2 ans à 12, 13 ans pour les garçons. Quatre-vingt-quatorze enfants y ont été accueillis, dont plusieurs frères et sœurs, pour un séjour variant de quelques mois à plus de 5 ans. Quarante d'entre eux ont été adoptés légalement...

Mais ce n'est pas le lieu de m'étendre sur nos réalisations. Je vous invite plutôt à rendre visite à l'une ou l'autre de nos Maisons; cela vous intéressera, sans doute, de même que les lecteurs de LA PRESSE comme l'avaient été, en 1975, les membres du Comité Batshaw. Enthousiasmés par leur visite, ils concluaient ainsi leur rapport: «Nous sommes ici devant une ressource qui devrait servir de modèle dans le domaine. Nous avons trouvé admirable le respect profond qu'on maintient à l'égard de l'enfant et de ses besoins, et à la méthode de placement définitive très progressive qui assure la durabilité et le succès du placement éventuel... Nous recommandons que le MAS n'établisse aucun foyer de groupe sans étudier à fond l'expérience des Maisons d'Youville.»

La présence continue de la «mère» substitut, son aptitude à remplir les diverses fonctions qui lui échoient sont les caractéristiques essentielles et originelles de nos Maisons Familiales.

Ce sont ces caractéristiques tout autant que la qualité professionnelle des éducatrices qui ont assuré le succès de la formule. Celle-ci, après 13 ans, n'a rien perdu de sa nouveauté ni de son attrait. Nos éducatrices sont des religieuses — jeunes encore! — parfaitement intégrées au milieu social ambiant. Dans les débuts, on s'est inquiété de l'absence d'une figure masculine. L'expérience a démontré que les ressources du milieu et un bon réseau d'amitié apportent sur ce point une contribution très précieuse.

D'ailleurs, à l'heure où se multiplient et où l'on accepte et encourage même les «familles monoparentales», notre milieu a-t-il les moyens de refuser l'apport de femmes célibataires compétentes dans l'éducation d'enfants privés de leur milieu familial naturel? Cela, les Villages d'enfants européens l'ont compris depuis longtemps.

Depuis 1972, les Maisons Familiales d'Youville sont érigées en société privée en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies, Institutions financières et Coopératives du Québec. Elles sont subventionnées à 80% par le MAS. Les éducatrices, cependant, ne sont pas rémunérées personnellement d'après les exigences de leur statut professionnel ou de leurs années d'expérience. Conformément à l'idéal de pauvreté religieuse qu'elles ont choisi, elles acceptent comme traitement l'équivalent de ce que la Loi d'Aide sociale du Québec accorde à une femme indigente, mère de deux enfants.

Pierre HURTEAU, père
Président-fondateur
Les Maisons Familiales
d'Youville, Inc.

Levée de boucliers devant la «réforme de la santé»

par Nicole BEAUCHAMP

Pour la première fois depuis les débats houleux précedant à la «réforme de la santé» au Québec, médecins omnipraticiens, dentistes, pharmaciens et optométristes se liguent pour mieux lutter contre le projet de loi (84) modifiant la loi de l'assurance-maladie du Québec — projet qualifié «d'odieuse» par eux — et obtenir de faire entendre leurs récriminations en commission parlementaire.

Les présidents de ces quatre groupes, impliqués dans le régime d'Etat et constitués en syndicats professionnels, empruntent ainsi la voie de l'opposition extra-parlementaire en convoquant, hier, une conférence de presse à l'improvvisé, histoire d'infléchir l'intention du ministre des Affaires sociales.

Celui-ci a en effet répondu à leur demande d'être entendus dans l'enceinte du Parlement par le télégramme suivant: «Le ministre Denis Lazure a l'intention de ne pas tenir une commission parlementaire». Or, le compte-à-rebours s'est enclenché, car le projet de loi 84 doit être soumis aujourd'hui en deuxième lecture.

Les règles du jeu

«Ce projet de loi chambarde les règles du jeu établies depuis 1970 (moment de l'instauration de l'assurance-maladie). Il est anti-syndical, anti-professionnels et anti-bénéficiaires», a déclaré le Dr Gérard Hamel, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Ces propos résumés en substance pourquoi ces professionnels de la santé s'insurgent de façon aussi véhémentement contre les modifications législatives éventuelles.

Grosso modo, sur le plan «syndical», le projet de loi croquerait passablement leur pouvoir de négociation avec l'Etat pour fixer par entente les conditions

d'exercice des professionnels dans le cadre du régime gouvernemental. «Le projet déposé ampute le champ de la négociation possible, affecte les ententes existantes et confère au ministre et à la Régie de l'assurance-maladie des pouvoirs que partageaient jusqu'à présent les parties en présence (i.e. le ministre et les syndicats professionnels)», soutiennent-ils. Le Dr Hamel a cité à titre d'exemple la répartition géographique des effectifs médicaux.

La grève

D'autres dispositions du projet de loi les contraindraient à ce point, selon eux, qu'en cas de conflit dans leurs négociations avec le gouvernement, il ne leur resterait comme ultime moyen de contestation que le recours à la grève au détriment de la population.

En fait, ces changements probables leur laisseraient la possibilité d'utiliser le désengagement du régime de gratuité des soins, mais inversent les formalités paperassières. Ainsi, au lieu qu'un patient acquitte le professionnel, puis expédie un formulaire pour se faire rembourser par l'Etat, c'est le professionnel désengagé qui devrait achever une réclamation pour services rendus à la Régie qui envoie la somme au patient alors responsable de la remettre au professionnel.

Les modifications permettant à la RAMQ de se rembourser à même les revenus des professionnels de la santé pour des services présumément non assurés ou non fournis en conformité avec la loi, sans confrontation préalable avec les professionnels concernés, les courroucent également.

Juge et partie

«La RAMQ s'érige comme juge et partie. Ce système est inique», déclarent-ils. Quant aux aspects «anti-bénéficiaires» du projet de loi, ils touchent, d'a-

près eux, à la présentation obligatoire de la carte-soleil et à l'accès aux dossiers médicaux.

Sur le premier point, le Dr Hamel a précisé: «Les professionnels de la santé ne se prononcent pas sur le principe. Nous sommes plutôt préoccupés par les modalités d'application de cette disposition et de leurs effets sur la dispensation des soins.»

Pourtant, ces groupes professionnels ont prétendu, hier, que «la présentation de la carte comme condition sine qua non du remboursement au professionnel, accule ce dernier au rang de marchand et de police qui supplée à l'incompétence de la RAMQ». Sur le second point, le projet de loi ouvrirait à la RAMQ l'accès aux dossiers médicaux des patients, même si ceux-ci le lui refusent, battant ainsi en brèche le droit sacré de la confidentialité. «C'est carrément violer les droits de la personne», a proféré le Dr Hamel.

Vices cachés

Les conseillers juridiques des quatre syndicats professionnels, auxquels se joindra vraisemblablement la Fédération des médecins spécialistes, ont scruté et disséqué le projet de loi pour y découvrir — ont-ils dit — «bien d'autres vices cachés sous les apparences anodines».

Les quatre groupements ont déjà rédigé un mémoire de 50 pages, sous impression à 10,000 exemplaires (soit autant de professionnels menacés par les changements législatifs) à l'heure actuelle. C'est donc une véritable levée de boucliers qui se prépare.

Des tueurs viseraient soixante personnes avant de se suicider

— suite de la page A 1

ment au parlementaire Leo Ryan que Jones avait transformé sa coopérative de Guyana en camp armé.

Les tueurs

Toujours selon le New York Times, une équipe de tueurs, désignée par le révérend Jones pour s'occuper des ennemis de la secte après sa mort, serait chargée d'abattre une soixantaine de personnes. Ces tueurs, qui disposeraient d'une partie du trésor de Jones dans des comptes bancaires en dehors des USA, doivent, selon les instructions de Jones, se suicider une fois leur mission accomplie.

Sur la liste noire de Jones figurent des transfuges de la secte, des journalistes et des ennemis politiques de Jones.

Terry Buford, l'une des nombreuses maîtresses de Jones, a déclaré à Me Mark Lane qu'elle craignait pour sa vie. Pour beaucoup d'anciens fidèles de la secte, elle contrôle les fonds secrets de la secte et est considérée comme une inconduite pour exécuter les dernières volontés de Jones.

On sait que le FBI enquête sur cette question depuis quelque temps.

Une première audition

A Georgetown, Charles Edward Beikman, 43 ans, ex-fusilier marin américain et homme de main de Jones, inculpé du meurtre de Sharon Amos et de ses trois enfants, a comparu hier pour une première audition devant un juge, dans la capitale



Charles Beikman, 42 ans, un ancien «marine» américain membre de la secte du Temple du Peuple, embrasse son fils de 21 ans, Thomas, dans un corridor du palais de justice de Georgetown, en Guyana. Le prévenu s'est tenu coi durant les deux audiences de cour, hier. Il est accusé d'avoir tranché la gorge de la porte-parole de la secte, Sharon Amos, et de ses trois enfants.

guyanaise. Beikman n'a fait aucune déclaration en cour, mais il aurait dit à son fils, à la sortie de l'audience: «Si une seule personne connaît la vérité dans cette affaire, c'est moi. Et je n'ai pas tué ces personnes».

A New York même, une dizaine d'autres des 80 rescapés du camp de la mort sont arrivés hier à l'aéroport Kennedy, et ils sont interrogés par le FBI, lequel se refuse à toute déclaration à la presse.

Le contrat du siècle

— suite de la page A 1

Quel que soit le choix final du gouvernement canadien le Québec profitera très largement du contrat du siècle. L'essentiel de ce que nous investirons au Canada sera partagé entre le Québec et l'Ontario, a déclaré à LA PRESSE M. MacGrath, de McDonnell Douglas, tandis que le chargé de projets à General Dynamics, M. Lamers, déclarait qu'au moins 27 p. cent du contrat global, soit plus de \$540 millions, seront investis au Québec si jamais sa société se voyait octroyer le contrat final.

Les retombées

Dans l'ordre les industries qui profiteront le plus de ces millions selon M. Lamers sont les suivantes: Canadair, Pratt & Whitney, toutes les sociétés fabriquant des simulateurs de vol, la firme Westinghouse ainsi que diverses firmes d'ingénieurs-conseils spécialisées en électronique et en aéronautique.

En outre étant donné le nombre de contrats accordés à des sociétés québécoises, General Dynamics octroiera tous ses contrats de traduction à des spécialistes québécois afin que les manuels d'utilisation et de répa-

ration des nouveaux chasseurs soient bilingues.

De son côté McDonnell Douglas qui tient à se montrer plus avare de détails que sa concurrente, souligne qu'elle fera affaire avec la société Marconi et la compagnie Cercast (une usine de moulage), bien que Canadair et Pratt & Whitney recevront la grosse part du gâteau.

Les deux porte-parole soulignent enfin que les retombées économiques ne proviendront pas seulement des Etats-Unis mais aussi de 75 à 80 sociétés européennes qui contribuent déjà à la fabrication de ces deux chasseurs.

Ces retombées pourraient être de l'ordre de plusieurs millions.

Quant au fait d'investir au Québec, les porte-parole des deux sociétés n'ont pas manifesté la moindre inquiétude. «Quand on parle de contrat pareil, disait Lamers, les gouvernements font l'impossible pour nous faciliter les choses», ajoutant que le gouvernement du Québec s'était jusqu'à maintenant montré «extrêmement coopératif» dans la préparation des devis soumis l'an dernier au gouvernement fédéral canadien.

Le F-16 inadéquat?

NORTH BAY, Ont. (d'après CP) — Selon deux militaires en retraite, tous deux anciens chefs du commandement de l'air, l'achat par le Canada d'avions F-16 ne donnerait rien au pays dans le domaine de la Défense aérienne.

Le major-général Norman L. Magnusson et le major-général W. M. Garton, qui étaient à North Bay à l'occasion du 30e anniversaire du Groupe de défense aérienne, anciennement le Commandement de l'air, ont déclaré que les F-16 n'étaient pas adéquats, ni pour la surveillance ni pour la défense aérienne.

Selon le major-général Magnusson, il est inutile de dépenser l'argent des contribuables pour acheter un avion qui n'est en rien meilleur que les appareils utilisés actuellement.

Le Canada se prépare à acheter des chasseurs évalués à \$2,3 milliards pour remplacer ceux qui sont en usage actuellement. Le ministère de la Défense a réduit le nombre de possibilités à deux: le F-16 de General Dynamics ou le F-18 de McDonnell Douglas.

Les deux militaires peuvent se permettre d'exprimer leur point de vue, car ils sont à la retraite.

Roi de l'Amérique du Sud!

CLEVELAND, Ohio (d'après AFP et AP) — Les 8,000 fidèles de la secte de la Maison d'Israel, établie en Guyana, sont prêts à faire tout ce que leur demandera leur maître spirituel, y compris tuer et se suicider, a déclaré à un journal de Cleveland, le numéro un de la secte, Edward Emmanuel Washington.

M. Washington, qui se fait appeler rabbin Emmanuel par ses adeptes, a affirmé au quotidien Plain Dealer qu'il dominait totalement sa secte et que les centaines de membres qu'elle compte en Guyana seraient prêts à tuer sur ses ordres, parce

qu'il leur a promis la vie éternelle.

Le rabbin Washington, qui s'était enfui des Etats-Unis il y a sept ans à la suite d'une affaire de chantage, a annoncé aux journalistes du Cleveland Plain Dealer qu'il sera roi de l'Amérique du Sud dans exactement deux ans et dix mois.

Le rabbin, qui est connu de la justice américaine sous le nom de David Hill, qui serait son vrai nom, prétend également être très lié avec le gouvernement de Guyana lequel achèterait les services de sa secte.

MIAMI TAMPA

Choisissez les tarifs les plus avantageux sur le marché.

On y va ensemble?

Des tarifs imbattables vers Miami et Tampa

\$ 129 aller-retour en semaine
\$ 139 aller-retour en week-end

Ces tarifs sont valables pour les départs entre le 1er et le 24 janvier 1979. Réservations au moins 30 jours à l'avance; durée de séjour: de 7 à 30 jours maximum, jour du départ exclu; nombre de sièges limité; taxe de transport aérien n'excédant pas \$8 en sus; tarifs sujets à l'approbation du gouvernement.

Du 1^{er} au 24 janvier 1979

Tous ceux qui choisiront de partir entre le 1er et le 24 janvier 1979 pourront profiter de ces tarifs les plus avantageux sur le marché.

Non seulement vous partez de Dorval, mais encore vous avez le choix des heures et dates de départ parce que vous voyagez sur les vols réguliers d'Air Canada.

Il n'y a pas mieux sur le marché. Hâtez-vous! À ce prix, les sièges se vendront rapidement!

Profitez-en pour utiliser la carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant ces tarifs et les circuits de vacances qui peuvent s'y jumeler, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Detenteur d'un permis du Québec

On y va ensemble



AIR CANADA

Une guerre sans nom

Au nom des pères, des fils...

par Robert
POULIOT

collaboration spéciale



— 2 —

HEDEN — C'est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et ses fedayine (commandos) qui faisaient la pluie et le beau temps de 1969 à 1976 au Liban. Armés jusqu'aux dents et nageant comme des poissons dans l'eau d'un camp de réfugiés à l'autre, les Palestiniens étaient quasiment intouchables. Rien ne pouvait être entrepris dans l'arène politique et militaire sans leur consentement, grâce aux accords du Caire, conclus en 1969 sous la médiation du président Nasser pour trouver un «modus vivendi» entre l'armée libanaise et la résistance palestinienne. Les fedayine ont graduellement pris le contrôle du Sud-Liban et y menant des opérations de guérilla contre Israël.

Mais depuis la fin de ce qu'on appelle encore ici pudiquement «les événements» pour la guerre civile de 1975-76, un nouveau jeu d'alliances a complètement fait basculer la scène libanaise.

Le sud appartient désormais entièrement aux Chrétiens, maronites appuyés le long de la frontière par l'artillerie israélienne. Pour réaliser des opérations de commandos en terre israélienne, les Palestiniens sont donc forcés d'emprunter la Méditerranée, comme ce fut le cas en mars dernier lorsque 11 fedayine ont attaqué un autobus bourré de civils sur la route de Tel-Aviv, ou le canal de Suez puis la mer Rouge, comme l'illustre la dernière tentative, le 31 septembre, pour attaquer le port d'Eilat à coup de roquettes.

Les figures de proue convoquées régulièrement à des sommets de négociation ou de médiation ne sont plus Abou Ammar, le nom de guerre de Yasser Arafat qui dirige l'OLP ou encore Abbou Ayad, le nom de guerre de Salah Khalaf, numéro deux du Fatah, mais Dany Chamoun ou Bechir Gemayel.

C'est d'eux dont on parle le plus lorsque le président libanais, Elias Sarkis, évoque le projet de former prochainement un cabinet d'unité nationale.

Inspiration nazie

Dany et Bechir appartiennent à deux des plus vieux clans maronites du Liban.

Les Gemayel de Bickfaya (région du Kesrouan) issus d'une famille de notables hostiles au pouvoir ottoman et de tendance francophile, dirigent aujourd'hui les Phalanges qui assument en quelque sorte le leadership conservateur chez les Maronites avec plus de 120.000 adhérents. La devise: Dieu, Patrie, Famille. Sheikh Pierre, comme ses adjoints le nomment en toute révérence, dirige encore à 73 ans les destinées politiques du mouvement qu'il a fondé en 1936 sur le modèle des Jeunesses nationales-socialistes à son retour d'Allemagne et de Tchécoslovaquie.

Amine Gemayel, le fils aîné élu député du Metn en 1970, est la colombe familiale et siège au bureau politique ainsi qu'au comité d'urgence (espèce d'exécutif restreint) du parti aux côtés de son frère, Bechir, le chef militaire des Kataeb. Les milices phalangistes sont les plus vieilles de la communauté chrétienne ayant été créées dès la formation du parti.

Le clan Chamoun

Les Chamoun viennent du Chouf (ou Mont-Liban). Agé aujourd'hui de 78 ans, le «président», comme on le cite encore dans la presse en référence à son mandat présidentiel de 1952 à 1958, est beaucoup plus radical que son collègue Pierre Gemayel. Pro-occidental jusqu'à la moelle, il avait désapprouvé la nationalisation du canal de Suez en 1956 et adhéré à la «doctrine Eisenhower» l'année suivante, geste immédiatement répudié par la communauté musulmane comme une rupture du pacte intercommunautaire.

Ennemi juré du leader égyptien dont il met en doute le nationalisme au moment où l'influence de Nasser est à son apogée, Chamoun fait appel le 15 juillet 1958 à 5.000 marines américains pour réprimer la guerre civile qui fait rage au pays.

C'est seulement après avoir échoué dans ses efforts pour obtenir le renouvellement de son mandat qu'il fonde le parti national libéral en septembre 1958. La constitution du parti précise que le PNL défendra le Liban contre «toute dictature de l'idéologie communiste», l'un des principaux facteurs en jeu dans la guerre actuelle, dit Chamoun.

En 1974, ses fils Dory, un avocat de 43 ans, et Dany, un ingénieur de 39 ans, s'engagent enfin auprès de lui à l'occasion d'une refonte complète du PNL.

Dory, considéré comme un faucon, devient secrétaire général tandis que Dany prend en charge les milices ou «tigres» en souvenir du grand-père qui s'appelaient «Nimr» (tigre en arabe).

Fin 1973 - début 1974 marque une époque historique dans l'évolution du conflit au Proche-Orient. Pour la première fois en 25 ans, les chefs d'États arabes



Camille Chamoun, ancien président de la république, chrétien conservateur et chef de la milice du PNL.

accordent, lors du sommet d'Alger en novembre 1973, leur feu vert au principe de la négociation avec Israël. Un mois plus tard s'ouvre d'ailleurs la conférence de Genève qui mènera le 18 janvier 1974 à la signature du premier accord égypto-israélien sur le désengagement des forces dans le Sinai. La paix paraît d'autant plus accessible cette fois que le président Sadate affirme avoir gagné la guerre d'octobre 1973.

De son côté, la Syrie renoue ses liens diplomatiques avec les États-Unis après sept ans d'hiatus, allant jusqu'à accueillir Richard Nixon à Damas. Enfin, Hussein s'entend avec Sadate pour devenir le seul représentant des Palestiniens de la Cisjordanie. Il n'y a que la Libye, l'Iraq et certaines factions militantes, tels le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), au sein de la résistance palestinienne, qui s'opposent à un règlement négocié. Le leader du FPLP, le Dr Georges Habbache, prend alors la tête du «front du refus» et retire son organisation du comité exécutif de l'OLP en dénonçant Yasser Arafat pour sa tentative à suivre le courant.

Rôle capital des milices

C'est ici que les milices chrétiennes joueront un rôle capital. Incapables de

supporter ouvertement l'armée libanaise dans son opération de mise au pas (de peur d'être mis au rang des «complices d'Israël»), les pays conservateurs, avec l'Arabie saoudite en tête, encouragent les Maronites à s'équiper militairement pour faire taire les «trouble-fête» palestiniens.

Ce jeu extrêmement risqué expliquera entre autre la floraison de milices chrétiennes jusqu'au seuil de la guerre civile en 1975 (les Gardiens du Cèdre, l'Armée du sauvetage libanais, les Géants) et la facilité avec laquelle ces «nouveaux gendarmes de la paix négociée» trouveront des armes d'abord en Allemagne de l'est, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie (trois pays qui soutiennent pourtant l'OLP), puis en Europe occidentale (Belgique, France, Italie, Allemagne fédérale et Portugal souvent via des agents suisses), aux États-Unis (les vieux stocks du Vietnam et avec l'aide de certains membres influents de la communauté juive de New York) et enfin en Israël.

Ils ne seront bien sûr pas les seuls à vouloir pacifier les «empêcheurs de danser en rond». Engagée dès décembre 1973 dans la voie de la négociation pour un désengagement des forces sur le front du Golan, la Syrie prend les mesu-

res nécessaires pour faciliter les pourparlers: déplacement des bases de l'OLP loin des lignes du cessez-le-feu avec Israël, assurances données à Henry Kissinger selon lesquelles les fedayine n'opéreront plus à partir de la frontière syrienne et fermeture de la radio palestinienne.

Il y a aussi des Chrétiens «progressistes»

Le seul hic est que ces milices ne représentent pas tous les chrétiens du Liban, déformant par là tout le mythe de la guerre sainte ou de la «guerre de religions».

«Au mieux, prétend le Dr Aballah Rassi, député chrétien du Akkar, la région la plus au nord du Liban, les districts couverts par le PNL et les phalanges regroupent le quart de la population chrétienne et à peine 10 pour cent de la population totale du Liban. Ces districts sont ceux de Beyrouth-Est, le Metn, le Kesrouan, le Chouf et une partie de Byblos.»

Le Dr Rassi, gendre de l'ex-président Suleiman Frangieh, fait parti d'un bloc politique du nord comprenant une douzaine de députés chrétiens et sept députés musulmans qui appuient la présence syrienne au pays et recherchent une nouvelle entente nationale.

À Ehdén, Robert Frangieh, un jeune économiste de 29 ans qui a pris et été la direction politique et militaire (les Géants de la Marada) de la famille Frangieh, m'a donné sa version de cette «guerre sans nom».

«Les Kataeb jouent la carte d'Israël en croyant raffermir leur position, ce que nous avons toujours refusé de faire même si nous avons combattu également les Palestiniens durant la guerre civile. Les chrétiens du Liban font partie d'un monde arabe qui n'a pas encore conclu d'entente avec Israël. C'est une réalité qu'il ne faut pas oublier.»

«Les Kerebs et le PNL ont la mémoire plutôt courte: n'est-ce pas eux qui ont réclamé les premiers l'intervention syrienne au Liban?»

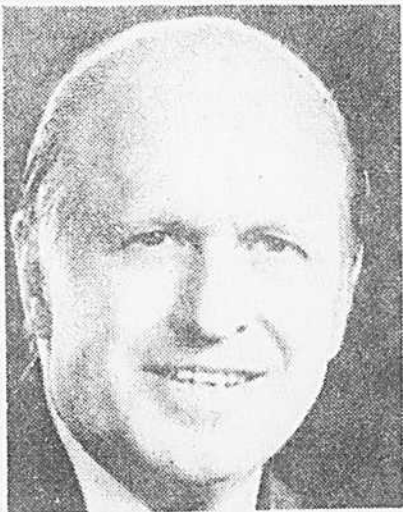
«La religion est devenue leur seule monnaie d'échange pour pouvoir soit-disant parler au nom de tous les chrétiens. Ils feignent de dire que nous ne sommes pas aussi chrétiens qu'eux, parce que nous sommes prêts à tout pour bloquer la partition du pays.»

À lui seul, le front des Frangieh affirme représenter plus de 600.000 Libanais. Des milliers d'autres chrétiens se retrouvent également dans le camp dit des «progressistes», soit comme fondateurs de l'un des partis communistes, soit au nombre des pro-nassériens ou encore parmi les défenseurs des Palestiniens.

DEMAIN: Veut-on vraiment massacrer les Chrétiens?

L'assurance-maladie, 10 ans plus tard

Maintes erreurs coûteuses



LA PRESSE publie aujourd'hui une seconde tranche d'un exposé du Dr Jacques Genest à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du régime d'assurance-santé. Né en 1919 à Montréal, le Dr Jacques Genest est directeur depuis 1952 de ce qui est devenu l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Il est titulaire des prix scientifiques Gairdner, Flavelle, Stouffer et Marie-Victorin.

par Jacques GENEST

— 2 —

3. Une autre erreur bureaucratique a été l'imposition d'un minimum de 10% des lits dans les centres universitaires pour des patients dits chroniques ou séniles, ce qui a amené un «ratatinement» progressif des trois fonctions majeures des hôpitaux universitaires au niveau des soins tertiaires aux malades, et sur-

tout pour l'enseignement aux étudiants en médecine aux internes et aux résidents, et la recherche clinique. Actuellement, la proportion des malades chroniques et séniles dans les hôpitaux francophones de Montréal dépasse en moyenne 21%. Dans les périodes d'été où près de la moitié des lits sont fermés par suite des vacances du personnel, cette contraction ne peut se faire qu'aux dépens des lits dits actifs de sorte que la proportion des lits «chroniques» passe de plus de 20% à près de 45%. Il s'ensuit que seuls les «cas» urgents (thromboses coronariennes, accidents cérébro-vasculaires, traumatismes graves, abdomens aigus) peuvent être hospitalisés. Certains services sont tellement encombrés de cas chroniques qu'ils n'ont, pendant de longues périodes, aucune admission élective de malades pour fins de traitement, d'enseignement aux étudiants en médecine, des internes et des résidents, et pour fins de recherches cliniques ou d'essais thérapeutiques. Les patients souffrant de cancer du sein, de l'estomac ou d'autres maladies sérieuses doivent souvent attendre deux, quatre mois et même plus avant de pouvoir entrer à l'hôpital avec des conséquences parfois désastreuses.

Des cas concrets

Que l'on me permette de citer quelques faits concrets:

a) On comptait en décembre 1977 dans les services de médecine des cinq hôpitaux universitaires affiliés à l'Université de Montréal 350 lits réservés pour des cas chroniques ou séniles sur un total de 923 lits, soit un pourcentage de 38% (Table I).

b) Un exemple de gaspillage scandaleux

des deniers publics, et cela parmi des milliers d'autres, est celui d'un ouvrier de 93 ans admis à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, le 1er juin 1971 à cause d'artériosclérose généralisée et d'une gangrène du pied droit qui a dû être amputé. (Dossier No 71-127-17). Une demande pour transfert de ce patient dans une maison pour vieillards a été faite à la fin de juin 1971 et le transfert a été effectué seulement le 3 octobre 1973. Ce patient a donc passé 27 mois dans un centre hospitalier universitaire à un coût per diem moyen de \$200, donc un coût total de plus de \$160.000! Il y a des milliers de cas semblables dans les hôpitaux du Québec. A peu près personne ne proteste contre ce gaspillage énorme de l'argent du public, sauf les médecins que l'on a pris l'habitude de ne jamais écouter ou de mépriser!

A quand la prime au dévouement?

c) Par suite de la décision de M. Castonguay de donner une rémunération égale pour un service «soi-disant égal» — aucune considération ni récompense ne sont prévues pour l'expérience acquise, l'expertise, la motivation et le dévouement pour le malade. Des honoires de \$7.00 étaient alloués jusqu'à tout récemment pour une visite du médecin à domicile (à comparer avec les charges faites par le plombier, l'électricien, le réparateur de télévision, de réfrigérateur...!) avec le résultat que ces visites ont à peu près totalement cessé et que les départements hospitaliers d'urgence construits pour les besoins de 1930, mais non pas pour ceux de 1970 ou de 1980, sont devenus tellement congestionnés au point d'inhiber la qualité des services rendus, de diminuer l'attention

personnelle pour le malade, et de provoquer des attentes de 4, 5 et même 7 heures avant d'être vu par le médecin de garde!

d) En février 1978, j'avais charge du service de néphrologie de l'Hôtel-Dieu de Montréal et je n'ai eu pour l'enseignement d'un résident, d'un interne et d'un externe qu'un patient pendant 15 jours et deux patients pour les 15 autres jours du mois, malgré une longue liste de patients qui attendaient leur admission. Il en a été de même pour le professeur Otto Kuchel, en juillet 1978. Non seulement certains patients atteints de maladies sérieuses mais non urgentes doivent attendre pendant des mois avant d'être admis pour chirurgie ou traitement spécialisé, mais cette situation entraîne dans les hôpitaux universitaires une pénurie grave de patients pour un enseignement varié et adéquat aux étudiants en médecine et aux internes. Durant quatre mois en 1978, il ne fut possible d'obtenir que trois admissions dites «électives», c'est-à-dire qui ne passent pas par le service d'urgence, pour le service de néphrologie à l'Hôtel-Dieu.

Les spécialités manquent de bras

4. La décision de MM. Castonguay et Brunet d'encourager la médecine générale dite «de famille ou communautaire» a résulté dans le fait actuel qu'environ 60% des internes des hôpitaux se lancent immédiatement dans la pratique générale sans autre entraînement (Bulletin de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, septembre 1978). Avec les grèves, les journées d'étude, les limites des heures de travail, la pénurie de patients pour ensei-

gnement, on peut se demander à bon titre si une seule année d'internat dans les hôpitaux donnera la qualité de praticiens et de soins dont le public a besoin.

D'ailleurs, l'attrait pour la pratique générale immédiate est quasi irrésistible. L'interne qui reçoit environ \$13.000 pour apprendre son métier auprès de ses maîtres et tuteurs, peut réaliser dans sa première année de pratique un revenu de \$40.000 à \$60.000 par année. Il ne reste alors qu'une minorité pour toutes les spécialités médicales et chirurgicales et à peu près aucune relève pour le domaine sous-rémunéré et «insécure» de la recherche en santé.

Le nombre des hôpitaux universitaires affiliés aux universités de Montréal et de Laval et qui n'ont que 350 à 500 lits dits «actifs» résulte dans une duplication répétée de services extrêmement coûteux! Cela est très compréhensible que chacun de ces hôpitaux tiennent à avoir son service de chirurgie cardiaque, son service de transplantation rénale et dialyse rénale, son unité coronarienne, son unité de brûlés, son unité de shock, son «CAT-SCAN», son bêta-tron, son département de médecine nucléaire, et autres, toutes réalisations associées au progrès de la technologie moderne. Il s'ensuit alors non seulement une duplication d'instrumentations extrêmement coûteuses, mais aussi du service d'un personnel spécialisé qu'il serait peut-être préférable de concentrer dans de grands centres hospitaliers universitaires de 900 à 1.200 lits actifs.

9. Castonguay, C. The Quebec experience: Effects on accessibility. Dans: National Health Insurance: Can we learn from Canada? Edited by S. Andropoulos, John Wiley and Sons, Toronto, 1973, pp. 97-120.

(à suivre)

Le quart des logements du Village olympique seraient transformés en un «hôtel familial»

par Marc DORE
Le gouvernement du Québec envisage sérieusement la possibilité d'offrir environ 250 des quelque 980 appartements du Village olympique en location à court terme, transformant ainsi une partie des pyramides du Parc Maisonneuve en une sorte d'hôtel familial.

LA PRESSE a également appris de bonne source que cette nouvelle proposition, qui a déjà fait l'objet de discussions au conseil du trésor, est loin de plaire aux membres de la Corporation du Village olympique qui, selon le mandat qui leur a été confié, doivent voir à définir les objectifs et les orientations du complexe d'habitation.

La nouvelle formule d'occupation du Village olympique, qui a été présentée aux membres du conseil d'administration de la Corporation, il y a moins d'un mois, distribuerait les appartements de la façon suivante: environ la moitié des logements seraient soumis pour leur location aux prix du marché, tandis que l'autre moitié serait divisée en deux parts égales, l'une attribuée à des personnes âgées bénéficiant d'une formule de supplément de loyer, l'autre destinée à la location à court terme.

Cette «nouveau» vient semble-t-il, d'Europe et plus particulièrement de France, et permet de mettre sur le marché un type de logement meublé destiné au tourisme familial. La formule est désignée sous le nom de «Village-vacances famille» (VVF), et suscite beaucoup d'intérêt, dit-on, chez le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, responsable au conseil des ministres du Village olympique.

Aide réduite
Cette formule, qui contredit les objectifs définis par le conseil d'administration de la Corporation, aurait l'avantage évident de réduire environ au quart la proportion des appartements pouvant bénéficier d'une aide de l'Etat. Mais en même temps, elle réduirait considérablement la portée des objectifs sociaux que des groupes d'experts spécialement assignés et plusieurs ministres avaient tracés pour le Village, et que le conseil d'administration de la Corporation avait fait siens. Dans la mesure en effet où le complexe immobilier est condamné au déficit (bien que son coût de construction ait atteint près de 500 millions, il a une valeur marchande de moins de 40 millions), il faut, disait-on alors, le faire servir à des fins sociales.

Dans ce but, on envisageait, encore aussi récemment qu'en juillet dernier, de mettre à la disposition du Village à la disposition de personnes âgées et de familles à faibles revenus. La composition même du conseil d'administration de la Corporation, dont les membres ont été choisis en raison de leur forte implication communautaire et sociale, disait le ministre Tardif en février dernier, semblait indiquer d'une part, que la Corporation jouirait d'une large autonomie, et d'autre part que ses administrateurs seraient, en les précisant, poursuivire sur la lancée des objectifs apparemment acceptés par tous.

«Tutelle»
Or, il n'en est rien et de fait, c'est Québec qui dirige la Corporation du Village olympique, le conseil d'administration ayant été, plus que jamais, mis de côté, selon les sentiments de ses membres. Ainsi, les laborieuses négociations avec la ville de Montréal concernant le zonage, l'accès aux pyramides et le sort des terrains les entourant, ont été faites directement entre le ministre

Tardif et le maire Jean Drapreau. Apparemment, ces négociations ne seraient pas encore terminées.

Par ailleurs, la nouvelle formule d'utilisation des deux pyramides, de même que la structure de loyer qui y sera appliquée, ne sont plus du ressort du conseil d'administration de la Corporation, mais du conseil du trésor, qui doit approuver le budget de la Corporation, et qui décidera aussi de la clientèle qu'on y recevra.

Pratiquement en tutelle, le conseil d'administration de la Corporation, justement à cause de l'implication communautaire et sociale de ses membres, est opposé à la nouvelle

formule proposée par Québec. Il existe, dit-il, suffisamment de personnes en besoins de logement à Montréal pour remplir les deux pyramides. De toute façon, poursuit-il, et c'est là la proposition qu'il avait soumise au ministre Tardif, comme il est impossible de rentabiliser le complexe, il faut adopter une formule de résolution sociale, maintenir grâce à des subventions, le loyer de tous les appartements du Village sous les prix du marché.

Le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

ANNONCE
Des tests cliniques l'ont prouvé! OREP HEATING agit pendant des heures! soulagement durable des douleurs arthritiques

ANNONCE
DES DENTS SAINES POUR LA VIE!
Beaucoup de parents croient que les dents de lait de leurs enfants n'ont guère d'importance car elles tombent de toute façon entre la cinquième et la treizième année. En fait, ces dents jouent un rôle majeur car elles servent de fondation aux dents définitives et peuvent même leur transmettre des caries! Dans Sélection du Reader's Digest de décembre, lisez comment, grâce aux techniques d'hygiène dentaire préventive, vous pouvez assurer à vos enfants des dents saines, solides et bien rangées. Ces techniques «détensives» commencent dès la naissance et incluent, par exemple, l'alimentation du bébé, la façon dont il tète son biberon, le nettoyage de ses gencives et de ses premières dents. Achetez Sélection de décembre aujourd'hui même!

Le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

ANNONCE
Des tests cliniques l'ont prouvé! OREP HEATING agit pendant des heures! soulagement durable des douleurs arthritiques

ANNONCE
DES DENTS SAINES POUR LA VIE!
Beaucoup de parents croient que les dents de lait de leurs enfants n'ont guère d'importance car elles tombent de toute façon entre la cinquième et la treizième année. En fait, ces dents jouent un rôle majeur car elles servent de fondation aux dents définitives et peuvent même leur transmettre des caries! Dans Sélection du Reader's Digest de décembre, lisez comment, grâce aux techniques d'hygiène dentaire préventive, vous pouvez assurer à vos enfants des dents saines, solides et bien rangées. Ces techniques «détensives» commencent dès la naissance et incluent, par exemple, l'alimentation du bébé, la façon dont il tète son biberon, le nettoyage de ses gencives et de ses premières dents. Achetez Sélection de décembre aujourd'hui même!

Le procès de Jeanne Valence est suspendu

par Léopold LIZOTTE
Après neuf semaines complètes d'audience, le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

Le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

Le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

Le magistrat relut alors lui-même l'article 508 du code pénal, qui accorde ce pouvoir au ministre de la Justice, en soulignant toutefois que les mêmes dispositions permettent de ramener l'accusé dont le procès est ainsi suspendu devant la cour sans réinculpation immédiate, à condition que ce geste soit posé en-dehors d'un délai de douze mois.

Dans le cas de Jeanne Valence, conclut-il donc, vous n'avez plus à la condamner ou à l'acquiescer, vous n'avez plus de verdict à rendre dans son cas, elle n'est tout simplement plus accusée devant vous.

Me Gerin demanda alors que la prévenue puisse non seulement quitter la salle immédiatement, mais que les engagements qu'elle avait pris (ou qui avaient été pris en son nom), notamment le dépôt d'un cautionnement de \$10,000, soient immédiatement retirés, ce qui fut promptement accordé.

La prévenue devait quitter rapidement la salle d'audience avec son procureur pendant que Me Rancourt, lui, faisait état de son impression de se retrouver un peu... seul.

Puis, se ravissant, et alors que le jury était toujours présent, il souligna qu'au fait, «personne» n'avait peut-être plus d'affaire dans cette cour.

Et pour la bonne raison, dit-il, que le texte de l'article sur lequel la Couronne vient de se reposer pour arrêter le procès de Mme Valence, est formel: «Toutes procédures sur l'acte d'accusation sont conséquemment suspendues.»

«Je veux donc plaider, dit-il, qu'il n'y a plus d'accusation contre mon client non plus.»

Le juge Beauregard fit toutefois remarquer que c'était la question de droit qui devrait se plaider hors jury, et l'on ajourna finalement l'audience à ce matin, afin de permettre à l'avocat désormais solitaire de la défense, et au tribunal lui-même de faire des recherches sur tout précédent semblable.

Sears

Ne cherchez plus...

des fragrances suaves à votre portée

QUANTITE LIMITEE



«Chanel No 5»
7 ml parfum \$17.50 ch.
225 g mousse pour le bain \$10.50 ch. Ensemble cadeau 2-pces comprenant: 6 ml parfum, 42 ml eau de cologne \$18 ch.



«Je Reviens, de Worth»
7 ml parfum en atomiseur \$19.50 ch.
28 ml eau de toilette en atomiseur \$9 ch.
100 ml crème pour le corps \$10 ch.



«Pierre Cardin»
Ensemble cadeau 2-pces comprenant: 60 ml célogne, 60 ml lotion après rasage \$17.50 ch.
205 g savon \$7.75 ch.



«Brut de Fabergé»
Ensemble cadeau 2-pces comprenant: 210 g savon, 40 ml lotion \$10 ch.
90 ml lotion «Brut» \$9 ch.



«Jovan»
117 ml Lotion après-rasage, cologne «Sex Appeal» \$8.75 ch.
118 ml lotion après rasage «Musk Oil» \$8.75 ch.



«Tabac Original»
Eau de cologne 175 ml \$11.50 ch.
100 g sa'on \$5 ch.



«British Sterling»
Cologne pour hommes 5.7 oz \$14.50
184 g savon \$6.50 ch.



«White Shoulders de Eyan»
7.4 ml parfum \$13.50 ch.
44 ml cologne \$6 ch.



«English Leather»
Ensemble cadeau 3-pces comprenant: 57 ml lotion après rasage, 75 g désodorisant en bâton, 114 g savon \$7.50 ch.
114 ml lotion après rasage \$5 ch.



«Andrade» pour homme
60 ml lotion après rasage \$6.50 ch.
60 ml cologne \$8 ch.



«Andrade de Lise Watier»
30 ml eau de parfum \$8 ch.
60 ml eau de parfum \$10 ch.
120 ml eau de parfum \$14.50 ch.



«Christian Dior»
EAU DE TOILETTE Dior-Dior PARIS



«White Shoulders de Eyan»
7.4 ml parfum \$13.50 ch.
44 ml cologne \$6 ch.



«English Leather»
Ensemble cadeau 3-pces comprenant: 57 ml lotion après rasage, 75 g désodorisant en bâton, 114 g savon \$7.50 ch.
114 ml lotion après rasage \$5 ch.



«Andrade» pour homme
60 ml lotion après rasage \$6.50 ch.
60 ml cologne \$8 ch.



«Andrade de Lise Watier»
30 ml eau de parfum \$8 ch.
60 ml eau de parfum \$10 ch.
120 ml eau de parfum \$14.50 ch.



«Christian Dior»
EAU DE TOILETTE Dior-Dior PARIS



«White Shoulders de Eyan»
7.4 ml parfum \$13.50 ch.
44 ml cologne \$6 ch.



«English Leather»
Ensemble cadeau 3-pces comprenant: 57 ml lotion après rasage, 75 g désodorisant en bâton, 114 g savon \$7.50 ch.
114 ml lotion après rasage \$5 ch.



«Andrade» pour homme
60 ml lotion après rasage \$6.50 ch.
60 ml cologne \$8 ch.



«Andrade de Lise Watier»
30 ml eau de parfum \$8 ch.
60 ml eau de parfum \$10 ch.
120 ml eau de parfum \$14.50 ch.



«Christian Dior»
EAU DE TOILETTE Dior-Dior PARIS



«White Shoulders de Eyan»
7.4 ml parfum \$13.50 ch.
44 ml cologne \$6 ch.



«English Leather»
Ensemble cadeau 3-pces comprenant: 57 ml lotion après rasage, 75 g désodorisant en bâton, 114 g savon \$7.50 ch.
114 ml lotion après rasage \$5 ch.

«Andrade» pour homme
60 ml lotion après rasage \$6.50 ch.
60 ml cologne \$8 ch.

«Andrade de Lise Watier»
30 ml eau de parfum \$8 ch.
60 ml eau de parfum \$10 ch.
120 ml eau de parfum \$14.50 ch.

«Christian Dior»
EAU DE TOILETTE Dior-Dior PARIS

«White Shoulders de Eyan»
7.4 ml parfum \$13.50 ch.
44 ml cologne \$6 ch.

«English Leather»
Ensemble cadeau 3-pces comprenant: 57 ml lotion après rasage, 75 g désodorisant en bâton, 114 g savon \$7.50 ch.
114 ml lotion après rasage \$5 ch.

«Andrade» pour homme
60 ml lotion après rasage \$6.50 ch.
60 ml cologne \$8 ch.

Simpsons-Sears

MAGASINAGE EN PERSONNE SEULEMENT

«RÉGULER» ou «ÉTAT»
REFERE AUX PRIX
Simpsons-Sears Liée



PLACE VERTU
VILLE ST-LAURENT



MAIL CHAMPLAIN
VILLE BROSSARD



LES GALERIES D'ANJOU
VILLE D'ANJOU



CARRÉFOUR DU NORD
VILLE ST-JEROME

BREF

Chômeur 39 fois coupable

Des amendes totalisant \$48,280 ont été imposées à 19 employeurs et à 168 prestataires d'assurance-chômage du Québec au cours du mois d'octobre. Tous ont été reconnus coupables d'infractions à la loi sur l'assurance-chômage. La moyenne des amendes est de \$258 par poursuite judiciaire. La plus forte peine a été imposée à un prestataire de Québec reconnu coupable de 39 chefs d'accusation pour avoir obtenu des prestations sous de fausses représentations en utilisant un deuxième numéro d'assurance sociale.

littérature

Lanster, prix Interallié

PARIS (AFP) — Diane Lanster après avoir raté le Goncourt puis le Médicis, a rassemblé le jury Interallié sur le nom de Jean-Didier Wolfromm. Dans ce livre, l'auteur évoque avec une grande justesse de ton et de sentiment comment le drame physique d'un handicapé paralyse toute sa vie affective. Diane Lanster est le second livre de Jean-Didier Wolfromm qui, ancien adjoint de Marcel Jullian à la chaîne française de télévision Antenne-2, critique littéraire au Magazine littéraire et à France-Soir, a souffert de polio et, de surcroît, est atteint d'un eczéma incurable.

politique

Femme maire à San Francisco

SAN FRANCISCO (AFP) — Une femme de 45 ans, Mme Dianne Feinstein, a été élue hier maire de San Francisco en remplacement de M. George Moscone, assassiné la semaine dernière. Elle sera la première femme à occuper ce poste. Mme Feinstein, déjà conseiller municipal de San Francisco, a été élue par sept des huit membres du conseil municipal.

travail

Bell et les Complexes G et H

La grève qui paralysait depuis le 25 avril les cafétérias des complexes G et H à Québec est terminée, une entente étant intervenue entre les 50 employés de la compagnie Valger et la direction. Sept mille fonctionnaires pourront donc de nouveau manger à la cafétéria à compter d'aujourd'hui. Par ailleurs, Bell Canada et 7.000 de ses employés du Québec viennent de signer une convention collective, qui sera en vigueur jusqu'au 30 novembre 1979. Il s'agit du personnel de bureau et des vendeurs.

médecine

Greffe d'un testicule

BARCELONE (Reuter) — Entouré de 25 assistants, le professeur Gil Vernet a pratiqué une greffe de testicule, provenant d'un cadavre. C'est la première fois, déclare-t-on dans les milieux médicaux espagnols, qu'une telle opération a réussi. L'intervention, qui a duré cinq heures, a été pratiquée sur un jeune homme dont l'identité n'a pas été révélée. Le testicule avait été séparé du cadavre 14 heures auparavant.

Forces armées

La 51e Escadrille gagne

L'Association de l'Aviation royale du Canada a décerné son trophée d'excellence à la 51e Escadrille des cadets de l'air d'Ottawa. Présenté annuellement, le trophée est décerné à la meilleure des 400 escadrilles du pays, selon les évaluations faites par des officiers des Forces canadiennes et des responsables de la Ligue des cadets de l'air.

Faites la guerre, pas l'amour

WASHINGTON (AFP) — L'accroissement des relations intimes entre officiers et femmes soldats dans l'armée américaine alarme le haut commandement qui a fait parvenir à tous les chefs de corps une circulaire destinée à freiner ces élans. Le mois dernier, le quartier général de l'armée de terre a demandé aux commandants de prendre toute action appropriée lorsque ces relations sapent la discipline, l'autorité et le moral des troupes. À l'origine de cette note: un rapport qui constatait l'accroissement de la fraternisation sexuelle dans l'armée, en particulier entre officiers et femmes soldats.

faits divers

Un homme dans la baignoire

NORFOLK, Virginie (AP) — Répondant à un appel de Mrs Ruth Davis, les policiers constatent que sa porte d'entrée avait été enfoncée et découvrent, dans la salle de bain, un homme qui y prenait son bain. Mrs. Davis, une septuagénaire, a déclaré à la police que l'homme avait enfoncé la porte, l'avait poussée sur le côté et s'était dirigé tout droit vers la baignoire. La police a arrêté le jeune délinquant, âgé de 20 ans, et l'a inculpé seulement d'effraction. En effet, il n'existe apparemment pas, dans le code pénal, d'article condamnant le vol... d'un bain.

Victime du fanatisme

TRENTE (Italie), (AFP) — Une fillette de cinq ans, Désirée Patane, est morte de faim, d'épuisement et de sévices parce que ses parents, adeptes de la secte la «Fraternité cosmique», voulaient qu'elle fasse le voyage vers la pureté. Il a fallu cinq mois aux policiers italiens pour identifier son corps, découvert dans un sac en plastique le 28 juin dernier par des enfants dans le clocher d'une église du Trentin.

Le moulin bat de l'aile

MARSEILLE (AFP) — Le mistral extrêmement violent qui a soufflé ces derniers jours sur le Midi de la France a arraché une aile du moulin de Daudet à Fontvieille. L'aile horizontale droite s'est abattue au pied de l'édifice. Un tel accident s'était déjà produit il y a 15 ans. Toute l'aile horizontale, d'une longueur de 13 mètres devra être remplacée.

Parler une autre langue? Une affaire de semaines.

Le programme d'Immersion Totale* de Berlitz* vous permettra de vous familiariser avec une langue étrangère en deça de six semaines. Et durant tout ce temps on ne vous permettra jamais de parler une autre langue. Même seul... Prenez rendez-vous dès aujourd'hui. Vous verrez que vous pouvez maîtriser une langue étrangère bien plus vite que vous ne le croyez.

100 BERLITZ ANS

Depuis 1878

Montréal-Peel (514) 288-3111 Sherbrooke (819) 569-9179 Winnipeg (204) 942-3149
 Montréal-Crimazle (514) 387-2566 Trois Rivières (819) 378-2811 Ottawa (613) 232-5343
 Québec (481) 529-6161 Toronto (416) 924-7773 Vancouver (604) 685-9331
 Calgary (403) 265-3850 Edmonton (403) 428-0831

Leçons particulières et en petits groupes • Services de traduction et d'interprétation
 Les frais de tous les programmes sont déductibles de l'impôt.
 *Berlitz et "Immersion Totale" sont des marques déposées des Ecoles Berlitz langues vivantes du Canada Ltée. Permis de culture personnelle no 749585 Ministère de l'Éducation du Québec.

2020 UNIVERSITY

on offre un choix d'cadeaux GRATUITS

Emballage gratuit pour les clients de 2020 du 11 au 23 décembre de 11h à 21h. Niveau du Gourmet.

C'est ça le 2020 On cherche à vous plaire à 2020.



Br r r r r r r r

SOYEZ PRET POUR L'HIVER

REDUISEZ LES COÛTS D'ENTRETIEN ET MENAGEZ L'ÉNERGIE

RUSCO

PORTES-FENÊTRES et REVÊTEMENTS en ACIER

Autres spécialités: • fenêtres scellées thermos • portes isolées • corniches • persiennes • gouttières • portes patio • auvents en fibre de verre.

NOUS AVONS L'EXPERIENCE ET LE SAVOIR-FAIRE... DEPUIS 1952

Un représentant RUSCO, formé en usine, vous conseillera sur le choix du produit le plus approprié et le plus économique pour vos besoins. Téléphonnez-nous dès aujourd'hui pour obtenir une étude complète et une estimation gratuites.

RUSCO **337-1000**
 SPECIALITES DE MAISON (1962) INC.
 2015, BOUL. THIMENS, ST-LAURENT, P.Q.

Sears

DES RABAIS, DES AUBAINES!

Pour célébrer notre 25ième anniversaire!

Economisez 8⁴⁹ à \$20

Ensembles de motoluge 2 pièces pour apprécier l'hiver bien au chaud

59⁹⁸ Rég.: 79.98 ch. hommes ou dames

Ensemble 1 pièce pour enfants Rég.: 32.98 24⁴⁹ ch.

Soyez bien au chaud dans cet ensemble de motoluge Sears. Isolé bourre légère polyester, résistant à l'eau, extérieur enduit nylon, doublé nylon matelassé. Veston 2 poches, col en tricot côtelé, glissière aux manches. Pantalon stylesalopette avec glissière devant, taille élastique et sections extensibles aux côtés.

A—Dames: Rayé Bleu/Blanc et vert/orange et jaune. Tailles: 10-18 066 287 183B.

B—Hommes: Rayé noir/orange et jaune ou marine/bleu 2 tons. Tailles: 38-48 066 287 189B.

Ensemble de motoluge 1 pièce pour enfants. Isolé bourre polyester, résistant à l'eau et doublé nylon matelassé. Glissière 2 curseurs. Tailles: 8-16. 066 287 149A.

Téléshopping
 Sears-Sports, Rayon 06

Ça c'est une aubaine Sears!

Simpsons-Sears

PLACE VERTU VILLE ST-LAURENT MAIL CHAMPLAIN VILLE BROSSARD LES GALERIES D'ANJOU VILLE D'ANJOU CARREFOUR DU NORD VILLE ST-JEROME

MONTREAL (METROPOLITAIN) TELESHOPPING 333-5811 ST-JEROME (ET LA REGION) TELESHOPPING 432-1130

REGULIER ou "ETAI" REFERE AUX PRIX Simpsons-Sears



De droite à gauche, sur notre photo, l'adjoint du leader de la minorité républicaine des Etats-Unis, M. Ted Stevens, sa femme Ann, morte dans un accident d'avion hier en Alaska, et l'une de ses cinq enfants, sa fille Beth. Le représentant repose dans un état grave, à l'hôpital de Providence, en Alaska, suite aux blessures subies dans l'écrasement d'un avion Lear, à l'aéroport d'Anchorage, hier après-midi.

L'avion s'est brisé en quatre morceaux

ANCHORAGE, Alaska (d'après AFP, AP, CP et Reuter) — Cinq personnes, dont la femme du sénateur américain Ted Stevens, de l'Alaska, ont péri dans l'écrasement d'un avion survenu hier à l'aéroport international d'Anchorage, en Alaska. Le réacteur Lear, un avion privé affrété, s'est brisé en quatre morceaux dans un atterrissage prématuré, entre deux pistes du petit aéroport.

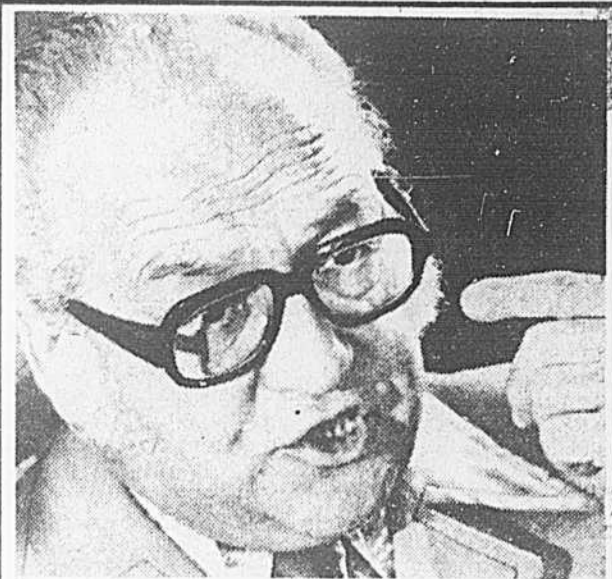
Le sénateur Stevens, âgé de 55 ans, qui était accompagné de plusieurs personnalités politiques de l'Etat, a été transporté d'urgence à l'hôpital Providence, non loin de l'aéroport, et il était dans un état critique hier soir.

L'identité des autres victimes n'a pas encore été dévoilée.

L'un des survivants est M. Tony Motley, un lobbyiste d'Alaska, qui est également hospitalisé pour de nombreuses contusions.

Le major James Vaden, de la police de l'Etat, a affirmé que l'avion, qui venait de Juneau, autre localité de l'Alaska, s'est écrasé à 2h53, heure locale, mais il n'a pas pris feu. La cause précise de l'accident n'a pas encore été révélée mais l'analyse de la boîte noire de l'appareil ainsi que des derniers échanges verbaux entre le pilote et la tour de contrôle permettront aux enquêteurs de la déterminer.

M. Stevens, né à Indianapolis, avait fait son service militaire durant la deuxième guerre mondiale en Chine. Il avait commencé sa carrière politique en 1961 alors qu'il avait été élu représentant de l'Alaska à la Chambre des représentants. Il fut réélu par la suite à chaque mandat, et il est maintenant adjoint du leader de la minorité républicaine, Howard Baker. Le couple a cinq enfants.



Louis Laberge

La FTQ s'oppose au projet de Québec

par Laval
LE BORGNE

Le Conseil provincial des métiers de la construction et la Fédération des travailleurs du Québec ont tous deux exigé hier le retrait pur et simple du projet de loi 110 touchant l'industrie de la construction; à défaut de retrait, pur et simple, M. Louis Laberge a déclaré qu'il se contenterait à sa centrale de dénoncer ce projet de loi et d'en demander le retrait, de toute façon.

Le président de la FTQ a même affirmé au cours d'une conférence de presse tenue hier que sa centrale s'oppose «avec violence» à ce projet de loi.

Manifestement bouleversé, renversé, et offusqué par le contenu de ce projet de loi, le leader syndical l'a qualifié de «main-mise de l'Etat sur l'industrie de la construction.»

«S'agit-il d'une expropriation», lui a-t-on demandé. «Non! a-t-il rétorqué, puisqu'une expropriation implique une compensation; il s'agit d'une main-mise: ils prennent tout en échange de rien.»

Il soutient que le projet de loi donne au conseil des ministres un pouvoir discrétionnaire absolu sur l'Office de la construction du Québec et sur ses revenus. On sait que le budget de l'OCQ (\$29 millions) provient à parts égales des employeurs et des syndicats.

«Si le PQ adopte cette loi, a dit M. Laberge, nous considérons ce geste comme une déclaration de guerre.»

Le leader syndical a précisé qu'il ne s'agissait pas dans ce cas-ci d'apporter quelques amendements pour rendre le projet de loi acceptable: il est totalement inacceptable, selon lui.

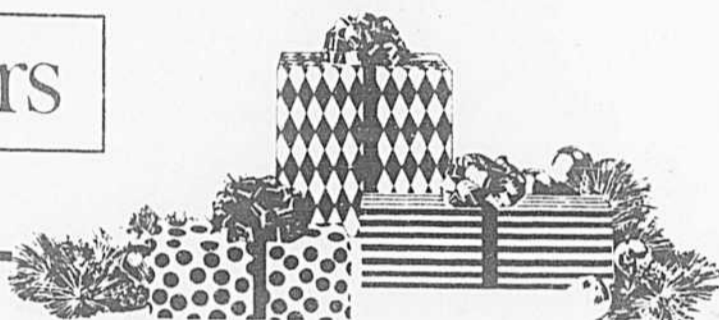
Un des nombreux aspects de ce projet dénoncé par les leaders de la construction concerne celui de la rénovation des centres hospitaliers et des écoles. Le gouvernement y dit clairement que les travailleurs d'hôpitaux ou ceux des commissions scolaires pourront dorénavant effectuer ces travaux; présentement, ce sont des travailleurs de la construction qui les effectuent.

La centrale dénonce aussi le nouveau statut qu'on veut donner à l'artisan. Selon la FTQ il s'agit là de la réintroduction du patronage au sein des métiers de la construction puisque ces artisans, cessant d'être des salariés, pourront travailler à des taux horaires inférieurs à ceux du décret et priver ainsi les travailleurs syndiqués de la construction de revenus légitimes.

M. Laberge a reconnu qu'à ce temps-ci de l'année, «choisi par le gouvernement pour présenter son projet de loi pourri», la FTQ n'est pas dans une position pour engager une lutte importante. «Mais on verra bien: si le gouvernement en profite et adopte cette loi, nous prendrons tous les moyens pour le combattre, plus tard», a-t-il lancé.

Sears

BIENTOT NOEL



Le plus grand détaillant de couvre-planchers au Canada

Petites et grandes moquettes — des cadeaux idéaux pour la maison, la famille et les amis

Moquettes décoratives en rabais

Economisez \$50

a-«Karat». Style oriental traditionnel. Poils en polypropylène. 2 motifs. 7 couleurs. 2 autres grandeurs. Env. 8' x 11'7". 37R 024 104. Rég. 239.98 189.98 ch.

Economisez \$150

b-«Sahara». Style maroquin. Fait en Angleterre. Poils en laine. Motif Aminster. Deux couleurs. Une autre grandeur. Env. 8'2" x 11'. 37R 025071. Rég. 599.98 449.98 ch.

Economisez \$75

c-«Melani». Moquette élégante avec bordure. Poils scellés à chaud. Fait aux Etats-Unis. 2 couleurs. Une autre grandeur. Env. 11'3" x 11'6". 37R 028 311. Rég. 299.98 224.98 ch.

Economisez \$200

d-«Sheherazade». Poils en laine. Certifié Woolmark. Fait en Belgique. 9 couleurs. 3 autres grandeurs. Rond (2 couleurs). Env. 8'3" x 11'9". 37R 024 174. Rég. 799.98 599.98 ch.

Economisez \$200

e-«Riff-Atoll». Tissé à la main. Style berbère. Poils en laine. Certifié Woolmark. 2 couleurs. Une autre grandeur. Env. 8'2" x 9'10". 37R 025 471. Rég. 799.98 599.98 ch.

Economisez \$150

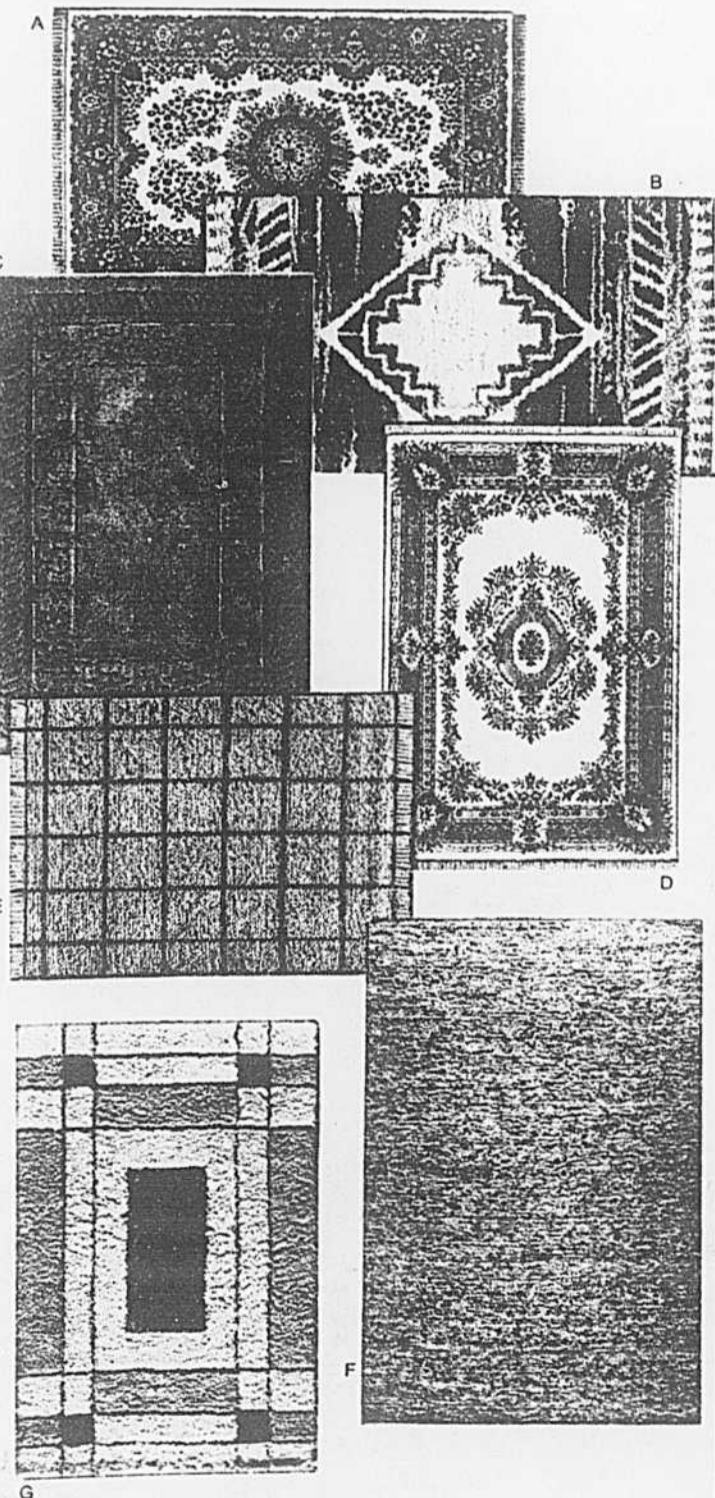
f-«Taiga». Poils 100% laine vierge. Tissé à la main. Réversible. 2couleurs. Une autre grandeur. Env. 8'2" x 11'6". 37R 025 461. Rég. 499.98 349.98 ch.

Economisez \$150

g-«Perception». Poils 100% nylon. Crocheté à la main. Fait au Japon. 2 couleurs. Une autre grandeur. Env. 8' x 11". 37R 026 091. Rég. 499.98 349.98 ch.

TELESHOPPING:

SEARS-TAPIS, Rayon 37



Vente se terminant le 16 décembre ou jusqu'à épuisement de la marchandise



Jolis tapis en peau d'agneau et de mouton en rabais

Economisez \$10

«Duet». 2 peaux assemblées d'une façon experte. Tapis de forme naturelle. Emballé individuellement. 2 couleurs. Env. 15 pi.ca. 37R 039 060. Rég. 84.98 74.98 ch.

Economisez \$30

«Quartette». Forme ovale. Peau d'agneau véritable. 4 peaux. 2 couleurs. Env. 24 pi.ca. 37R 039 062. Rég. 169.98 139.98 ch. Aussi offert: 3 couleurs. 37R 039 063. Rég. 189.98 159.98 ch.

Economisez \$5

«Moutania». Peau d'agneau la plus vendue. Forme naturelle. Emballage cadeau. 2 couleurs. Env. 9 pi.ca. 37R 039 030. Rég. 44.98 39.98 ch. 3 couleurs. 37R 039 031. Rég. 49.98 44.98 ch.

Economisez \$510

«Jeune agneau». Aubaine! Poils environ 3" h. Forme naturelle. Offert en blanc naturel seulement. Env. 6 pi.ca. 37R 039 200. Rég. 29.98 24.88 ch.

Economisez sur peau de chèvre de haute qualité

Economisez \$5-10

«Mixed Chinese». Couleurs variées. Forme rectangulaire. Env. 30" x 65". 37R 039 170. Rég. 39.98 29.98 ch.

«Peau de chèvre». Peau chinoise de qualité à poils longs. Blanc naturel seulement. Instructions de nettoyage. Env. 30" x 65". 37R 039 150. Rég. 54.98 49.98 ch.

Economisez sur tapis en imitation de fourrure

Economisez \$5-20

«Wildlife». Choisissez parmi peaux de chèvre et d'ours. Envers en latex. 3 couleurs. 2 autres grandeurs. Env. 5' x 7'. 37R 039 016. Rég. 49.98 39.98 ch.

«Peau de mouton». Modacrylique et acrylique. Envers en polyester. Couleur naturelle. 2 autres grandeurs. Env. 5' x 7'. 37R 039 032. Rég. 79.98 69.98 ch.

«Luxura». Poils modacrylique et acrylique. Envers en latex. 5 couleurs. 2 autres grandeurs. Env. 54" x 72". 37R 039 522. Rég. 64.98 49.98 ch.

Assortiments de tapis à prix très avantageux

Economisez \$8.

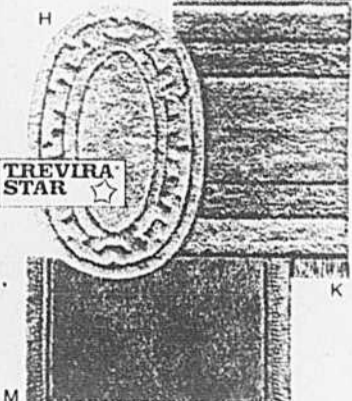
h-«Exceller». Poils polyester Trevira® Star. Bordure 3/4" nouée. 6 couleurs. 3 couleurs. 2 autres grandeurs. Env. 4'2" x 7'0". 37R 035 000. Rég. 44.98 36.98 ch.

Economisez \$5.

k-«Medley». Poils 100% nylon, scellés à chaud. Hanteurs variées. Envers en latex. 2 autres grandeurs. Env. 24" x 72". 37R 036 004. Rég. 29.98 24.98 ch.

Economisez \$15.

m-«Ambassador». Poils polyester Dacron®. Scellé à chaud. A hauteurs variées. 6 couleurs. 3 autres grandeurs et rond. Env. 48" x 68". 37R 036 022. Rég. 54.98 39.98 ch.



Simpsons-Sears



MONTRÉAL (METROPOLITAIN) TELESHOPPING 333-5811

ST-JÉRÔME (ET LA RÉGION) TELESHOPPING 432-1130

«RÉGULIER» ou «ETAT» REFÈRE AUX PRIX Simpsons-Sears

Offrez l'écu du Gouverneur



C'est une idée en or! Plus qu'un simple cadeau, cette pièce vous permet d'offrir à son possesseur une soirée mémorable pour deux au Festin du Gouverneur. Et ce, quand l'idée lui sourit. On y trouve bonne chère, bon vin et du plaisir pour tous. Tout comme en 1681. Style Nouvelle-France.

L'écu du Gouverneur: un cadeau inusité. En vente au Vieux Fort de l'île Ste-Hélène et au 1025 Carré Dominion, 879-1141

LE FESTIN DU GOUVERNEUR Vieux Fort de l'île Ste-Hélène 879-1141

Zonage agricole: libéraux et unionistes votent contre

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, entend «faire payer cher» aux libéraux et aux unionistes le fait d'avoir voté contre, hier, le principe de la protection des terres agricoles au Québec.

En effet, le vote en deuxième lecture s'est terminé par un résultat de 44 à 27, seul le représentant du PNP à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, ayant voté de la même façon que le gouvernement.

Même si le vote en deuxième lecture porte toujours sur le principe d'un projet de loi, les porte-parole libéraux et unionistes ont rappelé, hier, qu'ils ne s'opposaient pas au principe de la protection des terres agricoles. Toutefois, ils ont soutenu qu'ils ne pouvaient décidément pas voter en faveur de ce projet de loi qu'ils trouvent autoritaire, centralisateur, bureaucratique et injuste pour bon nombre d'agriculteurs.

«Bonhommes sept heures»

De son côté, le ministre Garon a accusé l'opposition de vouloir sortir à nouveau les «bonhommes sept heures» et parler de catastrophe comme elle l'avait fait lors des discussions entourant l'adoption du projet d'assurance-automobile.

Or, a-t-il lancé, la population est maintenant contente du régime d'assurance-automobile et le Québec est sans doute l'endroit où les primes augmenteront le moins cette année.

Selon le ministre, les consultations démontrent que l'immense majorité des Québécois, et plus particulièrement des agriculteurs, est favorable à la protection des terres agricoles.

A preuve, il a dit avoir reçu une centaine de mémoires sur le sujet, mémoires dont un seul était défavorable au zonage agricole.

Pour M. Garon, l'opposition des libéraux et des unionistes vient du fait que, «dans leur esprit, l'agriculture et les agriculteurs ne pèsent pas lourd, parce qu'ils ne sont pas plus pour l'agriculture qu'ils ne l'étaient dans le passé».

Marche populaire

De son côté, le leader du Parti libéral, M. Jean-Noël Lavoie, a soutenu que, si les gens savaient vraiment ce qu'il y a dans le projet de loi, on assisterait à une marche populaire devant l'Assemblée nationale.

A titre d'exemple, le député de Laval a affirmé qu'un des principaux effets du projet de loi sera de faire augmenter considérablement le prix des maisons dans les banlieues.

Egalement, il a soutenu qu'il s'agissait du projet de loi qui, depuis longtemps, brime le plus le principe de la propriété privée.

De son côté, l'ancien ministre des Finances sous le gouvernement Bourassa, M. Raymond Garneau, a soutenu que le projet de loi allait constituer un véritable vol pour les agriculteurs qui, sur le point de prendre leur retraite, ne pourront plus vendre leurs terres à des fins autres qu'agricoles.

A genoux

Il s'en est finalement pris à l'Union des producteurs agricoles (qui appuie le projet de loi dans ses grandes lignes) qu'il a accusée d'être à genoux devant le gouvernement.

Immédiatement après la deuxième lecture du projet de loi, le leader du gouvernement, M. Claude Charron, a demandé que celui-ci soit déposé en Commission parlementaire où une cinquantaine de groupes ou d'organismes viendront le commenter ou le critiquer au cours des prochains jours.

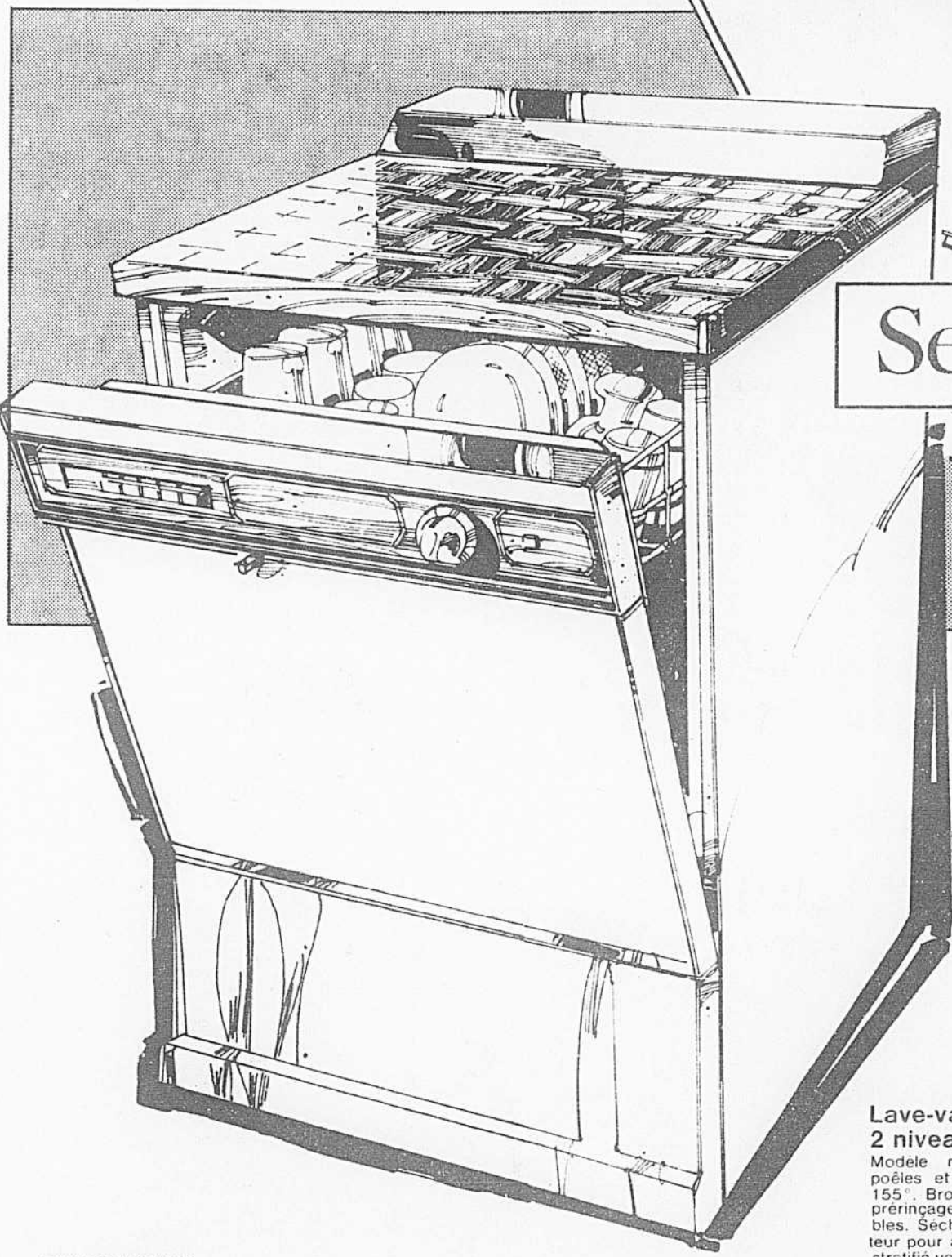
Premier intervenant à se présenter devant la Commission, M. Léonard Roy, vice-président du Conseil de l'alimentation du Québec, a qualifié le projet de loi «d'opportun et de courageux».

Comme on sait, le Conseil de l'alimentation regroupe des organismes comme l'Association des épiciers en gros, le Conseil de l'industrie laitière, l'Association des grossistes en fruits et légumes, etc....

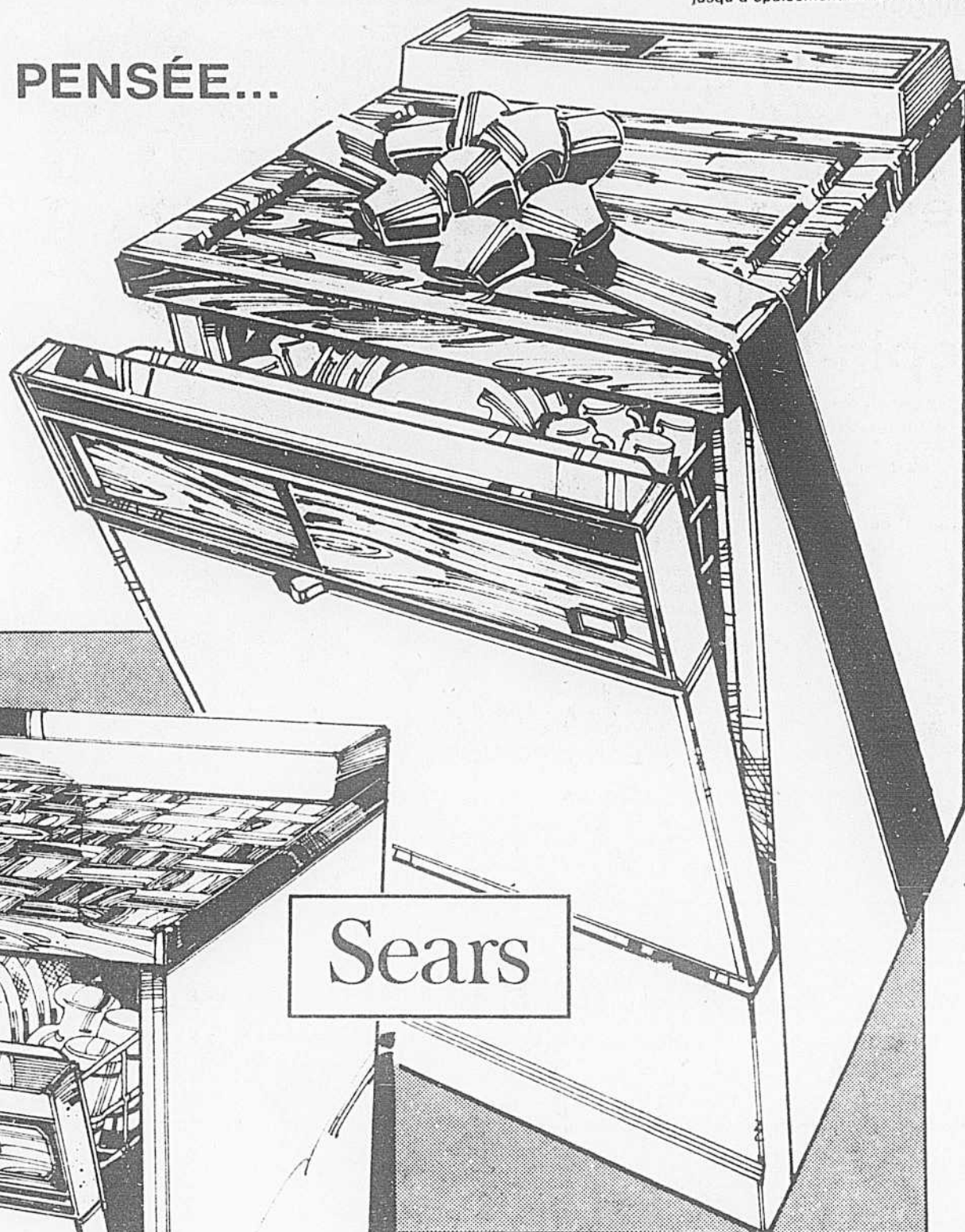
IDÉE-CADEAU BIEN PENSÉE...

Lave-vaisselle mobile

«Kenmore» à 9 boutons-poussoirs



TELESHOPING:
LAVE-VAISSELLE



En vigueur jusqu'au 9 décembre ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

\$449⁹⁸ ch.

Modèle mobile comprenant cycle qui nettoie à fond poêles et casseroles à l'aide de 3 lavages détergent et 5 rinçages. Les 9 boutons-poussoirs comprennent: cycles pour: poêles et casseroles, rinçage: arrêt, économie d'eau, lavage normal, arrêt, vidage de plus votre choix habituel de rinçage normal ou super hygiénique. Lavage 3 niveaux par 3 bras pour un lavage sans pareil. Un voyant vous indiquant la phase de lavage ainsi que la température de l'eau. Votre choix: séchage sans chaleur pour économie d'énergie ou séchage par air chaud, vous n'avez qu'un bouton à pousser. Blanc, 267 477 171.
Couleurs: blé doré, avocat — \$10 en sus

Lave-vaisselle «Kenmore» à 5 boutons-poussoirs 2 niveaux de lavage

Modèle mobile comprenant cycles pour poêles et casseroles, lavage hygiénique à 155°. Broyeur en acier inoxydable éliminant pré-rinçage. Panier supérieur à diviseurs réglables. Séchage par air chaud pulsé. Interrupteur pour arrêter l'élément chauffant. Dessus stratifié veine bois. Blanc, 267 477 B151.
Couleurs: toni café, avocat, blé doré — \$10 en sus

\$399⁹⁸ ch.

Simpsons-Sears

La marchandise annoncée sur cette page est disponible chez:

PLACE VERTU, ST-LAURENT
MAIL CHAMPLAIN BROSSARD
LES GALERIES D'ANJOU
CARREFOUR DU NORD, ST-JÉRÔME
MONTREAL 333-5811
ST-JEROME 432-1130



Dépt. 430, cinquième plancher, centre-ville.
Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou, au Carrefour Laval et à St-Bruno. 842-7221

Skier les neiges des Alpes italiennes, c'est en avoir plus pour moins d'argent!*

Oui, cette année encore, les stations de ski alpin de l'Italie, de renommée internationale, là où la neige et le soleil abondent, vous sont présentées à des prix très avantageux. Évaluez le prix d'un séjour dans ces stations magnifiquement équipées. Vous serez agréablement surpris.

De plus, les stations de ski italiennes vous réservent un accueil chaleureux, une cuisine délicieuse et abondante dans une ambiance de franche gaieté très amicale. N'attendez pas, obtenez dès maintenant la brochure auprès de votre agence de voyages.

ELITE TOURS INC.
Détenant d'un permis du Québec

Alitalia
Le monde à votre portée.

Éventail des prix de séjour par personne en fonds canadiens.
7 nuits/2 repas par jour/2 personnes par chambre.
BORMIO Altitude 4,015 pl.
6 hôtels au choix. De \$110 à \$240 en basse saison, de \$135 à \$285 en haute saison.
BREUIL-CERVIGNA Altitude 6,724 pl.
2 hôtels au choix. De \$200 à \$200 en basse saison, de \$285 à \$385 en haute saison.
CORTINA D'AMPEZZO Altitude 4,015 pl.
3 hôtels au choix. De \$230 à \$260 en basse saison, de \$315 à \$331 en haute saison.
COURMAYEUR Altitude 4,015 pl.
4 hôtels au choix. De \$190 à \$270 en basse saison, de \$210 à \$335 en haute saison.
PIANCAVALLO Altitude 4,284 pl.
L'hôtel Montecavallo Park, \$190 par semaine en toute saison.

*Le taux de change du dollar canadien en livres d'Europe l'un des plus favorables d'Europe.
Choix de tarifs aériens Montréal-Milan-Montréal.
Départs tous les samedis. Retour le dimanche.
GIT 6/21 jours. Tarif groupe 5 passagers et plus: \$428.00
CCF 13/60 jours. Réservation et paiement, 30 jours avant le départ: \$480.00
Tarif jeunesse. 12 à 21 ans: \$472.00
Autres tarifs individuels également disponibles.
Taxe d'aéroport non comprise. POUR DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES ET RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU ALITALIA.

les chapeaux Biltmore

\$28⁹⁵

\$22⁵⁰

\$26⁰⁰

\$40⁰⁰

\$40⁰⁰

\$16⁹⁵

\$42⁰⁰

Bovet

OU TOUTES LES TAILLES SONT À LA MODE

Tailles 36 à 50
• Galeries d'Anjou • Carrefour Laval • 4475 est, boul. Métropolitain • 2001, rue University
• Centre Rockland • Promenades St-Bruno • 2567 est, rue Ontario • Place Ste-Foy, Québec

Bilinguisme

Les politiques de Trudeau dénoncées par la Commission Pepin-Robarts

OTTAWA (PC) — Selon certaines sources, la commission d'enquête sur l'unité canadienne a décidé de s'en prendre vigoureusement aux politiques de bilinguisme du premier ministre Trudeau dans son rapport final, politiques, qui, selon elle, engendrent



Jean-Luc Pepin photo PC

raient la division et l'hostilité entre franco-phones et anglophones.

Le bilinguisme officiel, qui consacre le droit des Canadiens aux services du gouvernement fédéral dans les deux langues, est au cœur même de la philosophie du premier ministre Trudeau.

On affirme cependant que la commission en est arrivée à la conclusion contraire, malgré l'opposition initiale du coprésident Jean-Luc Pepin, ancien membre du cabinet Trudeau qui, en 1969, donna son appui à la Loi sur les langues officielles.

M. Pepin aurait par la suite endossé les conclusions de la commission selon lesquelles les efforts entrepris par le gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre du bilinguisme n'auraient pas fonctionné et que les provinces devraient s'occuper elles-mêmes des questions de langue touchant leurs citoyens.

Dans une entrevue accordée hier, M. Pepin a refusé de confirmer ou d'infirmer les rumeurs selon lesquelles la commission condamnerait l'échec du bilinguisme dans son rapport final qui sera rendu public en mars prochain.

Il a également refusé de dire si son point de vue personnel sur le bilinguisme avait changé.

«Le rapport parlera de lui-même», a-t-il dit, visiblement contrarié de ce que des extraits des recommandations aient été divulgués à la presse.

De même source, on apprendrait que l'autre président de la commission, l'ancien premier ministre ontarien John Robarts aurait endossé les conclusions selon lesquelles le bilinguisme fédéral contribuait à diviser le pays.

Membre québécois, de la commission, Mme Chaput Rolland a qualifié le bilinguisme «d'échec complet».

M. Trudeau, qui a institué la commission en juillet 1977 pour contrer la menace posée par l'élection d'un gouvernement indépendantiste au Québec, pourrait connaître des difficultés sur le plan politique à la suite d'une dénonciation de ses thèses linguistiques par la commission.

Premier ministre depuis 10 ans, M. Trudeau a toujours accordé au bilinguisme place de choix dans sa philosophie d'unité canadienne.

Il a également entrepris des efforts vigoureux pour inclure les droits du français et de l'anglais dans la constitution.

De plus, si la commission Pepin-Robarts publie son rapport en mars comme prévu, elle risque de s'attaquer publiquement aux politiques linguistiques du gouvernement à quelques semaines cependant de la campagne électorale.

Des consultations
Au cours des dernières semaines, M. Pepin a rencontré les premiers ministres des provinces pour discuter des politiques linguistiques provinciales et de leur fonctionnement.

À l'issue d'un long entretien avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, il a déclaré que le groupe d'étude tenterait de «pratiquer l'art du possible» dans son rapport final.

Il a fait remarquer que la politique linguistique du Nouveau-Brunswick — seule province officiellement bilingue — ne devait pas faire face aux problèmes qui confrontent le gouvernement fédéral à ce chapitre.

La commission aurait normalement dû publier son rapport final ce mois-ci.

Cependant, un porte-parole de l'organisme a fait savoir qu'on avait décidé de ne pas sacrifier la qualité à la rapidité.



Fauteuil inclinable par El Ran

Le confort à votre mesure. Style personnalisé. Couleurs: marron ou olive. Un rembourrage de luxe et des ressorts fermes ajoutent à votre détente.

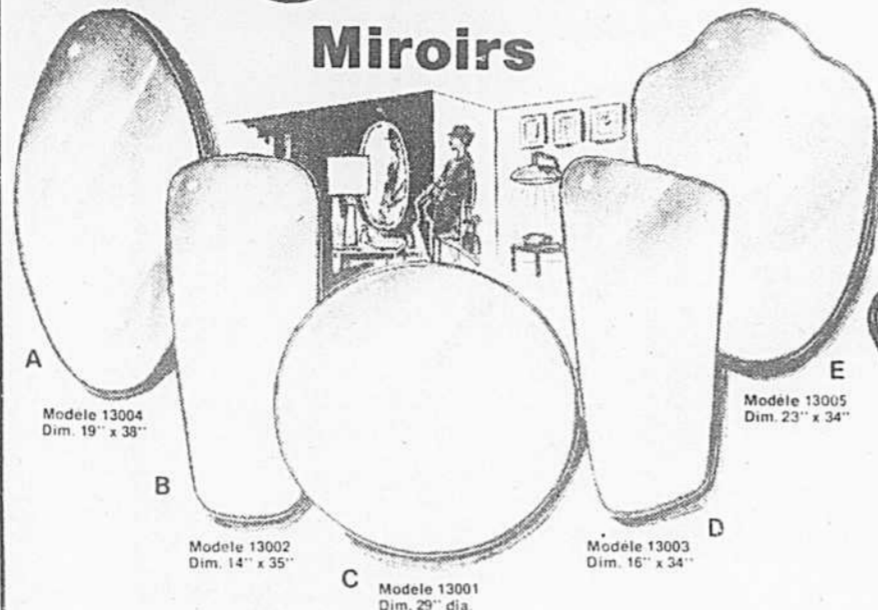
PRIX PASCAL 119⁹⁵

PRIX DE SOLDE 88⁸⁸



Modèle 04-583

"Lady Patricia" Miroirs



Modèle 13004 Dim. 19" x 38"

Modèle 13005 Dim. 23" x 34"

Modèle 13002 Dim. 14" x 35"

Modèle 13003 Dim. 16" x 34"

Modèle 13001 Dim. 29" dia

Encadrés d'une bordure finement profilée en fini or satin, ces miroirs sont faits d'une glace flottée qui reste brillante et ajoute de l'éclat à toute pièce.

A	B	C	D	E
PRIX PASCAL 21.95	PRIX PASCAL 17.95	PRIX PASCAL 23.95	PRIX PASCAL 17.95	PRIX PASCAL 22.95
17 ⁸⁸	14 ⁸⁸	19 ⁸⁸	14 ⁸⁸	18 ⁸⁸

A Siège de sécurité

Siège d'auto se réglant à cinq positions différentes. Confort et protection maximum pour les enfants.

PRIX PASCAL 39.95 28⁸⁸

(Les quantités sont limitées)

B Poussette

Se plie et se transporte comme un parapluie. S'ouvre et se referme en un seul mouvement.

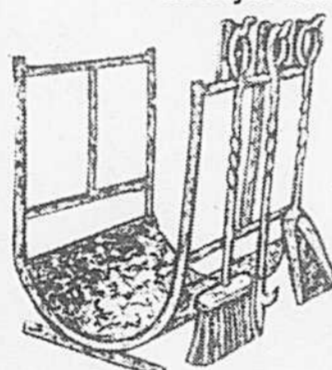
PRIX PASCAL 23⁹⁵

18⁸⁸



Foyer et accessoires de foyer

Porte-Bûches de style suédois

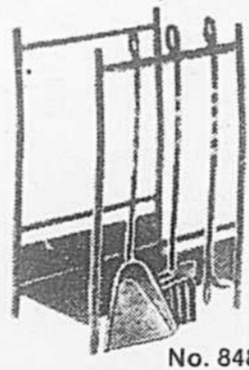


Avec porte accessoires garni: pelle, balai, tisonnier en acier de qualité.

PRIX PASCAL 68⁹⁵

49⁸⁸

Support à bois et outils de foyer

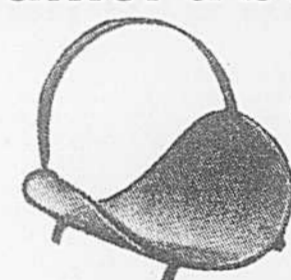


Support complet avec trois outils de foyer. Couleur noir mat.

PRIX PASCAL 37.95

28⁸⁸

Panier à bois

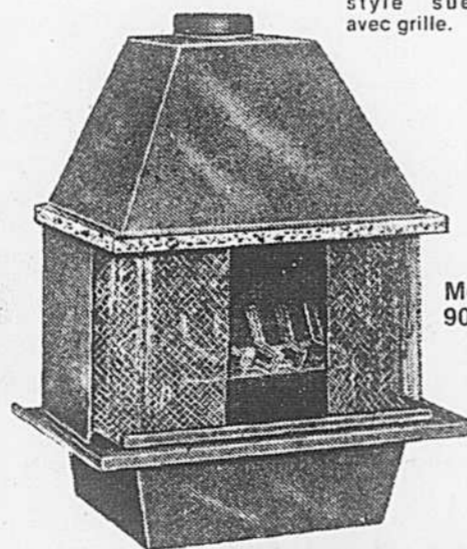


Noir Mat No. 125

PRIX PASCAL 18⁹⁵

13⁸⁸

Foyer sur base



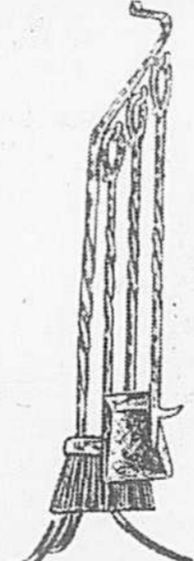
Noir mat, bords style suédois, avec grille.

Modèle 902

PRIX PASCAL 119⁹⁵

88⁸⁸

Accessoires avec support



de style suédois 3 pièces

Pelle, tisonnier et balai.

Modèle 3237

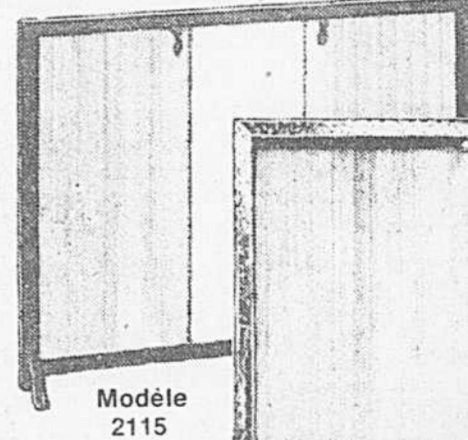
PRIX PASCAL 39⁹⁵

29⁸⁸

Pare-étincelles

36" x 28" ou 36" x 31"

Modèle 899



Modèle 899 Noir mat

PRIX PASCAL 39.95

29⁸⁸

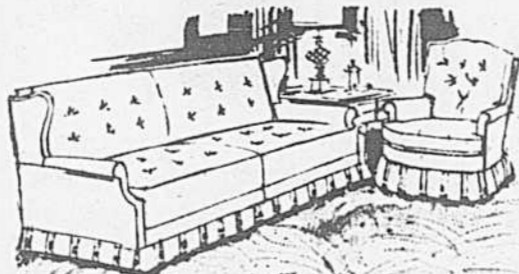
Modèle 2115 Rideau métallique coulissant actionné par une chaîne. Martelé à la main.

PRIX PASCAL 49.95

39⁸⁸

Peau de chèvre

Ambiance naturelle indispensable au décor moderne. S'harmonise à la perfection au chrome et au verre. Crée une atmosphère confortable et chaleureuse. Disponible en naturel ou gris.



30" x 65" approx.

38⁹⁹

Egalement disponible en couvre-lit.

65" x 90" approx.

129⁹⁹

Aspirateur par HOOVER

Grand sac jetable. Réglage en hauteur suivant l'épaisseur du tapis. Pour moquette rase ou à haute laine.

Modèle U-4169



PRIX PASCAL 124⁹⁵

99⁸⁸

EN VENTE DANS CES MAGASINS SEULEMENT:

CENTRES COMMERCIAUX

- Le Carrefour Laval — Boul. le Carrefour
- Greenfield Park — Boul. Taschereau
- Boulevard Pie IX — rue Jean-Talon
- Normandie — Boul. de Salaberry

- Dorval — Herron Road
- Fairview — Pointe-Claire
- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke

MAGASINS

- 5742 Avenue du Parc
- Côte des Neiges et rue Bedford
- 4050 rue Wellington, Verdun

LIVRAISON GRATUITE TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

Greyhound vous offre New York pour le prix d'une chanson.

New York offre tout Broadway, musées, discothèques, fine cuisine et tellement de plaisir. Si vous avez une bonne raison d'aller à New York, vous avez une raison de plus d'y aller avec Greyhound. Car les nombreux départs ajoutent encore au plaisir du voyage. Nous vous offrons un service direct "Autoplus". Pour plus de renseignements sur tous les services Greyhound, appelez nous.

Quelle que soit votre raison de voyager: affaires, loisirs ou simple visite — pourquoi payer plus cher?

Si vous allez à New York... Partez avec Greyhound. Appelez Greyhound dès aujourd'hui... 842-2281.

AVEC GREYHOUND



Ensemble de 7 pièces en émail

Décor floral - de style européen. Bordure en acier inox. et couvercles bombés.

33⁹⁹
L'ENSEMBLE

Théière s'harmonisant à l'ens.

En sus **12⁹⁹**



Service à salade



Comprend 4 bols, un saladier et des pinces. En lucite teinté de gris.

4⁹⁷
L'ENSEMBLE

Bol en supplémentaire .67^{ch.}

Portes de douche K-Lux à 3 panneaux

Faciles à installer. Ne nécessitent aucun scellage. Les 3 panneaux coulissants dégagent les 2/3 de la baignoire lorsqu'ils sont ouverts. Rails et cadre en aluminium. Couleurs: ambre, bleu alpin, or, givre.

49⁹⁵

Ciment, fixations et instructions inclus dans chaque paquet.

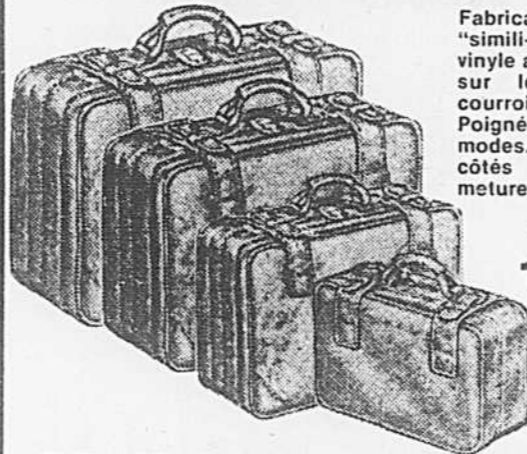
50% PLUS D'ESPACE LORSQU'ELLES SONT OUVERTES

Cadre à 3 panneaux



Valises légères

Fabrication robuste, épais "simili-cuir" renforcé de vinyle avec double coutures sur les côtés et les courroies de fermeture. Poignées solides et commodes. Cadre rigide et côtés souples avec fermeture à glissière.



22" x 14" x 7" **15⁹⁵** 24" x 16" x 7-1/2" **18⁹⁵**

26" x 18" x 8" **21⁹⁵** 28" x 19" x 8-1/2" **23⁹⁵**

Mallettes

À des prix alléchants. Assortiment de styles: de **3⁹⁵** à **13⁹⁵**

Le no 7716 est illustré **10⁹⁵**



Valises d'inspiration Italienne

Choix de coloris: Bleu ou teinte naturelle.

22 pouces **14⁹⁵** 24 pouces **19⁹⁵**
26 pouces **24⁹⁵** 28 pouces **29⁹⁵**



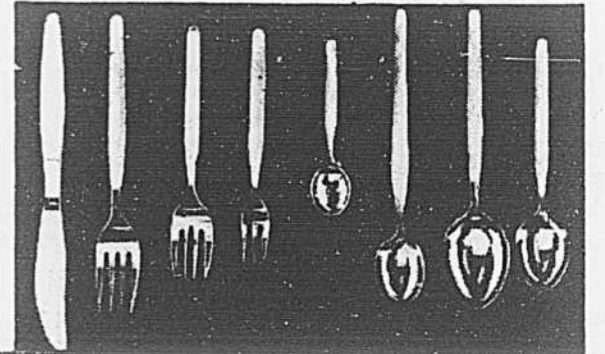
Les quantités de certaines dimensions sont limitées.

Couverters en acier inox.

Une aubaine à ne pas manquer!

Ne ternissent pas. Pour la table quotidienne ou les grands banquets. Achez-les par ensemble de 8, 12, 16... Procurez-vous aussi des fourchettes à salade, à fruits de mer et des cuillères à café et thé glacé.

Décor moderne



Économisez par paquet de 6

Ces couverts rares sont pourtant indispensables: fourchettes à fruits de mer, fourchettes à salade et cuillères à thé glacé.

Cuillères à thé, café, fourchettes à fruits de mer, cuillères à thé glacé.

6 POUR **2²⁵**
6 POUR **2⁷⁵**
3 POUR **2⁹⁵**

Fourchettes, cuillères

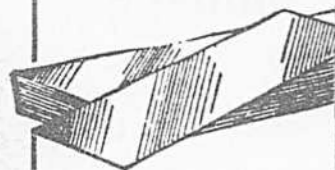
Couteaux à lame dentelée

Coffret de noyer

Prix Pascal **7⁵⁰**
Coutellerie en sus **4⁷⁷**

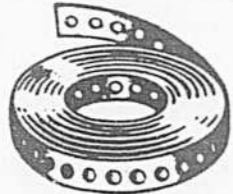


Aluminium en feuille



Grand format jauge 24

24" x 36" **4²⁰** 36" x 48" **8⁴⁰**

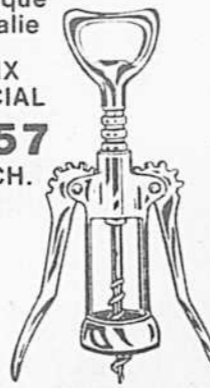


Bandes métalliques perforées 3/4"
Des douzaines d'usages

10 pieds **.85** 25 pieds **1⁴⁵**
Rouleau de 100 pieds **5⁵⁵**

Tire-bouchons chromé

Fabriqué en Italie
PRIX SPÉCIAL **1⁵⁷** CH.



Excellente aubaine sur articles de salle de bain!

Meuble - lavabo blanc émaillé

Robinetterie en sus

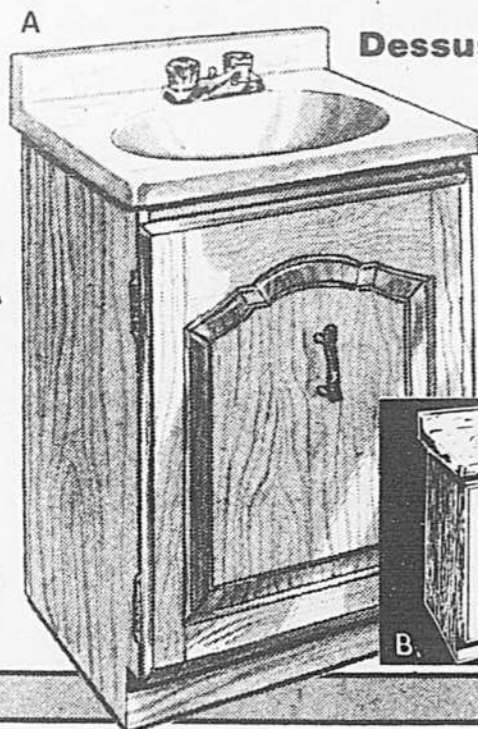
Robinetterie étincelante

Chrome et lucite



De grandes dimensions, remplace avantageusement votre robinetterie usagée.

PRIX DE SOLDE **15⁹⁵**

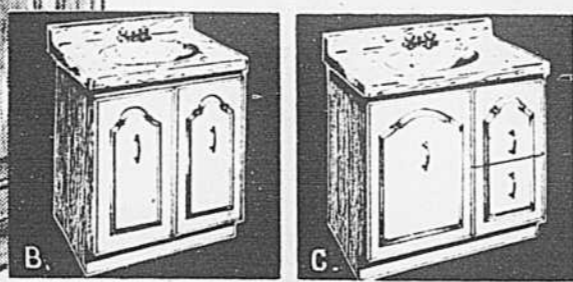


Dessus en marbre reconstitué.

A. Dimensions 17" x 20" **59⁹⁵**

B. Dimensions 19" x 25" **109⁹⁵**

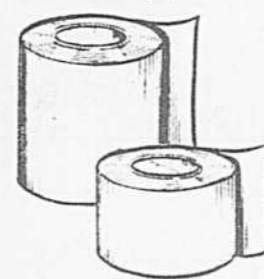
C. Dimensions 19" x 31" **159⁹⁵**
Avec 2 tiroirs



Bandes adhésives

En vinyle

Bandes blanches adhésives deux côtés. Pratique pour tapis, tableaux, plans et bien d'autres usages.

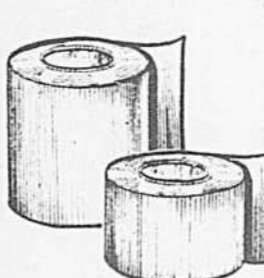


1-1/2" x 15 pieds **.90**

2" x 15 pieds **1²⁰**

Bandes adhésives grises

Des centaines d'usages domestiques, emballer, sceller, etc...



1-1/2" x 15 pieds **.49**

2" x 15 pieds **.69**

2" x 30 pieds **.99**

1-1/2" x 180 pieds **3⁹⁹**

Bar et tabourets

Bar de 48"

Fini noyer avec dessus en arborite. Portes coulissantes et tablettes.

32⁹⁹

Tabouret de bar chromé

Siège en simili-cuir noir

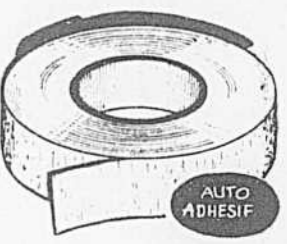
9⁹⁵ CH.



Grand rouleau de ruban-caché

Adhésif d'un seul côté. Pratique durant les travaux de peinture. Rouleau de 60 verges.

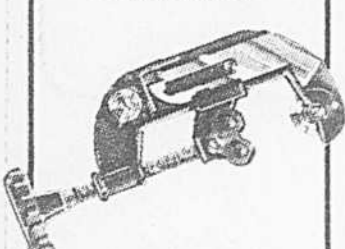
3/4 de pouce **.97** 1 pouce **1²¹**



AUTO ADHESIF

Coupe-Ruyaux

Pour une coupe nette...



2⁴⁵

Pieds pliants

Pour table de banquet ou de jeu.



Jeu de 2 pieds **14⁹⁵**

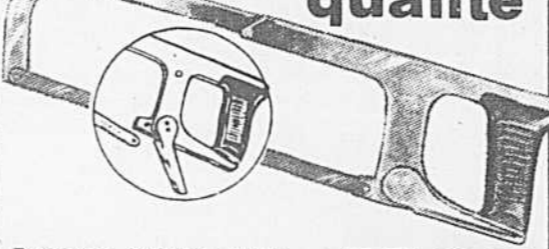
Pieds pliants

Pour tables de réception, de ping-pong ou de jeux. Hauteur 29-1/4".



L'ens. de 4 **10⁹⁵**

Scie à métaux de qualité



Fermeture à levier rapide. Pas d'écrou qui fuit. Poignée pratique. Robuste cadre chromé. **5⁹⁵**

Pinces

En nylon, 4 pouces



Excellente qualité pour bricoleurs ou maîtres-peintres

4⁹⁵ CH.

Couteaux de campeur

En acier inoxydable de Sheffield



Egalement utiles pour le jardin ou l'électricien. Aubaine **3⁷⁵** CH.

Soufflets Décoratifs

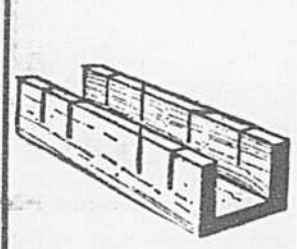
Pour la cheminée ou le bar.b.q. Choix de motifs



3⁹⁵ CH.

Boîte à onglets

En bois franc

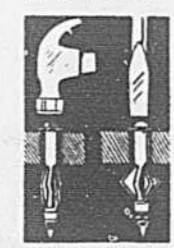


Longueur 14-3/4" **1⁵⁹**
3-3/4" x 2"

Longueur 16" **2⁸⁰**
5-1/4" x 3"

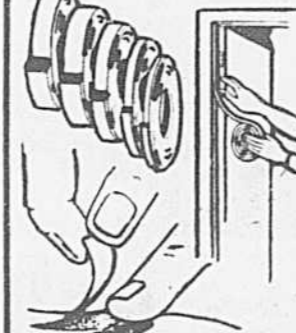
Chevilles spéciales

À embout effilé ne nécessite aucun avant-trou.



4 POUR **.89**
8 POUR **1⁵⁹**

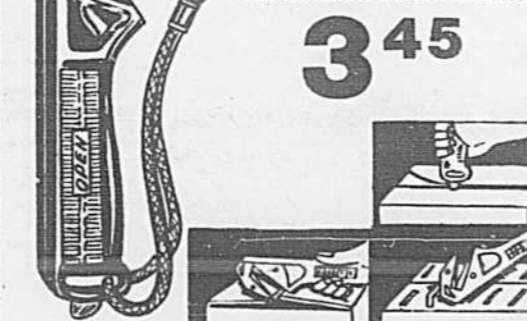
Coupe-froid adhésif en mousse



Le rouleau **.69** et plus

Coupe-carton

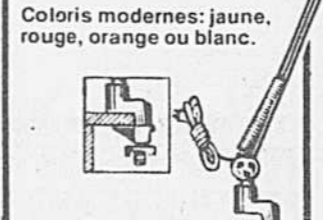
Ses deux lames coupent facilement le carton ondulé.



3⁴⁵

Lampe orientable

Coloris modernes: jaune, rouge, orange ou blanc.



14⁸⁸

Rouleau de sisal robuste

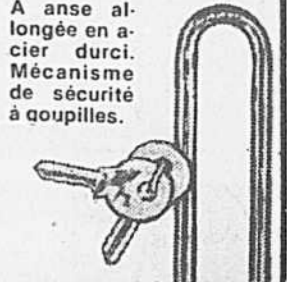
Pour la maison, le garage ou l'atelier.



Dim.	50'	100'
1/4"	1²⁵	2⁴⁵
5/16"	1⁶⁵	3³⁵

Cadenas

En laitton massif



A anse allongée en acier durci. Mécanisme de sécurité à goupilles. **3⁷⁵**



Le confort au foyer...



avec les humidificateurs

Radiateur "Comfort Sensor" par EDISON

- Commande thermostatique
- Lampe témoin
- À air pulsé.

Modèle 324029

69⁹⁵

Minuterie de "Comfort Sensor" gratuite
Avec l'achat du modèle 324029.

Valeur de **10⁰⁰**



B. HU-14

PRIX PASCAL 159.95
149⁸⁸

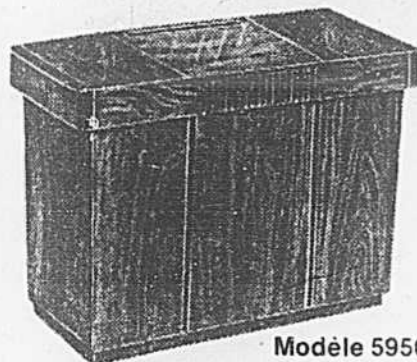
de McGraw Edison



A. HU-18

PRIX PASCAL 179.95
169⁸⁸

Humidificateur "Hanksraft"



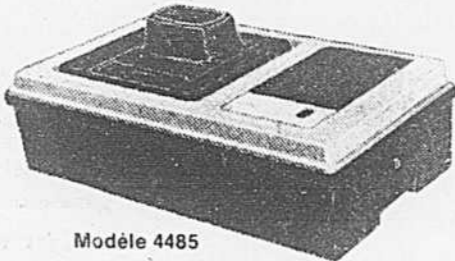
Modèle 5950

Coffre luxueux en simili-bois à l'épreuve de la rouille. Fonctionnement de longue durée. Capacité de 3-1/4" gallons, 10-1/4" larg., 14-1/4" haut. Réglage automatique de l'humidité. Système de filtrage jumelé. Moteur silencieux. Nettoyage facile du système de filtrage. Interrupteur. Cordon de 5 pieds.

39⁹⁵

Humidificateur Solaray 4 gallons

Procure l'humidité nécessaire pendant trois jours. Élimine l'air sec et nocif à l'intérieur de la maison. Commande de vapeur réglable, jauge de niveau d'eau. Interrupteur.



Modèle 4485

29⁹⁵

Caractéristiques	Cont. gal. par 24 heures	Contrôle d'hum.	Arrêt automatique	Réglage Trans. de vent.	Voyant lumineux	Réglages dissimulés	Indicateur de niveau	Contenance	Vitesses	Roul. à R.B.	Mécanisme silencieux à tambour
A. HU 18	18	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	10 gal.	Variable	Oui	Oui
B. HU 14	14	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	10 gal.	3	Oui	Oui
C. HU 13	13	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	7.5 gal.	3	Oui	Oui
D. HU 10	10	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	7.5 gal.	2	Oui	Oui

Modèle 10-52S Filtres de recharge

PRIX PASCAL 4.99

3⁹⁵



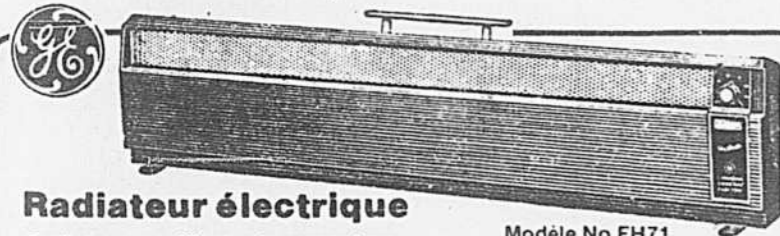
D. HU-10

PRIX PASCAL 109.95
99⁸⁸



C. HU-13

PRIX PASCAL 119.95
109⁸⁸



Modèle No FH71

Radiateur électrique

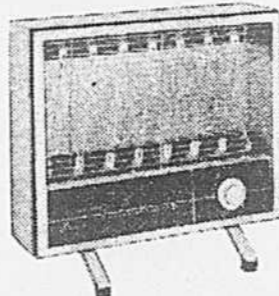
Radiateur soufflant et convecteur. Commande thermostatique rapide. Pèse seulement 11 lb. Voyant lumineux de fonctionnement. Radiateur idéal pour le foyer ou le chalet. 1500W, 60 cycle CA seulement.

PRIX PASCAL **47⁹⁵**

Radiateurs d'appoint de luxe "Lasko"

À air pulsé, châtain.

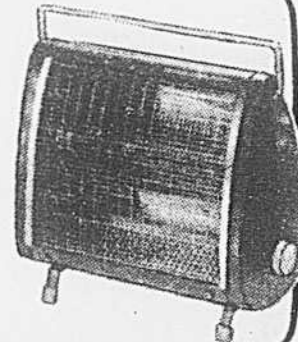
No. 931 1500 watts **34⁹⁵**
No. 921 1500 watts **31⁹⁵**
No. 902 960 watts **24⁹⁵**



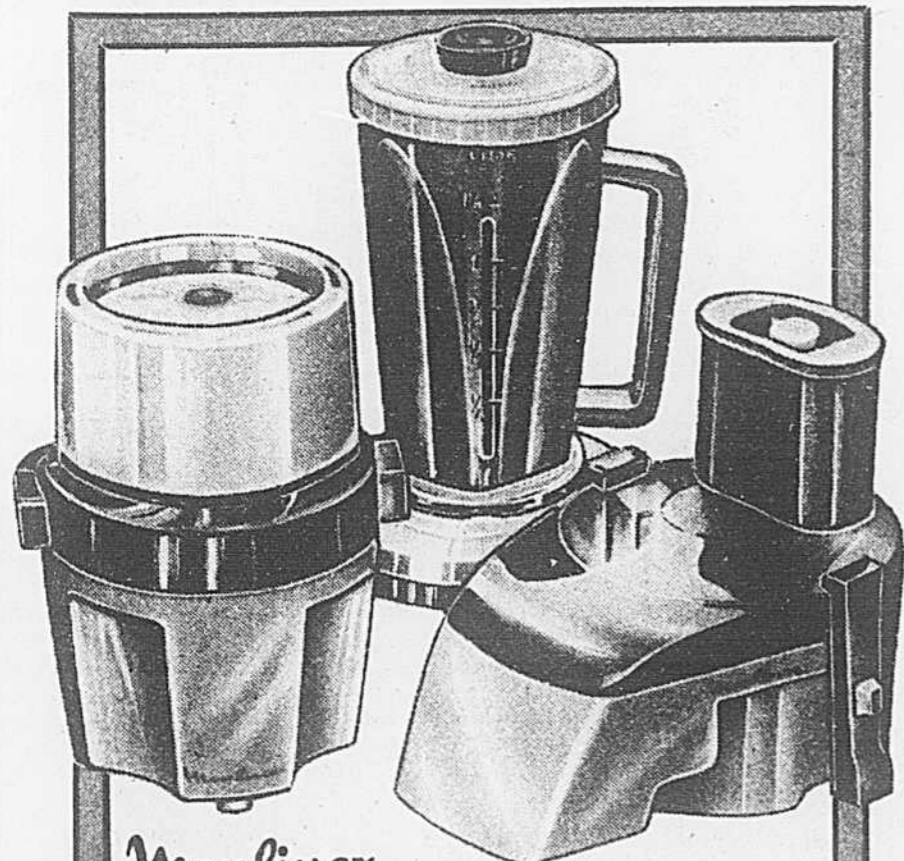
Radiateur d'appoint de luxe Modèle FH-1

Contrôle thermostat avec interrupteur. 750/1500 watts, 120 volts, 60 cycles C.A. seulement.

PRIX PASCAL **38⁹⁵**



Appareils électro-ménagers de renom



Moulinex

Moulinette II avec accessoires de mélangeur

Modèle 354 & 328
PRIX PASCAL 78⁹⁰

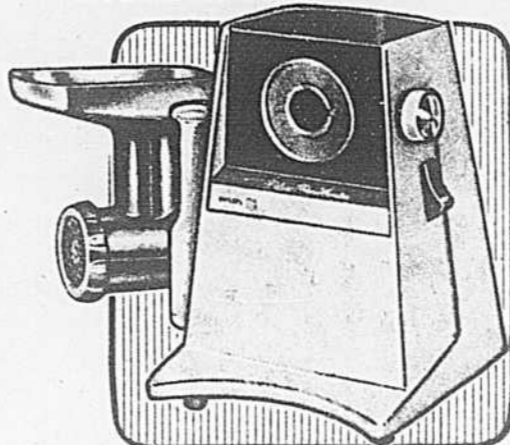
71⁹⁵

Hachoir à viande Philips de luxe

PRIX PASCAL 62⁹⁵

56⁹⁵

Modèle KB 5302



Mijoteuse Électrique de "Rival" Modèle 3150

Cuisson à basse température 110 à 200 w. Poignée et pieds résistant à la chaleur. Bouton à 3 positions: high / low / off. Contenant amovible capacité 3-1/2 pintes.

PRIX PASCAL **29⁹⁵**

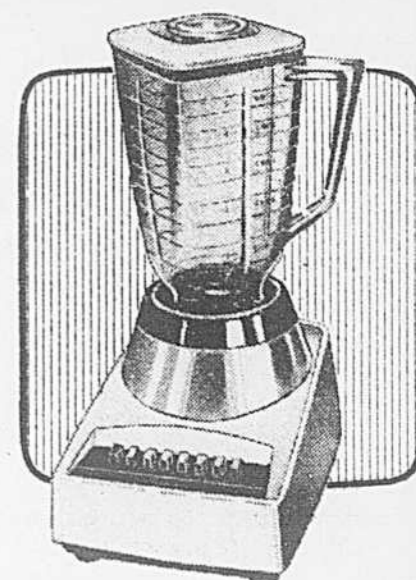


Sunbeam Mélangeur Modèle BL9G

Appareil à 9 vitesses avec contenant de plastique de 5 tasses (1.2 litre). Couvercle central d'une capacité de 1 oz. et montage de lame détachable.

PRIX PASCAL 39.95

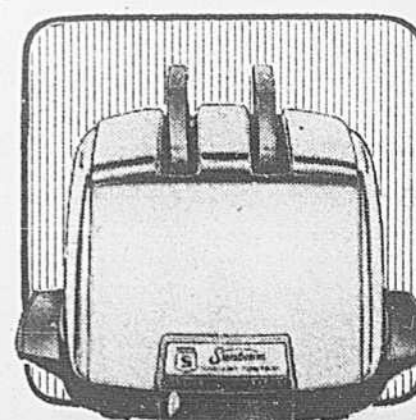
34⁹⁵



Sunbeam Grille-pain Modèle T-40

PRIX PASCAL 54.95

49⁹⁵



IL Y A UNE
SUCCURSALE
PASCAL
PRÈS DE CHEZ VOUS

CENTRES COMMERCIAUX

- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke 353-1150
- Boulevard — Ple IX et Jean-Talon est 722-4681
- Normandie — Boul. de Salaberry 334-6311
- Dorval — 950 chemin Herron 631-4291
- Fairview — Pointe-Claire 895-6655
- Greenfield Park — 473 boul. Taschereau 672-1771
- Le Carrefour Laval — 3055 Boul. Carrefour 687-1220

MAGASINS

- Côte des Neiges et Bedford 735-2534
- 301 ouest, rue St-Antoine 878-5574
- 5742 avenue du Parc 274-6453
- 4833 ouest, rue Sherbrooke 937-3918
- 4050 rue Wellington, Verdun 761-4581
- 1493 ouest, rue Ste-Catherine 935-1156

LIVRAISON
MINIMUM
\$25.00

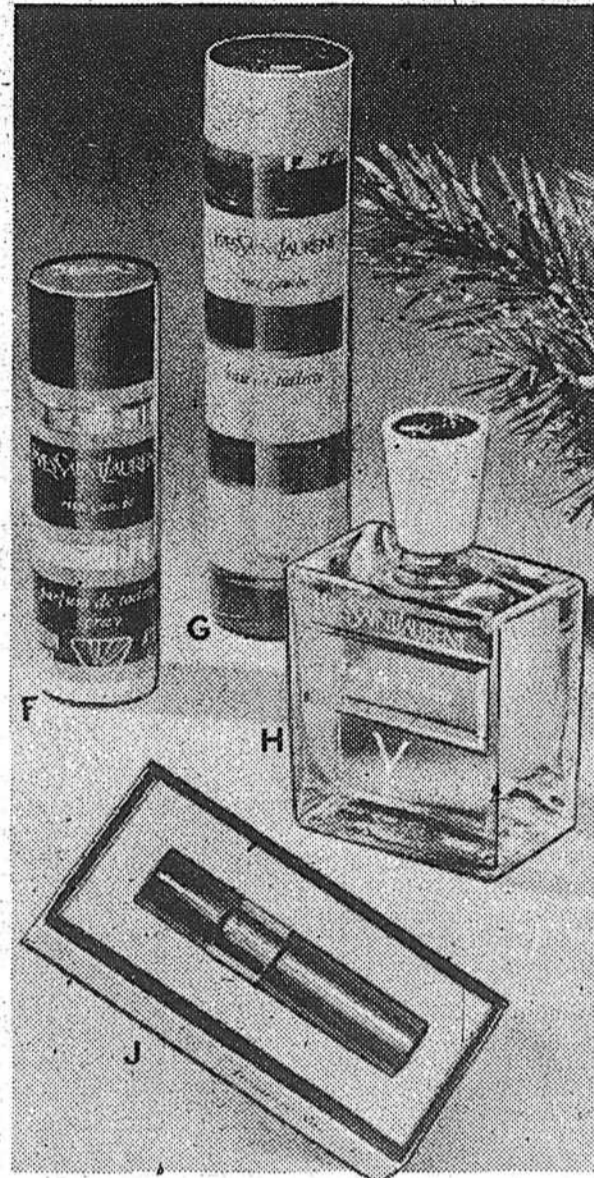
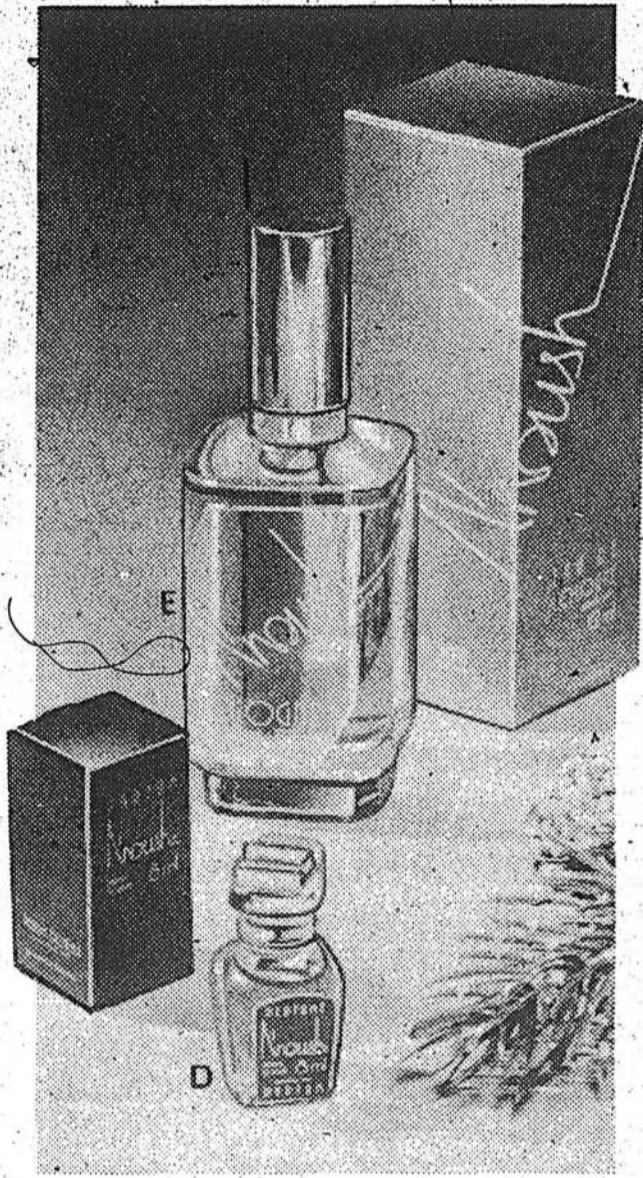


Simpsons



Veillez prendre note de cette 1/2 heure supplémentaire pour vos emplettes SIMPSONS en ville ouvert ce soir jusqu'à 6 h.

SES ÉTRENNES PRÉFÉRÉES



brunante

«Brunante» de Michel Robichaud. Un arôme frais et délicat! Personne ne pourra oublier cette fragrance... si merveilleuse:

- A. Parfum de toilette, 2 oz **850**
- B. Lotion mains et corps, 8 oz **700**
- C. Parfum de toilette en atomiseur, 2 oz **1100**

A'Noush

«A'Noush» — le nouvel arôme. Une création canadienne de Parfums Donélian! Un merveilleux mélange de fleurs fraîches et d'herbes exotiques.

- D. Parfum, 8 ml **\$16**
 - E. Eau de Cologne, 112 ml **\$12**
- En ville seulement.

YVES SAINT LAURENT

«Rive Gauche» — frais, enivrant! Pour la femme qui reste jeune.

«Y» — fragrance des plus féminines, mélange sophistiqué d'essences florales!

- F. «Rive Gauche» Parfum de toilette, 2 oz **1600**
- G. «Rive Gauche» Eau de toilette, 3.8 oz. **1250**
- H. «Y» Parfum, 1/2 oz **1650**
- J. «Y» Eau de toilette, 4 oz **2000**

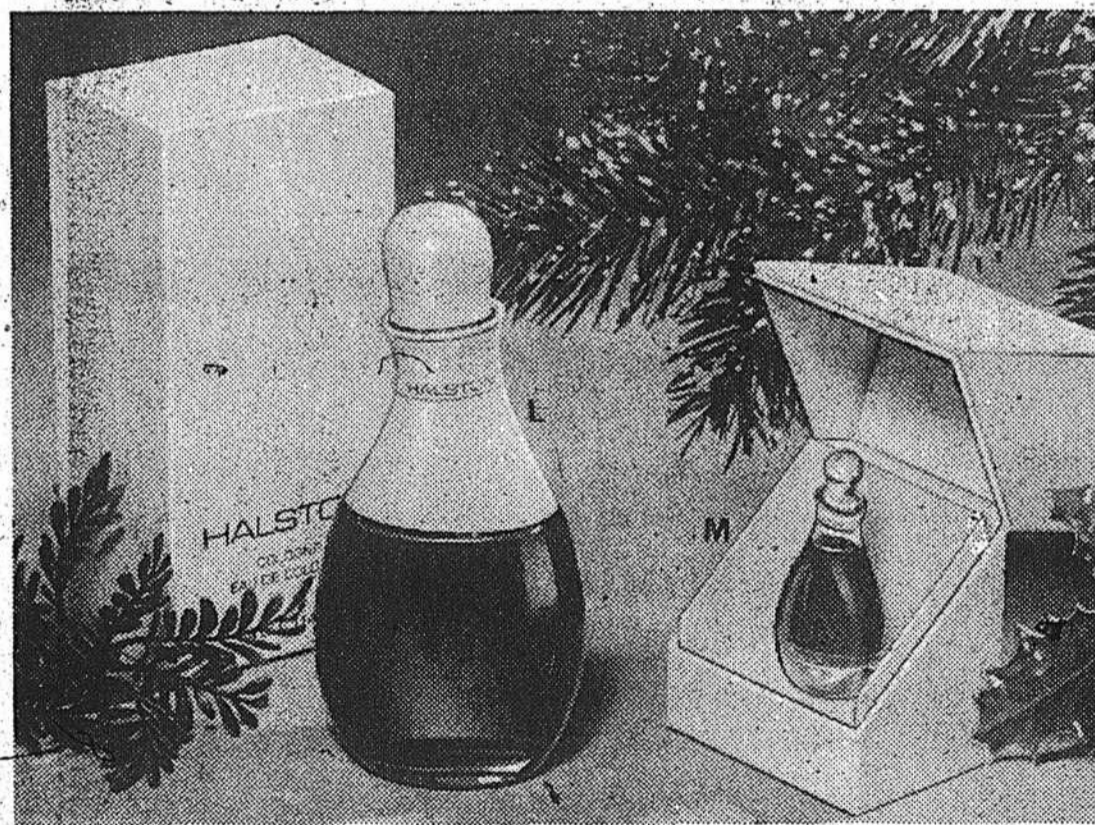
GIVENCHY

«Givenchy III» — pour la femme qui s'y connaît! Chaud mélange de fleurs orientales.

«L'Interdit» — un cachet romantique! Un bouquet de jasmins, de roses, d'œillets et de géraniums, le tout enrichi d'essence de bois de santal.

- K. «Givenchy» Eau de toilette, 2 oz **\$11**
- K1. «L'Interdit» Eau de toilette, 2 oz (non représentée) **\$11**
- K2. «Givenchy III» Eau de toilette, 2 oz (non représentée) **\$12**

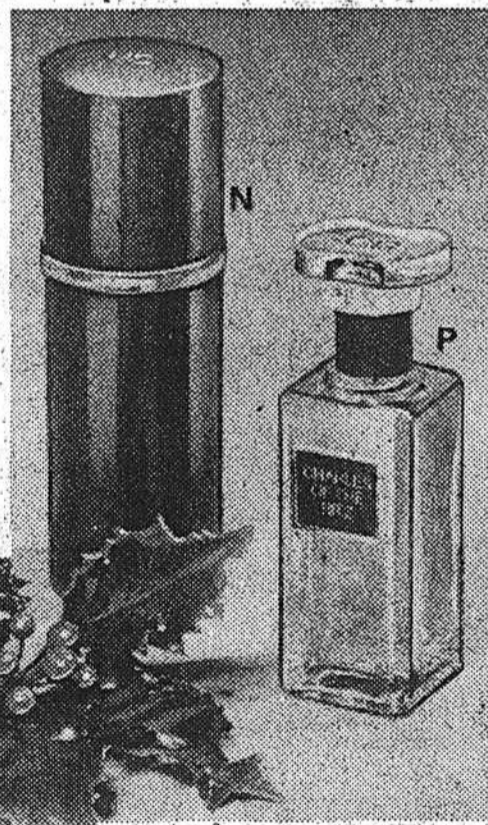
Les produits ci-dessus ne sont pas disponibles au magasin Simpsons aux Galeries d'Anjou.



HALSTON

«Halston» — pour la femme émancipée. Un mélange oriental de musc, d'herbes, le tout rehaussé de jasmin.

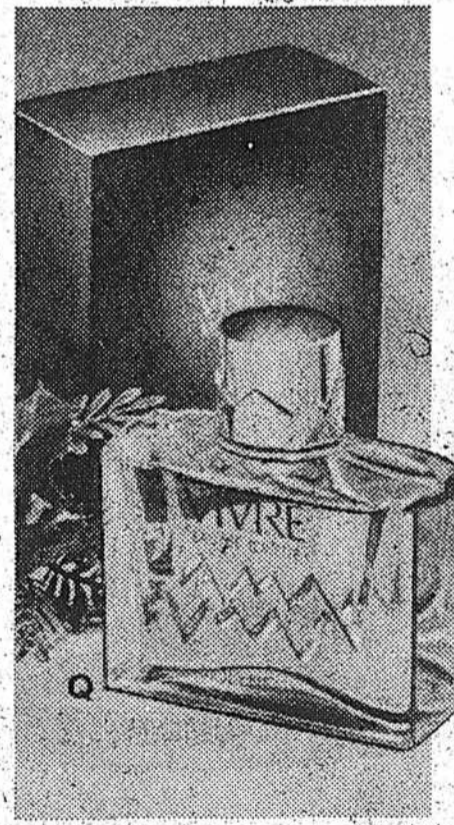
- L. Eau de Cologne, 4 oz **\$19**
 - M. Parfum, 1/4 oz **\$25**
- En ville seulement.



Charles of the Ritz

«Charles of the Ritz» — un nom inoubliable... un arôme sans pareil. Très féminin, sensuel et romantique.

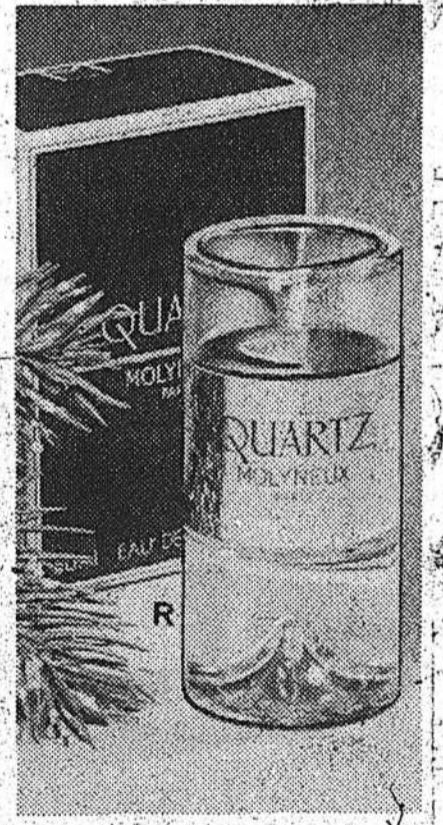
- N. Eau de toilette, en atomiseur, 2 oz **1800**
- P. Eau de toilette, 2 oz **1450**



VIVRE de Molyneux

«Vivre» — pour la femme hardie. Un mélange épique d'oranges et de roses bulgares. Assez subtil pour le bureau, les sorties mais assez imposant pour les grands soirs.

- Q. Eau de toilette, 120 ml **1650**
- Q1. Eau de toilette, 60 ml (non représentée) **1100**
- Q2. Parfum, 7.5 ml (non représentée) **1950**



QUARTZ de Molyneux

«Quartz» — pour la femme moderne libérée. Un merveilleux mélange d'essences de fruits, d'herbes et de fleurs, agréable en tout temps.

- R. Eau de parfum, 50 ml **1350**
- R1. Eau de parfum, en atomiseur, 50 ml (non représentée) **1500**
- R2. Eau de parfum classique, 150 ml (non représentée) **2650**

Rayon 204, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire). VENEZ, ECRIVEZ... OU COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT.



Le coin de l'arbre chez Simpsons

L'endroit idéal pour vous procurer toutes vos décorations de Noël: arbres, rubans, emballages et cartes de Noël. Au quatrième, en ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Un certificat-cadeau est toujours bienvenu

Le cadeau par excellence, car il vous procure l'avantage du choix. Obtenez les vôtres sans tarder, les montants vont de \$1 à \$100. Disponibles au Bureau de crédit des 5 magasins Simpsons ou au comptoir des renseignements au rez-de-chaussée en ville. Et bien sûr, vous pouvez utiliser votre compte Simpsons.



Évitez la cohue des Fêtes. Evadez-vous au «Reine Elizabeth». Un chambre pour la journée de 10h du matin à 10h du soir. À quelques pas seulement de Simpsons. Tarif spécial de stationnement. Réservez en composant 861-3511. Le «Reine Elizabeth». Un hôtel du «CN» dirigé par «Hilton Canada».